

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250319-DCM002_2025-DE



Ville de passion!

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNÉE 2025

Table des matières

PRÉAMBULE	3
CHAPITRE 1 : LES DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, LE CADRE BUDGETAIRE ACTUEL ET LES ORIENTATIONS 2025	6
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER	7
A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	7
B. LE CONTEXTE FINANCIER	10
II. LE CADRE BUDGETAIRE ET LES ORIENTATIONS 2025 POUR LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS	14
A. L'EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16
B. LE PROJET DE MANDATURE ET SON FINANCEMENT	22
C. L'IMPACT FINANCIER DE LA PPI	25
D. LES DEPENSES DU PERSONNEL : EVOLUTION ET PROJECTIONS	27
CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DECLINEES PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET PAR AXES PRIORITAIRES DE LA MANDATURE	31
I. LES REPONSES AUX URGENCES DU QUOTIDIEN	32
A. UN CADRE DE VIE PLUS PROPRE, PLUS SECURISÉ ET MIEUX ENTRETENU POUR BIEN VIVRE TOUS LES JOURS	32
B. UN PROJET EDUCATIF GLOBAL POUR FAIRE DE SAINT-LOUIS UN TERRITOIRE A HAUTE QUALITE EDUCATIVE	45
C. LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EPANOUISSEMENT HUMAIN	53
II. L'ANTICIPATION DES DEFIS DE DEMAIN	65
A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE INTEGREE AUX POLITIQUES PUBLIQUES	65
B. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS	69
C. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	76
D. LA POLITIQUE D'INSERTION	86
III. LA POURSUITE DE LA REFONDATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET L'ACCELERATION DE SA MODERNISATION	89
A. ORGANISATION DES RESSOURCES, RENFORCEMENT DES MOYENS ET MISE EN PLACE DE NOUVEAUX OUTILS	89
B. LA DECLINAISON DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	92
ANNEXE : La programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2027	99

PRÉAMBULE

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue **la première étape du cycle budgétaire annuel** des collectivités locales. Il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du compte administratif.

Le rapport doit être présenté **dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif**. Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu **accentuer l'information des élus municipaux** en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune parmi leurs membres, dans les départements et les régions.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientations budgétaires. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, **d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel**.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et effectifs. Ce rapport précise notamment **l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel**, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Ainsi, le ROB comporte notamment :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'État concernant les collectivités locales etc.,
- une analyse de la situation financière de la collectivité,
- les perspectives pour l'année concernée.

Le débat d'orientations budgétaires qui interviendra à l'appui de ce présent rapport permettra d'appréhender et de discuter des enjeux financiers et stratégiques de l'année 2025. Néanmoins, les décisions qui seront arrêtées cette année doivent

impérativement se conformer à **un cadre financier pluriannuel** garantissant à long terme la solvabilité de la Commune de Saint-Louis. C'est pour cette raison que les choix de la municipalité pour l'année 2025 sont exprimés dans le cadre plus large de la prospective financière 2021-2026.

L'élaboration du budget pour 2025 est fortement influencée par le contexte national, marqué par des incertitudes sur le cadre budgétaire, exacerbées par un vote tardif du budget de l'État dans un climat d'instabilité politique peu rassurant.

La Ville continue à déployer activement le programme de mandature pour être au rendez-vous de ses engagements, malgré le désengagement de l'Etat. Si le vote de la loi de finances s'est fait attendre, les collectivités locales elles, n'ont pas attendu pour continuer à délivrer le service public. Saint-Louis n'échappe pas à cette conjoncture et demeure mobilisée face à cette réalité.

Dernière année pleine de la mandature, 2025 sera l'année des réalisations et des nouveaux horizons.

Le budget 2025 va conforter les capacités d'actions pour le présent en améliorant le quotidien des habitants avec une priorité sur les actions de propreté et d'embellissement au travers d'un véritable plan – le PEPS- (Plan Embellissement Propreté et Salubrité), mais aussi permettre de poursuivre la trajectoire vertueuse pour préparer l'avenir, anticiper les défis et bâtir une ville adaptée aux enjeux de demain.

Des opérations d'importance vont démarrer : il s'agit de projets attendus depuis de nombreuses années et qui enfin se concrétisent grâce à la capacité d'investissement renforcée de la commune, à la mobilisation des partenaires et des financeurs et au pilotage soutenu des projets par des recrutements stratégiques de cadres. **Enfin, la commune de Saint-Louis sort de l'ornière et rattrape son retard.**

Ainsi en 2025 :

- **De nouveaux équipements publics tant attendus seront mis en chantier**
 - **Au Gol, la transformation s'accélère, le Gol y dékol,** avec le début des travaux pour la construction du gymnase, de la salle des fêtes et de la maison des associations (13M€) et pour la démolition/reconstruction des écoles S. Garriga et E. Albius (28 M€)
 - **Une nouvelle MCP** sera construite à Ilet Furçy et les études se poursuivront en vue de l'émergence de deux autres à Plateau Maison Rouge et au Ruisseau.
 - Les travaux de **l'espace Grands jeux** de Palissade, incluant un city stade multisports et un pump track seront également lancés, tout comme ceux de la rénovation du terrain de Bois de Nèfles Coco.
- **Les infrastructures de déplacements vont être amplifiés et diversifiés**
 - Les travaux de **modernisation des voiries** vont se poursuivre, sur les axes stratégiques des bas comme sur les routes des hauts, tout comme le plan de suppression des radiers.
 - Les premiers travaux sur **les Trois Ravines** vont aussi démarrer en 2025 avec au 1^{er} semestre l'aménagement d'une voie verte et en fin d'année la construction des ponts.

- La municipalité poursuivra son travail pour réunir l'ensemble des conditions utiles à la concrétisation de son projet de réhabilitation de l'ancien pont de Chemin de Fer (CFR) et des itinéraires modes doux connexes, ainsi que pour la création d'une passerelle entre le chemin Kerveguen et Plateau goyaves

▪ **Plusieurs espaces publics stratégiques vont être aménagés :**

Les projets qui entreront en phase travaux en 2025 et qui seront finalisés dans l'année sont :

- L'aménagement de **la place des fêtes** à La Rivière : rénovation du boulo-drome, création d'une aire de jeux et d'un amphithéâtre
- L'aménagement du **parc paysager de Verval** pour valoriser ce site

Par ailleurs, les études se poursuivront et une concertation sera organisée en vue de la réhabilitation des espaces extérieurs de **Moulin Maïs** dans le cadre du projet « *Sin Lwi, berso maloya* ».

▪ **Certains espaces sous valorisés vont recevoir de nouvelles vocations**

- Les travaux de reconversion de **l'ancien centre artisanal du bois**, en un pôle dédié à la filière bois & artisanat d'art, avec ateliers partagés, espace de promotion du territoire 2 restaurants notamment, débuteront au second semestre 2025.
- **Le site de l'ex-PMI** de Saint-Louis accueillera dès mi 2025, un « *Carrefour de l'Entrepreneuriat* » pour mieux accompagner les porteurs de projet
- Aujourd'hui en déclin, **le O'Baradiar** sera modernisé par des travaux d'aménagements de transition avec une vocation affirmée sur l'artisanat et l'économie circulaire. Ce sera aussi un lieu de vie et d'animations.
- Et enfin, **un point info tourisme** ouvrira prochainement ses portes au Ouaki pour valoriser les potentiels de notre territoire.

En termes de perspectives, l'ambition portée s'inscrit non pas à court terme dans l'échéance de la mandature, mais bel et bien à 10/15 ans avec **un cap qui est mis sur 2040** vers une ville durable et solidaire.

Les évènements climatiques de 2024 nous ont rappelé nos fragilités, mais aussi notre capacité à nous adapter et à innover. Nous devons renforcer notre résilience et plusieurs projets structurants sont engagés : **l'écoquartier de l'Étang**, **la sécurisation du littoral** avec la mise en place d'un schéma de gestion intégrée des risques, la poursuite du plan de suppression des radiers, un nouvel élan pour le **plan de rénovation énergétique des bâtiments municipaux**, l'étude innovante sur **l'économie circulaire** appliquée au chantier de démolition du NPNRU afin de donner une nouvelle vie à ces matériaux, **la révision générale du PLU** qui vise à redéfinir les grands axes de notre politique d'aménagement et de développement : logement, création d'équipements, développement agricole, transport, attractivité économique, préservation et valorisation des espaces naturels, adaptation au changement climatique...

L'épanouissement humain demeure un axe prioritaire du programme de mandature sur lequel des efforts soutenus ont été déployés depuis 2020 et se poursuivront en 2025 dans le domaine notamment de la politique éducative, du soutien aux associations, de la politique sportive, culturelle, de la politique de la ville et de ses dispositifs associés.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 974-219740149-20250319-DCM002_2025-DE

CHAPITRE 1 : LES DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, LE CADRE BUDGETAIRE ACTUEL ET LES ORIENTATIONS 2025

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. Au niveau international, entre ralentissement économique et espoirs de stabilisation

À la fin de l'année 2024, le contexte économique international reste marqué par des tensions géopolitiques, des ajustements économiques complexes, et des défis sociaux croissants. Les séquelles des crises précédentes – la pandémie de COVID-19, et celles des crises actuelles – la guerre en Ukraine et le conflit israélo-palestinien – continuent d'influencer la stabilité mondiale, bien que des signes de résilience émergent dans certaines régions.

Après un rebond limité de la **croissance mondiale** en 2023 (+3,3 %), 2024 a vu une légère décélération, avec une prévision de croissance de 3,2 %. Cette baisse reflète l'impact prolongé des politiques monétaires restrictives adoptées par les principales banques centrales pour contrer une inflation toujours supérieure aux objectifs. Les États-Unis et l'Europe ont enregistré des ralentissements notables, avec des croissances attendues respectivement de 1,5 % et 0,7 %. La Chine, bien qu'affichant une reprise modérée (+ 4,8 %), continue de lutter contre une faiblesse de sa consommation intérieure et une crise prolongée du secteur immobilier.

L'inflation mondiale, bien qu'en repli par rapport à 2023 (6,7 %) et 2024 (5,8 %), demeurera élevée en 2025, oscillant autour de 4,3 %¹ en moyenne. Dans les économies avancées, elle s'établit autour de 3 %, tandis que dans les économies émergentes, elle reste plus proche de 6 %. La volatilité des prix de l'énergie et des matières premières, exacerbée par des tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, complique les projections. La Banque Centrale Européenne et la Réserve Fédérale américaine maintiennent des taux d'intérêt élevés, mais les signaux d'un éventuel assouplissement en 2025 suscitent l'optimisme des marchés.

Le **commerce mondial** reste contraint par des disruptions dans les chaînes d'approvisionnement et une montée des tensions protectionnistes, notamment entre les États-Unis et la Chine. Les initiatives pour renforcer les chaînes de valeur régionales se multiplient, avec une attention accrue à la sécurité alimentaire et énergétique. Parallèlement, la montée des BRICS et leurs efforts pour dédollariser les échanges internationaux marquent une transition dans l'architecture économique mondiale.

Sur le plan **social**, l'année 2024 a vu une intensification des mouvements de contestation, alimentés par les inégalités croissantes et l'impact des ajustements économiques sur les populations les plus vulnérables. Les migrations internationales, souvent déclenchées par des conflits ou des catastrophes climatiques, s'intensifient. Les sécheresses prolongées et les tempêtes tropicales, accentuées par le

¹ Fonds Monétaire International - Octobre 2024

changement climatique, fragilisent davantage les économies des pays en développement.

Plus particulièrement en Europe, l'année 2024 fut marquée par une faible croissance économique, une inflation persistante et des tensions sociales accrues. La croissance dans la zone euro atteint seulement 0,7 %, freinée par les politiques monétaires restrictives de la BCE et un ralentissement des investissements. L'Allemagne, moteur économique du continent, reste en stagnation, tandis que des pays comme la France et l'Espagne enregistrent des performances légèrement meilleures grâce aux investissements liés au Plan de relance européen.

L'inflation, bien qu'en recul, s'établit à 2,7 %, toujours alimentée par les coûts de l'énergie et des produits alimentaires. Le marché de l'emploi reste stable avec un chômage moyen de 6,4 %, mais des disparités subsistent, notamment dans le sud de l'Europe, où le chômage des jeunes reste élevé.

Sur le plan social, 2024 a été marquée par de nombreuses mobilisations contre les réformes et l'austérité, reflétant un mécontentement face aux inégalités économiques. Dans le même temps, l'Europe poursuit sa transition énergétique, soutenue par le Green Deal, malgré des défis liés à la coordination et à l'impact climatique croissant.

2. En France, une croissance modérée, un infléchissement de l'inflation et une stabilité du chômage

La France devait terminer l'année 2024 avec une croissance économique modérée, estimée de l'ordre de 1,1 %². L'activité ralentit sous l'effet des politiques monétaires restrictives, de la faible demande européenne, et de l'érosion du pouvoir d'achat. Le secteur immobilier, particulièrement touché par la hausse des taux d'intérêt, connaît un net recul, tandis que l'industrie et les services résistent mieux grâce aux investissements publics. Seule la consommation des ménages soutient cette croissance grâce à des mesures publiques visant à compenser l'érosion du pouvoir d'achat lié à l'inflation.

L'inflation, bien qu'en baisse, atteint environ 2,5 %, impactant toujours les ménages, notamment sur l'alimentation et l'énergie. Elle représenterait néanmoins un net recul³ par rapport au niveau de 2022 (5,9 %) et 2023 (4,9 %). Concernant l'énergie, il a été noté une stabilisation après une très forte volatilité en 2023. Les prix alimentaires ont vu leurs tensions s'atténuer, notamment grâce à des récoltes européennes favorables⁴ et à une normalisation progressive des flux commerciaux mondiaux après les perturbations liées à la pandémie et à la guerre en Ukraine. Les prix des services, notamment dans les secteurs de la restauration, des transports et des loisirs, ont continué de croître, portés par une demande soutenue et une augmentation des coûts salariaux.

S'agissant du **chômage**, il se stabilise en 2024, malgré des disparités persistantes. Au quatrième trimestre 2024, le nombre de **chômeurs** au sens du Bureau International

² Banque de France / Projections macroéconomiques intermédiaires – Septembre 2024

³ INSEE / Evolution des prix à la consommation (IPC) 2022 et 2023

⁴ Commission Européenne /

du Travail (BIT) s'établit à 2,4 millions de personnes en France (hors Mayotte). Le taux de chômage au sens du BIT est stable par rapport à fin 2023, à 7,4 %. Il reste néanmoins en deçà de son pic de mi-2015 (-3,1 points) et inférieur de 0,8 point à celui d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

Le chômage continue de toucher plus particulièrement les jeunes (18,2 % chez les 15-24 ans), les peu diplômés (13,6 % pour les non diplômés contre 4,9 % pour les Bac+2 et plus), tout en restant relativement paritaire (7,6 % pour les hommes et 7,2 % pour les femmes).

Pour rappel, un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus qui satisfait aux trois critères suivants : est sans emploi pendant une semaine donnée ; est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir ; a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Par ailleurs, les chiffres publiés par l'INSEE continuent de contraster avec ceux de Pôle emploi, puisque les deux définitions du chômage diffèrent. En moyenne au quatrième trimestre 2024, en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 5 112 000, une légère baisse de 0,3 % sur une année glissante. Parmi elles, 2 820 000 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2 292 000 exercent une activité réduite (catégories B et C).

3. La Réunion en 2024 : résilience économique et défis sociaux persistants

En 2024, l'économie réunionnaise continue de faire preuve de résilience malgré un contexte économique national et international complexe.

La **croissance**, estimée à 1,5 % selon l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), est portée par la consommation des ménages et le secteur des services, en particulier le tourisme. Les investissements publics, notamment ceux liés aux projets structurants comme le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), soutiennent également l'activité, certains secteurs montrent des signes de faiblesse. Le bâtiment et la construction, traditionnels moteurs de l'économie locale, subissent les effets des hausses des taux d'intérêt. L'industrie, encore peu diversifiée, reste dépendante des importations pour ses intrants, rendant le secteur vulnérable aux fluctuations des coûts mondiaux.

L'inflation à La Réunion est estimée à 2,8 % pour 2024, légèrement au-dessus de la moyenne nationale, d'après les données de l'INSEE. Les prix des produits alimentaires et de l'énergie continuent de peser sur le pouvoir d'achat, bien que des dispositifs d'aide tels que le bouclier tarifaire et des subventions ciblées aient permis d'atténuer les impacts pour les ménages les plus modestes.

Le **chômage** reste un défi majeur pour La Réunion, avec un taux avoisinant les 19 %, bien qu'en légère baisse par rapport à 2023 (19,7%). 115 860 demandeurs (catégorie A – tenus de rechercher un emploi et sans emploi) étaient ainsi enregistrés par France Travail à fin 2023 contre 115 110 à la fin du premier trimestre 2024. Les jeunes (15-24

ans) sont particulièrement touchés, avec un taux supérieur à 35 %, reflétant des difficultés structurelles sur le marché du travail. Les dispositifs d'insertion, notamment les contrats aidés et les formations, contribuent cependant à une dynamique positive pour certaines catégories de demandeurs d'emploi.

Concernant Saint-Louis, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'établit à **8 220⁵** à fin octobre 2024 (12 120 toutes catégories confondues), en légère diminution par rapport à fin décembre 2023 (8 370 en catégorie A, 12 040 toutes catégories) et 2022 (8 520 en catégorie A, 12 240 toutes catégories).

B. LE CONTEXTE FINANCIER

1. Les finances publiques sous contraintes

Le programme de stabilité de la France, actualisé pour la période 2024-2028, a été présenté en conseil des ministres du 26 avril 2024.

Ce programme vise à ramener le déficit public sous le seuil de 3 % du PIB à l'horizon 2027, conformément aux engagements européens, et à entamer une réduction progressive du poids de la dette publique à partir de 2026. La trajectoire repose sur un ajustement structurel progressif, associé à une reprise économique modérée.

Après une amélioration en 2022 (-4,7 % du PIB) grâce au dynamisme des prélèvements obligatoires, le déficit public s'est établi à -4,9 % en 2023, reflétant la prolongation des mesures de protection face à l'inflation. Ces mesures, telles que le bouclier tarifaire et les aides à l'énergie, ont coûté près de 45 Md€ brut en 2023 (soit un coût net de 31 Md€ après compensation).

En 2024, le déficit public devrait atteindre environ 4,7 % du PIB, légèrement réduit par rapport à 2023. Cette évolution est soutenue par une diminution partielle des mesures inflationnistes et une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Cependant, la charge de la dette a continué d'augmenter pour atteindre près de 52 Md€, en raison de taux d'intérêt élevés et de l'indexation des titres sur l'inflation. La dette publique devrait s'établir à 115,3 % du PIB (soit entre 3 350 et 3 400 Md€) en 2024.

Pour 2025, l'objectif énoncé par ce programme de stabilité était de ramener le déficit public à 3,5% grâce à des réformes structurelles et à une rationalisation des dépenses, tout en ne compromettant pas la relance économique. La charge de la dette était prévu à 52,5 Md€ en 2025, constituant une pression croissante sur les marges de manœuvre budgétaire.

La poursuite de cette trajectoire s'est retrouvée hypothéquée par l'**instabilité politique** en France en 2024. Suite aux élections européennes de juin 2024, l'Assemblée nationale a été dissoute, provoquant la tenue d'élections législatives anticipées ayant débouché sur une fragmentation accrue du paysage électoral et des tensions accrues.

⁵ France Travail – Plateforme statistiques

Le gouvernement Barnier a ainsi été nommé autour d'une attente de compromis, mais qui n'a pu aboutir au vote de la loi de finances 2025.

Le projet de Loi de Finances pour 2025 était en effet critiqué pour son austérité, impactant notamment les collectivités locales sur les points suivants :

- Prélèvement sur les recettes fiscales des 450 plus grandes collectivités afin d'abonder un fonds de précaution de 3 Md€ : les communes ultramarines avaient finalement obtenu une exonération de ce dispositif.
- Gel des dotations de l'Etat en valeur, bien que les parts péréquatrices devaient progresser par redéploiement depuis les dotations forfaitaires.
- Réduction du Fonds de compensation pour le FCTVA, faisant passer son taux de 16,404 % à 14,85 %.
- Diminution des crédits du fonds vert, passant de 2,5 Md€ à 1 Md€.

L'opposition parlementaire a ainsi déposé une motion de censure, entraînant la démission du gouvernement Barnier.

Dans ce contexte d'instabilité et en l'absence d'une majorité pour adopter la Loi de Finances Initiale, le Parlement a approuvé une loi spéciale en décembre 2024 visant à garantir la continuité des services publics à partir du 1^{er} janvier 2025.

2. Les finances locales

À la fin de 2024, la situation financière des collectivités locales est marquée par un effet de ciseau entre des dépenses de fonctionnement dynamiques et des recettes de fonctionnement en ralentissement. Leur autofinancement devrait diminuer de 8,7%⁶ pour tous les niveaux de collectivités, les recettes de fonctionnement subissant une décélération alors que les dépenses devraient progresser de + 4,4 %, porté aussi bien par les dépenses de personnel (+ 4,8 %) que par les charges à caractère général (+4,4 %).

Ainsi, concernant les régions, la situation financière a tendance à se replier, avec une faible progression des recettes de fonctionnement et une accélération des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des départements, ils subissent une forte pression sur leurs dépenses sociales (+4,2 %), notamment en matière d'aides à la personne (+5,1 %) et de frais de séjour (+3,8 %).

Le bloc communal sera particulièrement concerné par une poursuite de la hausse de l'investissement, attendue de +8,6 % au national, justifiée par l'avancée traditionnelle des projets en fin de mandat mais aussi par des impératifs de transition écologique. Un prélèvement sur le fonds de roulement devrait être observé et une progression de l'emprunt.

⁶ Note de conjoncture La Banque Postale – Septembre 2024

S'agissant plus particulièrement des collectivités d'Outre-Mer, elles devraient refléter les tendances observées en métropole, mais avec des spécificités et des défis propres à ces territoires. Ainsi, les régions et les communes ultramarines seront attentives aux encaissements d'octroi de mer, qui constituent des parts significatives de leurs recettes (en moyenne 32 % des produits de gestion des communes). S'agissant des départements ultramarins, ils connaissent une dépendance importante à la taxe sur les tabacs qui présentent des encaissements fluctuants (en fonction des politiques de santé publique, des évolutions de la consommation et de la lutte contre le trafic illégal), alors que les départements métropolitains sont particulièrement impactés par l'évolution des droits de mutation à titre onéreux.

3. Focus sur la loi spéciale de finances et ses conséquences pour les collectivités locales

En raison de l'adoption d'une motion de censure le 4 décembre 2024, le projet de loi de finances pour 2025 n'a pas été adopté.

Les conséquences pour les collectivités locales sont les suivantes :

- **Pas de nouvelles mesures fiscales** : Les mesures prévues pour le redressement des finances publiques et les nouvelles ressources fiscales ne seront pas appliquées.
- **Fonctionnement continu** : L'article 45 de la LOLF permet de percevoir les impôts existants et d'assurer le versement des concours financiers de l'État (DGF, dotations, FCTVA, etc.) aux collectivités locales.
- **Maintien des versements** : Les dotations et les impôts locaux seront versés selon les modalités habituelles (douzièmes ou intégralité).
- **Subventions d'investissement** : L'attribution des nouvelles dotations de soutien à l'investissement local (DETR, DSIL, etc.) sera retardée, dans l'attente du vote de la loi de finances. Les nouveaux engagements seront subordonnés à ce vote. Néanmoins, les crédits de paiement nécessaires à la couverture des engagements antérieurs seront mis à disposition dans le cadre des services votés afin d'éviter toute rupture des paiements au cours des premiers mois de l'année. Les nouveaux engagements budgétaires destinés à financer les politiques de cohésion et d'aménagement du territoire, dans la ruralité ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, feront l'objet d'un examen au cas par cas, en fonction de la nature finale de la dépense (fonctionnement ou investissement) et de son niveau d'urgence.

En résumé, la loi spéciale de finances permet d'assurer la continuité du fonctionnement des collectivités locales, mais retarde l'application de nouvelles mesures fiscales et l'attribution de certaines dotations d'investissement.

Les collectivités locales ultramarines devront donc être particulièrement attentives au résultat du vote de la loi de finances pour 2025, qui devrait être déposée par le nouveau gouvernement en janvier.

Au final, après le remaniement gouvernemental, la loi de Finances 2025, votée le 14 février 2025 au terme d'une procédure inédite, amorce un effort de redressement des finances publiques qui devrait être poursuivi au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif d'un retour sous les 3 % de déficit public au plus tard en 2029.

Un effort budgétaire de 2,2 milliards d'€ est demandé aux plus grandes collectivités locales.

Un dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) sur les recettes fiscales concernant environ 2 100 collectivités est mis en œuvre, visant la régulation d'une enveloppe de l'ordre d'1 milliard d'€ répartie en fonction d'un indice synthétique à partir du potentiel financier pour 75% et du revenu par habitant pour le solde. 90% de cette enveloppe serait ensuite reversée sur 3 ans aux collectivités contributrices ; les 10% restants étant prévus d'alimenter le FPIC.

Les 115 premières communes éligibles à la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer sont exonérées de ce lissage. Saint-Louis à l'instar des autres collectivités de La Réunion, n'est pas concernée par le DILICO.

4. Revalorisation forfaitaire des bases pour 2025

L'article 1518 bis du Code Général des Impôts prévoit que les valeurs locatives foncières soient revalorisées en fonction de l'inflation constatée, calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois N-1 et le mois de novembre N-2 pour application en année N.

Pour 2025, les valeurs locatives des locaux d'habitation **devraient ainsi augmenter de 1,7%, très** nettement inférieur aux 7,1% et 3,9% enregistrés antérieurement.

II. LE CADRE BUDGETAIRE ET LES ORIENTATIONS 2025 POUR LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS

Le Compte Administratif (CA) de l'exercice 2024 du budget principal de la collectivité, qui retrace l'exécution budgétaire de l'année, sera examiné au cours du premier semestre de l'année. Les données d'exécution, bien que n'étant pas tout à fait définitives (puisque devant être rapprochées de celles du comptable public), servent cependant de support à la présentation de la situation financière de la ville à travers une analyse rétrospective.

La Ville de Saint-Louis s'est engagée dans **une démarche d'assainissement de la gestion de ses finances et de rigueur budgétaire dès la mi-2020**. L'évolution favorable des indicateurs qui se présentent tous désormais au vert démontre les progrès réalisés.

Ainsi, l'analyse financière rétrospective met en évidence **le maintien du bon niveau constaté l'an passé des principaux agrégats financiers** représentés notamment par les soldes de gestion et l'endettement. En effet, grâce à **une gestion en vigilance et prudente depuis le début de la mandature**, la Ville de Saint-Louis a, année après année, retrouvé une situation financière saine qui lui permet de mettre en œuvre les priorités du mandat, tant en termes de services publics qu'au niveau du programme d'investissement.

Il est rappelé à ce titre que la collectivité utilise l'outil de programmation pluriannuelle d'investissement (PPI). De l'ordre de 124 M€ aux OB 2024, **son montant cumulé est actualisé à 134 M€ pour la période courant de 2021 à 2026**.

La mise en œuvre du PPI monte en puissance avec des dépenses d'équipements qui augmentent sensiblement année après année.

De 2021 à 2024 inclus ce sont près de 58 M€ de dépenses d'équipement qui ont ainsi été réalisés à travers le PPI dont 41% en 2024, concernant notamment les travaux de modernisation de la voirie communale consécutivement aux intempéries de fin 2023 et du cyclone Belal de janvier 2024 ainsi que les travaux sur le patrimoine bâti communal dont les écoles pour lesquels l'investissement a doublé en valeurs.

PPI réalisé 2021-2027	2021	2022	2023	2024	Somme
Montant total	6 519 250 €	10 717 613 €	16 857 160 €	23 789 437 €	57 883 460 €
<i>variation</i>		+ 4 198 363	+ 6 139 547	+ 6 932 277	
<i>évolution annuelle</i>		+ 64%	+ 57%	+ 41%	

Le cap prospectif fixé pour les trois prochaines années est une mise en œuvre d'environ 38 millions d'euros de dépenses d'investissement chaque année afin d'accélérer le rattrapage des retards d'équipement de l'ensemble du territoire communal.

Cette programmation intègre ainsi, outre les travaux à réaliser dans le cadre du Nouveau Programme National de renouvellement Urbain (NPNRU) du Gol pour un

montant évalué à plus de 78 M€, **un ensemble d'investissements visant à accroître l'offre de services et d'équipements pour nos habitants, tout en améliorant leur cadre de vie :**

- Des travaux de modernisation et de sécurisation de la voirie communale (y compris les radiers).
- Des travaux de réhabilitation du patrimoine bâti communal (écoles, bâtiments administratifs,...)
- Création de nouveaux équipements au service de la population : gymnase, maison des associations, salle des fêtes, maisons communales de proximité, maison funéraire, petits aménagements de proximité (aires de jeux, aires de street workout,...), ...

Cette accélération des investissements de la Ville repose sur une gestion budgétaire rigoureuse, qui a permis de dégager des **marges de manœuvre inédites** en faveur du développement du territoire et du rattrapage des retards en termes d'infrastructures et d'équipement de proximité.

Grâce à une amélioration significative de la gestion financière, l'exercice 2024 se clôture avec une **épargne brute de 12,69 M€, un niveau historique**, comparé aux 398 000 € enregistrés en 2019.

De plus, avec une **capacité d'autofinancement nette de 10,249 M€**, la Commune dispose désormais des ressources nécessaires pour **poursuivre sa transformation et investir massivement dans des projets structurants.**

Epargne	Rétrospective					Projection atterrissage
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	0,398 M€	3,018 M€	9,437 M€	8,789 M€	12,105 M€	12,690 M€
<i>évol annuelle</i>		659%	213%	-7%	38%	5%
<i>évol période</i>						3092%
CAF (épargne nette)	-2,634 M€	-0,569 M€	6,138 M€	5,341 M€	8,884 M€	10,249 M€

Cette trajectoire financière vertueuse marque une véritable rupture avec le passé et ouvre de nouvelles perspectives pour renforcer la qualité de service à la population et l'attractivité du territoire.

Ainsi, la prévision d'investissements pour 2025 s'établit à **près de 38 M€, soit une progression de 10M€** par rapport aux orientations budgétaires de l'an passé, avec notamment des hausses significatives sur des volets attendus : +1,8M€ pour la programmation du NPNRU du Gol, +2,5M€ pour la réhabilitation des équipements sportifs, +1,5M€ pour le programme pluriannuel de modernisation des routes, +1M€ pour les investissements en faveur de nos écoles (avec un focus particulier en 2025 sur le plan salubrité et sur l'amélioration du confort thermique).

A. L'EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pendant **dix ans** (entre 2009 et 2019), la Ville de **Saint-Louis** a subi les **conséquences d'une gestion financière désastreuse**, marquée par un **déficit abyssal atteignant un point culminant à 21 millions d'euros** en 2009, plaçant la commune sous la tutelle budgétaire du Préfet.

Pour redresser les comptes, **le levier fiscal avait été massivement activé** avec une hausse tous taux confondus de 63% en quatre ans.

Cet héritage a laissé de **lourdes conséquences sur le pouvoir d'achat** des contribuables et a limité fortement la capacité de la Ville à investir pour améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité de service rendu.

Aussi dès que les signaux financiers ont été à nouveau favorables grâce aux efforts de bonne gestion post 2020, l'équipe municipale actuellement en exercice a souhaité **agir pour réduire la pression fiscale** en baissant les taux.

Consécutivement en 2022 et 2023, le conseil municipal a voté **une baisse des taux à hauteur de 3%** même si les effets ont été atténués en raison de l'inflation qui progressait.

En 2024, une nouvelle baisse qui était envisagée n'a finalement pu être mise en œuvre compte tenu des dépenses imprévues liées aux intempéries du début d'année. Les dégâts liés aux fortes pluies ont généré des choix de **hausse significative du volume des investissements** pour sécuriser les infrastructures routières et remettre à niveau les écoles. En responsabilité, ces investissements ont été priorisés et les taux de la fiscalité directe locale n'ont pu qu'être gelés.

L'année 2025 s'annonce donc comme un tournant, avec une volonté affirmer de trouver le juste équilibre entre la progression des **investissements** nécessaires au territoire communal et la nécessité d'une plus grande **justice fiscale** pour la population.

C'est dans ce cadre que la construction budgétaire 2025 se dessine :

- **Un niveau d'investissement record de 38 millions d'euros**, pour continuer à moderniser la commune.
- **Une baisse significative des taux d'imposition (-5 %)**, pour rendre du pouvoir d'achat aux contribuables.

Après des années de sacrifices, Saint-Louis s'ancre durablement dans une **nouvelle ère**, où **gestion saine rime avec ambition et équité**.

1. Les recettes de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement et leur évolution de 2021 à 2026

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2021	91,562 M€		1 691

2022	94,915 M€	3,66%	1 768
2023	101,347 M€	6,78%	1 871
2024	102,606 M€	1,24%	1895
2025	101,779 M€	-0,81%	1879
2026	103,677 M€	1,86%	1914
2027	105,612 M€	1,87%	1950

En moyenne, l'évolution annuelle des recettes courantes sur la période est de l'ordre de 2.4%.

A ce stade des orientations budgétaires, **l'évolution des recettes pour les trois prochains exercices se veut mesurée (+1% en moyenne)** à plusieurs titres parmi lesquels :

- Pour 2025, **la recette tirée de l'octroi de mer** telle que notifiée par les services de l'Etat en début d'année est **attendue à la baisse**, compte-tenu de l'anticipation du ralentissement de la consommation des ménages et de l'activité économique.
D'un montant de 24,568 M€ en 2024, elle est évaluée à 24,340 M€ cette année. En prospective, à partir de 2026, il est considéré une évolution de +1,5%/an de cette recette représentant généralement le quart des recettes de fonctionnement du budget.
- Le bloc intercommunal formé de la CIVIS et de ses six communes membres a **perdu en 2024 l'éligibilité au dispositif du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** en tant que bénéficiaire au regard de l'évolution des composantes de l'indice d'attribution, sur des critères de richesse fiscale du territoire.
Le mécanisme de sortie lisse cette perte sur quatre exercices de 2024 à 2027.
- La construction budgétaire pour 2025 visera à permettre une troisième baisse des taux de fiscalité directe locale au cours de la mandature, après celles de 2022 et de 2023 (respectivement de -3%). En effet, la majorité municipale veut trouver un juste équilibre entre la mobilisation de nouveaux moyens d'investissement et la justice fiscale pour la population.

La variation proposée, afin d'être significative sur le pouvoir d'achat des contribuables, est de l'ordre de -5%.

Cette évolution est ainsi à rapprocher de celle appliquée aux bases d'imposition (+1.7%) dans le cadre de la revalorisation nationale adossée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH).

Ainsi, l'effort de la ville à partir de 2025 en renonçant à 5% de ses potentielles recettes fiscales directes, se traduira pour le contribuable à une amélioration théorique du pouvoir d'achat à partir des taxes locales, de l'ordre de 3,3%.

b) Les principales recettes de fonctionnement

➤ Produits de la fiscalité directe

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Les bases d'imposition, auxquelles il est appliqué un taux de taxation pour déterminer l'imposition des contribuables, sont composées majoritairement de celles de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

Années	Base taxe d'habitation puis THRS		Base taxe foncière (bâtie)		Base taxe foncière (non bâtie)	
		évol		évol		évol
2021	1 346 426		33 687 776		286 365	
2022	1 262 218	-6,25%	35 459 517	5,26%	293 292	2,42%
2023	1 735 672	37,51%	38 069 670	7,36%	319 741	9,02%
2024	1 689 154	-2,68%	40 236 180	5,69%	325 790	1,89%
2025	1 717 870	1,70%	41 724 919	3,70%	329 699	1,20%
2026	1 738 484	1,70%	43 185 291	3,50%	333 656	1,20%
2027	1 759 346	1,70%	44 696 776	3,50%	337 660	1,20%

Chaque année, cette assiette est revalorisée suivant l'évolution de l'Indice IPCH publié par l'INSEE. Cette revalorisation des bases d'imposition s'applique uniformément partout en France par les services fiscaux chargés du calcul et du recouvrement des taxes de fiscalité directe locale.

Après avoir progressé trois années de suite de plus de 3% (+3,4% en 2022, + 7.10% en 2023 et 3.90% en 2024), les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront revalorisées de 1,7% en 2025.

Seront par ailleurs prises en compte les évolutions physiques (constructions nouvelles, extensions, démolitions...) de chaque bien soumis à l'imposition.

Aussi, sous réserve de la confirmation de ces éléments lors de la notification des bases fiscales pour 2025, la municipalité entend proposer une troisième baisse des taux communaux en 2025.

➤ Produits de la fiscalité indirecte

Avec comme principales composantes l'octroi de mer, l'attribution de compensation émanant de la CIVIS, la taxe sur les carburants, les produits issus de la fiscalité indirecte représentent **un peu moins de 40% des recettes de fonctionnement** du budget communal.

L'attribution de compensation communautaire qui correspond à la différence entre le produit fiscal perdu à l'occasion de l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique par la CIVIS et les charges qui lui ont été transférées, représente un montant de 7,264 M€, constant en l'absence de nouvelles compétences prises par l'agglomération. Dans l'attente de la concrétisation du transfert du stade de Théophile Hoarau à la CIVIS et de la détermination des charges correspondantes, cette recette est gardée à son niveau actuel.

L'octroi de mer revenant aux communes, dépendant à la fois des dépenses qu'elles ont réalisées au cours de l'avant dernière année et des flux d'importation sur le territoire, a été en 2024 d'un peu plus de 24,5 M€ pour notre collectivité.

Pour 2025, le produit anticipé notifié par les services préfectoraux est **légèrement inférieur de 160 000€, soit -1%**. L'évolution moyenne constatée du produit revenant à la Ville entre les années 2021 et 2024 étant de 4%, l'hypothèse retenue pour 2026 et 2027 est de +2%/an :

Années	Octroi de mer	Evolution n-1
2021	21 776 895 €	
2022	22 915 374 €	5%
2023	23 569 586 €	3%
2024	24 568 147 €	4%
2025	24 340 000 €	-1%
2026	24 705 100 €	2%
2027	25 075 677 €	2%

La part de la taxe sur la consommation des carburants revenant à la Ville a représenté une recette communale de 3,132 M€ en 2024. Son évolution a ralenti en 2024 par rapport aux précédentes années (+0.5% contre 2 %). Une évolution de 0.8% du produit peut être anticipée pour les prochaines années.

➤ Dotations

Enregistrées au budget au chapitre 74, les dotations émanent de l'État (DGF, titres sécurisés, compensations au titre des exonérations fiscales mises en œuvre au niveau national notamment) et d'autres organismes dont la CAF (prestation d'accueil à la restauration scolaire).

La DGF comprend une dotation forfaitaire et la DACOM (Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer). Cette dernière, spécifique aux communes d'outre-mer, se substitue aux dispositifs nationaux de DSU/DSR et représente en valeur la première dotation de l'État à la ville, pour un montant de 7,736 M€ en 2024.

Pour les prochaines années, au regard du contexte national entourant les finances publiques (menace d'instabilité de gouvernance, déficit public, recherche de contribution du secteur public local au redressement, etc), la prudence amène à prévoir un niveau de croissance de dotations à un niveau inférieur à celui constaté jusqu'alors.

L'article 107 de la LF 2025 intègre une augmentation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement par rapport à 2024. L'enveloppe passe ainsi de 27 245 046 362 € en 2024 à 27 394 686 833 € en 2025. Ainsi la DGF est anticipée à +0,6% annuellement, comme en 2024 et la DACOM ne progresserait que de 4% en 2025, puis 2% contre 9% en 2022,2023 et 6% en 2024.

Années	DGF	évol	DACOM	évol
2021	4 979 760 €		6 097 522 €	
2022	4 940 123 €	-1%	6 648 908 €	9%
2023	5 018 338 €	2%	7 270 502 €	9%
2024	5 047 912 €	1%	7 735 775 €	6%

2025	5 078 199 €	1%	8 087 000 €	5%
2026	5 108 669 €	1%	8 266 000 €	2%
2027	5 139 321 €	1%	8 424 000 €	2%

2. Les dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant *
2021	82 097 274 €		1 516 €
2022	85 477 842 €	4,12%	1 592 €
2023	86 585 085 €	1,30%	1 599 €
2024	89 818 911 €	3,73%	1 658 €
2025	92 202 728 €	2,65%	1 702 €
2026	94 192 627 €	2,16%	1 739 €
2027	96 454 522 €	2,40%	1 781 €

* population considérée : INSEE : 2024 : 54 557 hab

L'évolution moyenne sur la période est de 2,7%, correspondant à celle des recettes courantes de fonctionnement. Cependant, en 2024, les chiffres d'exécution provisoire nous laissent entrevoir une progression plus importante que celle initialement prévue : soit +3.83% contre 2.31%.

Cette situation concerne principalement de l'évolution des charges à caractère général (011) et résulte en grande partie de la nécessaire intervention de la ville à la suite de l'épisode pluvieux des 20 et 21 décembre 2023 dont les conséquences ont été aggravées par le passage du cyclone BELAL en janvier 2024 et les pluies incessantes qui ont suivi. Le volume des réalisations des régies techniques (bâtiment et voirie) a sensiblement augmenté dans un contexte qui plus marqué par une envolée des prix des matières premières.

Par ailleurs, il est à noter que l'évolution du 011 s'explique aussi par des choix de politiques publiques tels que le maintien de la qualité des repas servis dans les écoles, malgré la hausse des prix des denrées alimentaires ou encore le recours à la location de fourgons frigorifiques pour assurer l'approvisionnement des cantines dans les délais et conditions attendues.

En outre, dans la stratégie déployée pour faire revivre Saint-Louis et la Rivière et repositionner la ville à sa juste place sur l'échiquier territorial, l'agenda municipal a été consolidé par le développement et l'ancrage d'évènements culturels et de cohésion majeurs qui font rayonner Saint-Louis et qui attirent chaque année des publics venant de toute l'île. Cette nouvelle attractivité fait fonctionner certes l'économie locale et participe à la définition de l'identité saint-louisienne au travers de marqueurs fédérateurs, mais nécessite la mobilisation de logistique événementielle, de prestations de gardiennage notamment. Il s'agit d'une politique volontariste qui impacte le 011 mais de façon mesurée et maîtrisée. Pour 2025, il est toutefois anticipé une évolution des dépenses de fonctionnement plus faible que celle de l'année précédente, soit +2.65% avec les éléments suivants :

Charges à caractère général (011): Il est fixé un plafond de 8.550 M€ pour les prévisions. A travers la gestion quotidienne, il conviendra d'accentuer l'optimisation des procédures d'achat ainsi que la rationalisation des moyens afin de dégager pendant l'exercice budgétaire des marges de manœuvre supplémentaires pour l'autofinancement des investissements.

Charges de personnel (012) : Elles représentent 75% des dépenses de fonctionnement de la collectivité et font l'objet de vigilance permanente. L'an passé, elles ont été contenues à un peu moins de 67 M€.

La décision d'augmenter progressivement et significativement les taux de cotisation vieillesse des employeurs affiliés à la CNRACL sur 4 ans, prise à travers la Loi de Finances de Sécurité Sociale pour 2025 impactera l'évolution de la masse salariale. Ce taux de cotisation passe 31.65% en 2024 à 34.36% dès 2025 (+3 points) pour atteindre 43.65% en 2028.

Il est rappelé que la participation obligatoire à la prévoyance entre en vigueur le 1er janvier 2025 (coût estimatif annuel de 147 000 €) et celle relative à la complémentaire santé sera mise en application au 01/01/2026 (coût estimatif annuel de 315 000 €).

En 2025 les charges de personnel seraient de l'ordre de 68,800 M€, soit en évolution de 2,7% par rapport à l'exécution budgétaire provisoire de 2024.

Variation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Nature de dépense	Rétrospective			Prospective			
	2021	2022	2023	CA provisoire 2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général (chap 011)	7 123 k€	7 587 k€	7 598 k€	9 158 k€	8 550 k€	8 678 €	8 808 k€
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	63 299 k€	64 414 k€	66 152 k€	66 986 k€	68 800 k€	70 314 k€	71 860 k€
Atténuation de produit (chap 014)	134 k€	86 k€	256 k€	504 k€	456 k€	445 k€	454 k€
Subventions versées (art 657)	8 761 k€	9 339 k€	9 098 k€	10 054€	10 991 k€	10 991 k€	10 991 k€
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 583 k€	2 412 k€	2 019 k€	2 143 k€	2 227 k€	2 316 k€	2 409 k€
Intérêts de la dette (art 66111)	750 k€	705 k€	825 k€	832 k€	736 k€	1 013 k€	1 468 k€
Autres dépenses	447 k€	935 k€	637 k€	142 k€	-7 367 k€	-156 k€	189 k€
Charges réelles de fonctionnement	82 097 k€	85 478 k€	86 585 k€	89 819 k€	92 203 k€	94 193 k€	96 455 k€

B. LE PROJET DE MANDATURE ET SON FINANCEMENT

1. Coût du programme d'investissement

Le PPI pour la période 2021-2027 est révisé au moment de ces orientations budgétaires 2025 à hauteur de 193,574 M€ contre 155,344 M€ l'an passé (soit + 38M€ d'investissements) et 124 M€ de prévisions au début de la présente mandature.

Au cours de l'exercice 2024, près de 24 M€ d'investissements ont été réalisés, soit 7 millions d'€ de plus qu'en 2023 (+41%). Croissant depuis le début de la mandature, cette constante évolution démontre la volonté forte de la municipalité de mieux équiper le territoire.

Travaux routiers, livraison du groupe scolaire de la ZAC Avenir, réhabilitations du bâti administratif communal et du bâti scolaire ainsi que la montée en puissance des travaux dans le cadre du NPNRU sont les principales réalisations.

En 2025, il est proposé de poursuivre cette accentuation du rythme d'investissement en projetant un montant d'investissement annuel de près de 38 millions d'euros.

Un nouveau programme est intégré à la PPI visant l'aménagement paysager ainsi que la valorisation touristique du patrimoine de la ville. Évalué à 2,556 M€, il concernera les sites de Verval, de l'ancien Chemin de fer ainsi que celui du Moulin à Maïs.

En matière d'investissement, les opérations suivantes devraient être lancées et concrétisées cette année :

- La rénovation et l'aménagement du stade de Bois de Nèfles Cocos,
- L'aménagement d'un nouvel espace de détente intergénérationnel sur le site de Verval, pour offrir notamment à la Ville une surface d'aire de jeux et de street workout d'envergure.
- L'aménagement de l'espace Grand jeux dans quartier de La Palissade (incluant notamment un pumptrack),
- La création de la Maison funéraire à la Rivière,
- La réhabilitation de 6 Maisons Communales de Proximité (Bellevue, les Makes, Tapage, Canots, Petit Serré et la Chapelle),
- La création de l'aire de jeux de Grand Serré, de Palissade, de Plateau goyaves, de Bellevue, Maison Rouge et de Plateau Maison Rouge.

Les travaux et études portant sur les projets déjà lancés de la PPI s'achèveront :

- La réfection de l'étanchéité de plusieurs bâtiments scolaires et administratifs
- La suppression du radier du Chemin du Ruisseau
- Les travaux d'aménagement et des évacuations des eaux pluviales de la Rue Jean XXIII
- L'aménagement du parc Méroc
- L'aménagement de la place des fêtes

Certains projets sont au stade d'études et devraient se concrétiser en 2025/2026.

Celles-ci concerneront notamment :

- La réhabilitation de l'ancien pont CFR,

- L'aménagement du site du Moulin Maïs,
- La suite du plan de suppression de radiers.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement de la période 2021-2027 est présenté en annexe.

2. Le financement du programme

L'épargne de la collectivité

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	10 187 303 €	9 493 738 €	12 929 899 €	13 522 005 €	10 312 224 €	10 497 423 €	10 625 883 €
<i>Epargne brute</i>	9 437 382 €	8 788 722 €	12 105 041 €	12 690 046 €	9 576 431 €	9 484 273 €	9 157 737 €
Epargne nette	6 138 448 €	5 341 377 €	8 884 253 €	10 248 748 €	6 999 337 €	6 421 446 €	6 003 450 €

Selon les évolutions présentées en recettes et dépenses réelles de fonctionnement ci-avant, le niveau d'épargne nette prévisionnelle, destinée au financement du programme d'investissement, reste positif et équivalent à celui constaté en début de période.

Il est rappelé que l'épargne nette est déterminée après la prise en compte du remboursement des annuités de la dette et représente l'autofinancement de la section d'investissement.

En appui à la gestion budgétaire annuelle, la prospective financière traduit les orientations de la ville compte-tenu de la programmation pluriannuelle des investissements et des perspectives d'évolution des recettes et des dépenses.

Cet outil de planification permet de vérifier la soutenabilité du PPI, de déterminer les modalités de son financement et de projeter son impact sur les finances communales. Ainsi, cet outil permet d'écarter le risque de dégradation des agrégats financiers dont l'épargne à son niveau historiquement négatif de la précédente décennie (2019 : épargne nette négative de - 2,6 M€).

Le financement

Le plan prévisionnel des investissements se construit à partir de la capacité d'autofinancement nette, ou encore épargne nette, dégagée sur les recettes de fonctionnement. Annuellement, celle-ci est anticipée aux alentours de 6 M€ jusqu'à 2027

Les autres composantes du financement du PPI sont les ressources propres à la section d'investissement dont la principale est le FCTVA, les produits des cessions de biens, les subventions émanant de partenaires et les emprunts nouveaux.

Il est précisé que le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Financement de l'investissement	CA provisoire 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027	Total projection 2025-2027
Épargne Nette	10 248 748	6 999 337	6 421 446	6 003 450	19 424 233
FCTVA	2 194 308	3 590 394	5 043 770	5 402 900	14 037 064
Autres Recettes	911 137	885 348	904 661	924 456	2 714 465
Produits de Cessions	97 530	-	-	-	-
Sous total Ressources Financières	13 451 723	11 475 079	12 369 877	12 330 806	36 175 762
Subventions reçues	8 563 390	14 304 085	9 561 699	9 643 375	33 509 159
Emprunts	1 898 100	11 642 598	16 150 630	12 351 700	40 144 928
Financement Total	23 913 213	37 421 762	38 082 206	34 325 881	109 829 849

La tendance à la hausse des recettes est à mettre en corrélation avec l'augmentation des dépenses du PPI.

En effet, le FCTVA, les subventions et même l'emprunt sont directement influencés par le besoin de financement.

Ainsi, le montant de FCTVA revenant à la collectivité sur les investissements de l'année précédente est, pour 2025, évalué à 3,5 M€ à la date de la prospective.

De même, le montant emprunté sur la fin de la période analysée est en hausse. La répartition des sources de financement des investissements est en moyenne par tiers entre les ressources propres (autofinancement, FCTVA et autres recettes d'investissement), les subventions et l'emprunt.

A ce stade de la réflexion pour les perspectives, le taux de financement moyen ressortant de la prospective budgétaire est de 31%. La chasse au financement via la mobilisation de subventions demeurera une des priorités de la ville.

Jusqu'ici la Ville s'est illustrée par une capacité de levée de cofinancements à travers des subventions remarquables portant le taux de financement moyen sur la période de 2021-2024 par exemple à 40 %.

C. L'IMPACT FINANCIER DE LA PPI

1. Le niveau de l'endettement

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette communale s'établit à 25 304 562 €, et se compose de 16 lignes d'emprunts. Le taux moyen annuel est de 3.11% et la durée de vie résiduelle d'un peu moins de 14 années.

La capacité de désendettement, mesurant le nombre d'années nécessaires au remboursement total de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne de 2024 est de 2 années, bien en-deçà des 12 années recommandées.

L'encours est majoritairement à taux fixe et par conséquent reste sécurisé malgré les taux de marché de plus en plus élevés. Aucune ligne d'emprunt n'est adossée à des indices non standardisés très risqués :

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	14 362 806 €	56,76%	2,45%
Variable (Euribor)	4 326 784 €	17,10%	3,77%
Livret A	6 614 972 €	26,14%	4,11%
Ensemble des risques	25 304 562 €	100,00%	3,11%

État généré au 31/12/2024

Il est ventilé entre six prêteurs afin d'en assurer la diversification :

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
Agence Française de Développement	8 582 659 €	33,92%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 506 002 €	25,71%
EMISSION OBLIGATAIRE	4 500 000 €	17,78%
CAISSE D'EPARGNE	1 938 146 €	7,66%
BANQUE POSTALE	1 900 000 €	7,51%
SFIL CAFFIL	1 877 755 €	7,42%
Ensemble des prêteurs	25 304 562 €	100,00%

État généré au 31/12/2024

Dans le cadre du financement des investissements en 2025, un montant de 11,6 M€ devrait être mobilisé :

Dette	Rétrospective				Prospective		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	32,562 M€	29,127 M€	25,846 M€	25,305 M€	34,370 M€	47,458 M€	56,655 M€

Emprunts annuels	4,925 M€	0,000 M€	0,000 M€	1,898 M€	11,643 M€	16,151 M€	12,352 M€
Annuités	4,049 M€	4,152 M€	4,046 M€	3,273 M€	3,313 M€	4,076 M€	4,622 M€

En fin d'exercice 2025, l'encours de dette de la collectivité serait de 34,3 M€ correspondant à celui de 2021.

En prospective, en fin de période, si le programme d'investissement pluriannuel est réalisé en totalité et selon les hypothèses présentées, il s'élèverait à 56,655 M€, en évolution significative, mais resterait supportable pour la collectivité puisque l'ensemble de nos indicateurs demeurerait au vert.

Ainsi, ramené au nombre d'habitants, il s'établirait à 1 046 € contre 1 344 € en moyenne pour les communes de la strate.

2. L'épargne, l'indicateur qui mesure la capacité de financement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	91 562 336	94 915 226	101 346 686	102 606 487	101 779 159	103 676 900	105 612 258
Epargne de gestion	10 187 303	9 493 738	12 929 899	13 522 005	10 312 224	10 497 423	10 625 883
Epargne brute	9 437 382	8 788 722	12 105 041	12 690 046	9 576 431	9 484 273	9 157 737
Epargne nette	6 138 448	5 341 377	8 884 253	10 248 748	6 999 337	6 421 446	6 003 450

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses hors intérêts de la dette.

L'épargne brute constitue quant à elle, l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Cet excédent, appelé aussi **autofinancement brut**, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

L'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette détermine **l'épargne nette** de la collectivité qui correspond à une ressource propre qui peut être affectée à des nouvelles dépenses d'équipement.

Après un pic à 10,165 M€ en 2024, l'épargne nette prévisionnelle - après paiement des annuités de dette (capital+ intérêts) demeurerait à un niveau positif d'environ 6 M€ jusqu'en 2027.

D. LES DEPENSES DU PERSONNEL : EVOLUTION ET PROJECTIONS

1. Effectifs rémunérés au 31/12/2024 tous statuts confondus

Au 31 décembre 2024, l'effectif communal (hors CCAS et Caisse des écoles) rémunéré était de **1596 agents**.

Évolution de la répartition par statut

Effectifs 2024	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	Total
En nombre	1083	398	115	1596
En ETP	1001	396.18	111.76	1508.94

Commune	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	1174	1162	1179	1151	1119	1115	1083
Agents contractuels (CDD, CDI, Emplois aidés, Apprentis, Adultes relais)	616	638	545	565	542	494	513
Soit effectif total tous statuts confondus	1790	1800	1724	1716	1661	1609	1596

Répartition par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	376	102	478	464.26
Animation	4	8	12	11
Autres	0	24	24	22,1
Culturelle	6	0	6	6
Emplois fonctionnels	3	1	4	4
Médico-Sociale	2	15	17	17
Police municipale	41	0	41	41
Sportive	5	6	11	11
Technique	646	357	1003	932.53
Total général	1083	513	1596	1508,94

Répartition par catégorie

Fonctionnaires	En nombre	En ETP
Catégorie A	23	23

Catégorie B	34	33.95
Catégorie C	1026	945
Total général	1083	1002

Les caractéristiques essentielles des effectifs affectés sur les différents emplois perdurent dans les mêmes proportions, malgré de légères évolutions liées à la politique de consolidation de l'encadrement de la collectivité :

- Catégorie A : **2.12%**
- Catégorie B : **3.14%**
- Catégorie C : **94.74%**

La collectivité doit maintenir les efforts engagés dans le renforcement de son taux d'encadrement (**5,26%**) qui progresse et franchit la barre des 5% tout en restant bien trop faible compte-tenu du nombre important d'agents et des services opérationnels et des besoins de restructuration et de coordination de l'administration.

2. Analyse et projection des mouvements RH

➤ Les entrées et les départs depuis 2018

Entrées

Volume/Origine des entrées en CDD	Renfort (surcroît d'activité : CDD)	Apprentis	Droit privé (adultes relais)
2018	53	7	3
2019	27	5	3
2020	13	0	2
2021	7	2	0
2022	12	0	0
2023	14	2	1
2024	18	3	0

Départs

Volume et origine des départs	Retraite	Fin de Contrat	Mutation	Démission	Décès	Licenciement pour inaptitude physique	Rupture conventionnelle	Fin de détachement
2019	32	2	0	3	4	1		
2020	31	31	7	5	10	1		
2021	35	22	3	3	8	1	1	1
2022	38	38	2	1	7	0	0	0
2023	40	4	4	4	5	0	3	2
/2024	26	7	6	2	2	1	1	0

➤ **Les entrées pour l'année 2024**

Contractuels

Volume/origine des entrées en CDD	CDD (Besoin lié à un accroissement temporaire d'activité Article L332-23-1)	CDD (Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (quelle que soit la catégorie Article L332-8-2)	Contrat de projet	Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)	Collaborateur de cabinet	Apprenti	Total
2024	18	15	1	13	1	3	51

Stagiaires/Titulaires

Volume/origine des entrées	Stagiaire CNRACL	Titulaire CNRACL	Titulaire détaché dans la collectivité	Titulaire détaché FPH	Total
2024	0	2	1	1	4

➤ **Les départs pour l'année 2024**

Les départs à la retraite constituent le principal motif de départ de la collectivité : en moyenne 35 départs annuels sont recensés sur les 3 prochaines années.

	2024	2025	2026	2027
Projection des départs en retraite des agents	26	37	43	43

3. Répartition Femmes-Hommes par filière

Filières	Féminin	Masculin	Total
Administrative	312	166	478
Animation	5	7	12
Culturelle	5	1	6
Autres	10	14	24
Emplois fonctionnels	2	2	4
Médico-Sociale	15	2	17
Police municipale	5	36	41
Sportive	1	10	11
Technique	358	645	1003
Total général	713	883	1596

Nous pouvons observer qu'en totalité, il y a un léger déséquilibre en matière de répartition femmes/hommes avec **44,7%** de femmes et **55,3%** d'hommes. Les actions doivent se poursuivre quant à l'égalité professionnelle femme/homme dans la fonction publique et notamment au sein de la collectivité car les stéréotypes de filière sont encore bien présents :

- 65.4% de femmes dans la filière administrative
- 88.2% de femmes dans la filière médico-sociale
- 87.8% d'hommes dans la filière police municipale
- 90.9% d'hommes dans la filière sportive
- 64.3% d'hommes dans la filière technique

Concernant les emplois fonctionnels de direction, la collectivité témoigne à ce jour d'un véritable équilibre hommes / femmes.

4. Évolution des charges de personnel

Les données au 31 décembre 2024 (CA provisoire)

ANNEE	2018 en €	2019 en €	2020 en €	2021 en €	2022 en €	2023 en €	2024 en €
Montant voté au BP	64 100 000,00	64 700 000,00	66 200 000,00	66 700 000,00	65 000 000,00	66 700 000,00	66 820 000,00
Décision modificative	100 000,00	750 000,00					
Budget supplémentaire					500 000,00		850 000,00
Total budget	64 200 000,00	65 450 000,00	66 200 000,00	66 700 000,00	65 500 000,00	66 700 000,00	67 670 000,00
Montant réalisé et voté au CA	64 198 177,09	65 446 585,42	64 968 762,90	63 298 891,55	64 413 613,75	66 152 067,27	66 985 405,22

La projection de la masse salariale en 2025

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
65 446 585 €	64 968 763 €	63 298 892 €	64 413 614 €	66 152 067€	66 985 405 €	68 800 000€

Après cette présentation générale du contexte économique et financier ainsi que du cadre budgétaire de la commune, il convient à présent d'examiner les orientations stratégiques pour 2024, déclinées par politique publique et par axes prioritaires de la mandature.

CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DECLINEES PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET PAR AXES PRIORITAIRES DE LA MANDATURE

I. LES REPONSES AUX URGENCES DU QUOTIDIEN

A. UN CADRE DE VIE PLUS PROPRE, PLUS SECURISÉ ET MIEUX ENTRETENU POUR BIEN VIVRE TOUS LES JOURS

1. L'accélération de la modernisation des routes

▪ Bilan de l'année 2024 pour les travaux externalisés

L'année 2024 marque un tournant majeur dans la modernisation des infrastructures routières communales. En début de mandature 2020-2026, face aux constats des années d'abandon, dans les bas comme dans les hauts, la municipalité avait tenu à placer l'investissement sur les routes au cœur de ses priorités. Vu l'ampleur des retards accumulés sur l'entretien et la modernisation des voiries, c'est un discours de vérité avec une approche nécessairement pluriannuelle, route après route, qui a été mise en exergue. Ainsi au départ, un rythme déjà conséquent de 2 millions d'investissements par an avait été engagé. Toutefois, face aux intempéries de janvier 2024 et aux attentes légitimes des usagers, un véritable coup d'accélérateur a été donné dans le cadre des orientations budgétaires 2024. Cet effort s'est concrétisé par la réalisation d'un investissement historique de plus de 4,8 millions d'euros sur nos routes (chiffres du compte administratif provisoire : 78 % de réalisation), soit plus du double des années précédentes.

Cet investissement ambitieux vise à sécuriser, pérenniser et améliorer le confort des infrastructures routières, tout en intégrant une approche résiliente face aux risques naturels (événements climatiques) et aux contraintes d'usage (engins agricoles, poids lourds, transports en commun). Une telle approche permet de réduire durablement les coûts d'entretien et d'assurer un réseau routier plus fiable pour tous.

En 2024, ce programme de modernisation de voirie décliné de manière externalisée s'est traduit par :

- **Des travaux de requalification de voirie** pour offrir des routes plus sûres et plus durables et répondre aux besoins des automobilistes, transporteurs et riverains (*chemin Dépôt, chemin Pièce Jeanne, Rue Luc Donat, chemin Guichard...*)
- **La suppression de radiers**, réduisant les risques d'inondation et améliorant la fluidité du trafic (*Bassin Pilon, Chemin Richard*)
- **L'aménagement d'un parking** au Verval
- **L'amélioration de la gestion des eaux pluviales**, pour une meilleure résilience face aux aléas climatiques (*Chemin de Myosotis, Rue Ambroise Croizat, Chemin Trompette d'or, Rue Ravenal, Rue Léon Dierx /Chemin Neuf, Chemin Bois Noirs, Chemin Kerveguen, canal cité Eperon, Chemin des œillets...*)

Ce bilan confirme l'engagement de la municipalité en faveur d'un réseau routier à la hauteur des attentes des Saint-Louisiens et des Riviérois, après des années d'immobilisme. L'élan est donné, et il se poursuivra !

▪ Bilan 2024 pour les travaux en régie

Au-delà des travaux externalisés, la Commune intervient également sur nos routes en mobilisant ses propres moyens humains et matériels. C'est la vocation du service « Régie Routes » dont le rôle est essentiel dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier

communal. Il s'agit là aussi de contribuer à offrir aux usagers des infrastructures plus sûres et mieux entretenues. En 2024, la Régie Routes a mené une série d'actions structurantes, couvrant cinq grands domaines d'intervention :

- **entretien des voiries**, pour remédier notamment aux divers nids-poule et prévenir la dégradation prématurée des chaussées ;
- **hydrocurage des réseaux**, pour garantir une meilleure évacuation des eaux pluviales et réduire les risques d'inondation ;
- **entretien des abords routiers**, pour préserver la visibilité et la sécurité.
- **sécurisation des accotements**, pour faciliter la circulation des piétons et réduire les risques d'accidents.
- **amélioration de la signalisation horizontale et verticale**, pour un réseau routier plus lisible et mieux sécurisé.

En 2024, la Régie Routes a engagé plus de 220 000 € pour mener ces interventions sur l'ensemble du territoire communal. Ces actions, réparties sur plusieurs secteurs stratégiques, témoignent de la volonté municipale d'investir durablement dans un réseau routier fonctionnel et sécurisé, répondant aux attentes des habitants et des usagers du quotidien.

Les interventions d'entretien de voirie réalisées par la Régie Routes ont notamment concerné les secteurs suivants :

Quartiers	Voies
Rivière centre	Rue Pierre Payet, Rue Julius Emma, Chemin des Iris Chemin des Pensées, Rue du Père Laporte
Le Ouaki	Rue des Fiagues, Chemin fleur de cannes, Rue Célimène Chemin Tournant, Rue Pigas Rue de la Tannerie, Chemin Chicorée, Chemin Maïs, Chemin des remparts, Chemin Graviter
Bois de Nèfles Cocos	Chemin la Croix, Chemin Piton
La Ouette	Rue de l'arbre du voyageur, Chemin des Violettes, Chemin des Figuiers, Chemin des Glycines
Ruisseau	Chemin du ruisseau
Les Makes	Chemin Léonien Fontaine, Rue de la pépinière, Chemin des Aromes, Rue Bizet, Chemin des Camélias, Chemin Robert Parfait, Chemin Bras Sylver, Rue des tours, Chemin des cyprès, Rue Raphael Noel, Rue Pierre Corneille, Rue Aristide Briand
Tapage	Chemin Mont dur, Chemin Vétiver, Chemin de la Plaine, Ligne Montégu, Chemin Dejean, Rue de la commune de Paris, Chemin Traverse
Gol les hauts	Chemin Benjoin, Chemin Grand Fond, Chemin des prunes Chemin Bassin
Canots	Chemin des Jacques, Chemin Bassin Pilon, Chemin Bras de roc, Chemin des canots

- **[La déclinaison 2025 du plan pluriannuel de modernisation de voiries](#)**
- **De nouvelles opérations en matière d'aménagement, de réfection de chaussées et d'amélioration des réseaux d'eaux pluviales (5,2 M€)**

Les opérations les plus significatives associant modernisation de voirie et gestion des eaux pluviales programmées pour 2025 concernent :

- La rue Jean XXIII – partie haute, réalisée en 2 tranches (tranche 1 en cours)
- La tranche 1 des travaux de modernisation de la rue Marius et Ary LEBLOND (lancée).
- Le Chemin Bois Noirs (réalisé au cours du 1^{er} trimestre).

D'autres chantiers sont d'ores et déjà engagés pour 2025 aux Makes, avec la création d'un cheminement piéton sécurisé pour l'école Paul Hermann et les travaux de gestion des eaux pluviales du chemin des Camélias.

Par ailleurs il est à noter que **le début d'année 2025 nous a d'ores et déjà permis de finaliser les chantiers suivants :**

- à Bellevue, la réfection de la voirie du Chemin Pièce Jeanne
- au Ruisseau, les travaux de gestion des eaux pluviales et de création de parking au bout du chemin des Amaryllis (à proximité du terrain synthétique).
- à Gol les Hauts (secteur Eglise Sainte-Thérèse), des travaux d'amélioration de voirie et de gestion des eaux pluviales au niveau de l'impasse sur la CD20 et de l'impasse des Galaberts.

En outre, des travaux d'aménagement seront réalisés en cours d'année 2025 :

- au niveau de la Cité Oliver Tambo, pour parachever la requalification du secteur après les travaux engagés par la CIVIS en termes de renforcement et de raccordement de réseaux.
- au niveau de la Pente Nicole, la création d'une voie et la réalisation d'un parking, pour répondre à des enjeux d'accès pour les familles de l'allée des cythères.
- sur le site du CCAS de Pont neuf, il est procédé à un aménagement du parking de l'établissement.

Les études hydrauliques se poursuivront pour bâtir la solution la plus adéquate pour un secteur du Ouaki en prise avec des problématiques d'eaux pluviales, à savoir le chemin Mozart, le chemin Piment, le chemin Savignan et le chemin des lilas.

Parallèlement au dialogue renforcé avec la Région pour donner une suite concrète à notre étude pour **l'aménagement des carrefours du centre-ville** de Saint-Louis avec un système de feux tricolores, la ville initiera une étude complémentaire pour la modernisation des voies particulièrement passantes de François de Mahy et Léonus Benard tout en apportant des réponses aux enjeux de fluidification de la circulation sur ces axes.

Enfin, s'agissant du Chemin Kerveguen qui a été identifié comme un axe stratégique du territoire, les études et le dialogue institutionnel entre la Ville, la CIVIS et la Région seront approfondis pour identifier une solution efficace, réaliste et partagée pour le rejet des eaux pluviales. La Ville engagera également des travaux permettant notamment de moderniser **la 1^{ère} tranche du chemin Kerveguen** menant à la RN5, et ainsi sécuriser et fluidifier la sortie de la future caserne du SDIS.

- **Avancement du plan de suppression des radiers (1,025M€) : vers une ville plus résiliente**

Lancé au début de l'année 2024, le **plan pluriannuel de suppression des radiers** est désormais bien avancé et marque une transformation majeure pour la sécurité et la résilience de la ville face aux aléas climatiques.

En **fin d'année 2024**, deux opérations emblématiques ont été menées dans nos villages des Hauts, répondant à une demande forte des habitants :

- **Suppression d'un radier de la Rue Richard à Gol les Hauts**
- **Suppression du radier Bassin Pilon aux Canots.**

Ces infrastructures, régulièrement submergées lors des épisodes pluvieux, posaient de sérieux problèmes aux familles du secteur, compliquant leurs déplacements et renforçant l'isolement en période de fortes précipitations. **L'installation de dalots a permis d'améliorer significativement l'écoulement des eaux et de réduire le risque de submersion**, garantissant ainsi une meilleure accessibilité en toutes circonstances.

En parallèle, **la sécurisation des radiers encore en place a été renforcée**, avec la mise en place de barrières fixes réalisées en régie, facilitant la gestion des fermetures en cas de crue.

Pour 2025, notre programmation demeure ambitieuse, traduisant notre engagement en faveur d'une ville plus sécurisée et mieux préparée aux événements climatiques. Cette démarche se traduit comme suit :

- Le lancement dès le mois de février 2025 des travaux de **suppression du radier du chemin du Ruisseau**.
- **L'avancement des études sur la suppression des radiers de Bellevue, de la Ouette et de la Cuisine Centrale**, avec une finalisation attendue au cours du premier semestre. Ces études permettront de déterminer **les solutions techniques les plus adaptées** et de programmer la mise en chantier des opérations prioritaires dès le **second semestre 2025**.
- **Une enveloppe budgétaire renforcée**, avec **1,025 million d'euros mobilisés pour la suppression des radiers en 2025**, marquant une accélération significative des efforts municipaux.

La suppression des radiers s'inscrit dans une démarche globale visant à **adapter la ville aux défis climatiques à venir**. En réduisant les risques d'inondation et en améliorant la gestion des eaux pluviales, la Ville de Saint-Louis se dote d'infrastructures plus modernes et plus résistantes aux aléas météorologiques, tout en garantissant une **meilleure qualité de vie aux habitants**. Cette volonté affirmée d'agir s'inscrit pleinement dans l'ambition municipale de bâtir **une ville plus sûre, plus accessible et mieux équipée pour faire face aux défis environnementaux**.

2. Un engagement renforcé pour la propreté et l'embellissement : une action volontariste et durable.

- **Un nouveau cap pour la gestion du cadre de vie au quotidien**

L'année 2025 marque une **étape clé dans la transformation du cadre de vie des Saint-Louisien et des Riviérois**, avec une volonté affirmée d'améliorer durablement la propreté urbaine et l'embellissement du territoire.

Si la mandature avait débuté avec une impulsion forte sur ces thématiques, l'année 2024 a révélé des défis importants, notamment un ralentissement de l'activité de la Direction de l'environnement et une recrudescence des dépôts sauvages. Face à ces constats, la

municipalité a décidé de **prendre un virage stratégique**, en lançant un **Plan Embellissement Propreté Salubrité (PEPS)** structuré, réaliste et ambitieux sur trois ans (2025-2027).

Ce plan s'appuie sur une **réorganisation en profondeur** des services concernés et sur une **mobilisation citoyenne accrue**, afin d'obtenir **des résultats visibles et pérennes**. L'objectif est double : moderniser et renforcer les moyens municipaux pour une gestion efficace et optimiser l'implication des habitants afin d'ancrer **une nouvelle culture du respect de l'espace public**.

▪ **Les axes prioritaires du Plan PEPS : une approche intégrée et opérationnelle**

Le **PEPS** repose sur une stratégie globale qui couvre l'ensemble des enjeux liés à la propreté et à l'embellissement urbain. Il s'articule autour des actions suivantes :

➤ **Renforcement des capacités de la Direction de l'environnement**

- Création de **nouveaux postes** pour structurer un encadrement plus efficace.
- Développement des **compétences managériales** pour améliorer la coordination et l'efficacité des interventions.
- Mise en œuvre d'une **gestion optimisée des ressources humaines et matérielles** pour fluidifier l'organisation quotidienne et mieux piloter les projets stratégiques.

➤ **Une réorganisation des services de propreté urbaine pour plus d'efficacité**

- Augmentation des moyens d'action avec la remobilisation des équipes sur le terrain.
- Renforcement et modernisation des équipements pour optimiser les interventions et améliorer la rapidité d'exécution.
- Mise en place d'un **programme d'opérations "coup d'éclat"** pour des interventions massives et ciblées dans les zones les plus touchées par l'insalubrité.
- Installation de **nouvelles corbeilles de rue** pour encourager le respect de l'espace public.

➤ **L'embellissement du territoire : des actions structurantes**

- **Rénovation des espaces les plus dégradés**, avec un plan spécifique pour les sites laissés à l'abandon depuis plusieurs années.
- Développement d'un **plan de végétalisation urbaine**, avec des **plantations massives** pour créer des **îlots de fraîcheur**, améliorer la qualité de l'air et renforcer l'attractivité des quartiers.

➤ **Lutte active contre les incivilités et les dépôts sauvages**

- Renforcement des contrôles et des sanctions, avec **l'installation de caméras nomades** pour identifier les infractions. L'enjeu est de responsabiliser les contrevenants et réduire les comportements irrespectueux.

➤ **Santé publique et salubrité : des actions renforcées**

- Intensification des actions de lutte antivectorielle, en réponse à la recrudescence des maladies comme le chikungunya.
- Actions de prévention renforcées contre l'insalubrité et les nuisibles, pour garantir un cadre de vie plus sain.

➤ **Mobilisation citoyenne et implication des habitants**

- Concertation dans les 24 quartiers via les Conseils Participatifs Citoyens (CPC) pour prioriser les actions en fonction des besoins spécifiques du terrain.

- Campagnes de sensibilisation, pour encourager de nouveaux réflexes en matière de tri, de gestion des déchets et de respect des espaces publics.

- **Un engagement durable pour une ville plus propre et plus attractive**

Avec ce **nouveau cap**, la municipalité affirme **sa détermination à faire de Saint-Louis une ville plus propre, plus agréable et plus respectueuse de son environnement**. L'ampleur des moyens mobilisés témoigne d'une volonté forte d'obtenir **des résultats concrets et mesurables**, tout en inscrivant cette transformation **dans une dynamique durable**.

Le **PEPS** n'est pas seulement un plan d'action, c'est **un projet collectif**, qui repose sur l'implication de **tous les acteurs du territoire** : services municipaux, habitants, associations et partenaires institutionnels. **Parce que la propreté et l'embellissement sont l'affaire de tous**, réussir ce défi nécessite l'engagement de chacun. **Faire mieux et avec tous**, tel est l'engagement pour une ville plus belle, plus propre et plus accueillante.

3. L'éclairage public

- **Le relamping**

La Commune de Saint-Louis avait bénéficié, dans le cadre des certificats d'énergie (CEE), d'une dotation de 1002 luminaires à leds en vue d'une pose en 2024.

Toutefois, il s'est avéré que cette opération est plus coûteuse qu'elle n'y paraît car les luminaires sont livrés sans accessoires, sans équipement de protection électrique et les crosses existantes doivent être remplacées pour être en conformité avec les normes actuelles.

Le montant de la pose pour la totalité des points lumineux reçus, a été chiffré à 450 000 €. Aussi, un lissage a été fait sur différents secteurs de la ville, répartis comme suit.

102 points lumineux sur le secteur de Roches Maignes pour un montant de 47 472,50€ HT sur les rues :

- Marius et Ary Leblond
- Du 20 Décembre 1848
- Auguste Lacaussade
- Jean XXIII (partie haute au-dessus du chemin Cartouche)
- Victor Hugo
- D'Anchaing
- Cimendef
- De la Gironde

46 points lumineux sur le secteur du Gol pour un montant de 29 000€ HT sur les rues :

- Gabriel Péri
- Bory de saint-Vincent
- Jean Jaurès
- Félix guyon
- Frédéric Joliot Curie
- James et Arsène Philippe

- De Luxembourg
- Alexandre Flemming
- Soudarom

32 points lumineux sur le secteur de Bel Air pour un montant de 17 872€ HT sur les rues :

- Boulevard du Front de Mer
- Des Alevins

▪ L'éclairage des sites sportifs

Le SIDELEC a pris du retard dans le lancement de l'appel d'offres pour la rénovation des 06 sites sportifs retenus dans le programme de travaux d'un montant prévisionnel de 1 264 000€. Ces derniers n'ont donc pas démarré en 2024 comme initialement prévu mais sont reportés en 2025. Pour rappel, il s'agit des sites suivants :

- Complexe sportif Théophile HOARAU
- Complexe sportif de Roches Maigres
- Terrain de football Jean Michel DALLEAU au Gol Saint-Louis
- Stade Ludovic VIADERE à la Rivière
- Terrain de football Richeman SOPHIE aux Makes
- Terrain de football de bassin Verval

4. Le patrimoine bâti

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives dans la modernisation du patrimoine bâti de la ville. Les projets réalisés ont permis de renforcer la sécurité, la salubrité et la résilience des infrastructures communales. La transition écologique a également été amorcée avec des initiatives concrètes.

En 2024, la direction du patrimoine bâti a engagé des opérations (travaux + études) à hauteur **12.3 M €**, contre 9.3 M€ en 2023, **soit une progression de plus de 32%**. Le bilan des investissements réalisés concerne la diversité du patrimoine bâti communal.

▪ Les écoles

En raison des événements cycloniques de janvier 2024, les opérations de clos-couvert ont été accélérées. Les écoles suivantes ont fait l'objet de travaux d'étanchéité horizontale et de sur-toiture (1,8 M€) :

- Jean Macé
- René Perianayagom
- École Noé Fougeroux
- Paul Eluard
- Desforges Boucher
- Jean Hoarau
- Edmond Albius
- Albert Loughnon
- Hégesippe Hoarau
- Henri Lapierre
- Saint-Exupéry
- Paul Hermann.

Pour améliorer le confort thermique des écoles, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été sélectionné pour mener les études et superviser l'installation des brasseurs d'air. L'école Pablo Picasso a été la première à bénéficier de l'installation de brasseurs d'air dans ses salles de classe.

Les études pour la mise en place des carnets de santé des écoles ont débuté en 2024 et se poursuivront. Un schéma directeur immobilier des écoles sera lancé afin de rationaliser et d'optimiser la gestion des équipements éducatifs.

Le groupe scolaire de la ZAC AVENIR a été livré en août 2024.

Le plan de salubrité dans les écoles n'a pas pu être lancé en 2024, car la priorité a été donnée au suivi des travaux d'étanchéité horizontale suite aux fortes pluies de janvier. Il sera mis en œuvre en 2025.

▪ Les bâtiments administratifs

Tout comme les écoles, les bâtiments administratifs ont fait l'objet de travaux d'importance d'étanchéité et de sur toiture (170 K €) :

- Bâtiment Administratif Hyppolite Foucque
- Le Centre de Surveillance Urbain
- La Mairie de La Rivière
- La Gendarmerie de Saint-Louis.

Par ailleurs des travaux de remise aux normes électriques pour garantir la sécurité des installations et des personnes à hauteur de 1.4 M € ont été réalisés au sein des équipements suivants : bâtiment Hyppolite Foucque, Hôtel de Ville de Saint-Louis, poste borne du stade Théophile Hoarau, poste borne du complexe sportif de Roches Maigres, Centre Technique Municipal.

En outre, une étude de mise aux normes des ventilations, climatisations et des groupes froids de la cuisine centrale a été lancée en 2024. Les travaux débuteront en 2025.

Pour accueillir la future pépinière municipale, un bâtiment administratif ainsi que des vestiaires ont été réalisés (0.5 M €).

Enfin, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP), la ville a terminé les travaux d'accessibilité de la phase 1 sur 14 sites et bâtiments (240 K€). Ces travaux d'accessibilité visent à rendre les infrastructures communales accessibles à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite.

▪ Les espaces destinés à la population

Les maisons communales de proximité (MCP) sont des équipements essentiels pour la cohésion sociale et la proximité avec les citoyens. Le développement de ces espaces s'est poursuivi en 2024, notamment avec le lancement des études de conception des MCP de Ilet Furçy, Plateau Maison Rouge et Ruisseau

En 2025, les MCP de Petit Serré, des Makes, de Bellevue, du Tapage, de la Chapelle et des Canots feront l'objet de travaux de réhabilitation. La MCP d'Ilet Furcy sera construite et livrée.

Des toilettes publiques ont été créées à l'arrière de l'Hôtel de Ville (0.2 M €) et les conditions d'accueil du public au service État-Civil de Saint-Louis ont été améliorées avec l'installation de stores.

La première maison funéraire de la commune a été mis sur les rails en 2024 : réalisation des études de conception, acquisition de la parcelle et signature de l'arrêté de permis de construire. Les travaux sont en cours avec une livraison en août 2025.

La Chapelle du Rosaire a fait l'objet de travaux de sécurisation de la toiture.

- **Les équipements sportifs et de loisirs**

Le programme de réhabilitation des infrastructures sportives de la commune avance de manière significative.

En 2024, les études de programmation pour la réhabilitation de la piscine de Saint-Louis ont été lancées, ainsi que les études visant à corriger les désordres et malfaçons de la piscine de La Rivière pour une reprise des travaux en 2025.

Parallèlement, la mise aux normes électriques du gymnase Adrienne Lenormand est terminée, afin de garantir la sécurité des utilisateurs et la conformité des installations.

La livraison des aménagements du terrain Borry, effectuée le 23 décembre 2024, a permis d'enrichir l'offre d'espaces publics et sportifs à destination des habitants. Ces travaux ont mis un accent particulier sur l'accessibilité ainsi que sur la qualité des équipements, afin de créer un lieu accueillant et inclusif pour tous (1.4 M €).

L'espace Grands jeux de Palissade a fait l'objet d'études de conception en avril 2024 (40 K €). Le projet est actuellement en phase de consultation des entreprises pour un démarrage des travaux en 2025.

2025 verra aussi la livraison des travaux de réhabilitation du stade Bois de Nèfles Cocos.

Après la rénovation fin 2024 du terrain de proximité du Ruisseau, le terrain synthétique Frédéric Gorée sera également modernisé en 2025.

Ces actions visent à offrir des infrastructures sportives et récréatives sécurisées et adaptées aux besoins de la population.

- **Les kiosques à vocation économique KAVE**

Le déploiement de kiosques à vocation économique vise à soutenir les activités économiques locales en offrant un espace dédié aux petits entrepreneurs. Ces projets font partie de l'engagement de la ville pour promouvoir l'entrepreneuriat local.

En 2024, la collectivité a réalisé un KAVE (site proche des ateliers locatifs d'ACTISEM) situé dans la Zone Industrielle de Bel-Air (0.1 M €). En 2025, les projets suivants seront lancés ou en voie de finalisation :

- 1 kiosque dans les jardins de la Mairie permettant ainsi de poursuivre l'embellissement du centre-ville et le soutien au développement économique de proximité
- 3 kiosques dans le cadre du projet de réaménagement de la Place des Fêtes à La Rivière
- **Une direction renouvelée et restructurée**

La Direction des Bâtiments a poursuivi sa restructuration en 2024 pour répondre aux besoins de maintenance, de valorisation et de transition écologique du patrimoine bâti communal. Cette réorganisation a permis la mise en place de quatre services distincts :

- **Service Conduite d'Opérations** : Responsable de la gestion des projets d'envergure, incluant la modernisation et la rénovation des infrastructures publiques, ce service est un pilier dans la conduite des projets structurants qui visent à améliorer la qualité des infrastructures communales.
- **Service Maintenance et Exploitation** : En charge de l'entretien et des interventions correctives sur les infrastructures bâties, ce service s'assure de la pérennité des bâtiments et contribue à la gestion des incidents.
- **Service Assistance Technique** : Fournit un accompagnement technique, notamment en architecture et en conception dans le cadre de la maîtrise d'œuvre interne.
- **Service Ressources et Méthodes** : Dédié à l'optimisation des processus, la planification et la gestion des ressources, ce service vise à renforcer l'efficacité et la coordination des activités pour une meilleure gestion globale des projets.

Les effectifs ont été étoffés avec le recrutement d'un chargé d'opérations, un autre à venir avec l'ouverture d'un poste de responsable du service d'assistance technique. Ces recrutements sont corrélés à l'accroissement du plan de charge qui reflète la dynamique des investissements.

Pour 2025, l'objectif est de réaliser des vestiaires pour les agents de la régie communale et restructurer complètement le magasin.

5. Les Projets d'Aménagement de Proximité (PAP)

Le lancement des Conseils Participatifs Citoyens (CPC) fin 2022 a initié une démarche de proximité dans les 24 quartiers de la commune avec l'objectif « un projet pour chaque quartier ». Ces opérations ont été définies lors d'échanges avec les habitants donnant ainsi naissance aux « Projets d'Aménagement de Proximité » (PAP). La livraison des PAP s'est fait progressivement depuis 2023 pour une finalisation totale courant 2025.

▪ **Les PAP livrés ou démarrés en 2024 :**

- **Réhabilitation du boulodrome d'Ilet furcy**

Inauguré le 25 octobre 2024 lors d'une après-midi récréative en présence des habitants et des associations, cet équipement de proximité contribue à la redynamisation de cet écart resté à l'abandon depuis des décennies. Sur près de 600m², il comprend une pergola, deux tables de pique-nique, une aire de jeux pour enfants et un espace dédié au Street workout et de nombreuses plantations. Ce projet de plus de 96 000€ a bénéficié d'une subvention du fonds vert à hauteur de 71 018€.

- **Réhabilitation du Parc Méroc à Roches Maigres**

En octobre 2024, la première partie du réaménagement du parc Méroc a été inaugurée lors de la livraison d'une aire de jeux pour enfants et d'une station de fitness intergénérationnelle. Cette phase 1 du projet d'ensemble a coûté 76 000€. En fin d'année des travaux de sécurisation et de réhabilitation du caniveau situé à proximité ont été réalisés.

En 2025, la phase 2 du réaménagement du parc sera lancée avec notamment la réalisation d'un parcours de santé, de nouvelles plantations et l'installation de mobiliers urbains (corbeilles, bancs, pergola,...).

- **Aire de jeux de Palissade**

Au niveau de la rue Bois de Prune, une aire de jeux pour enfants a été réalisée. Ce projet de plus de 92 000€ comprend également la création d'une clôture et d'un cheminement adapté aux personnes à mobilité réduite. En 2025, l'embellissement et l'aménagement des espaces à proximité se poursuivra.

- **Aménagement du square Bory Saint-Vincent**

Fruit du travail collaboratif avec les élèves de l'école Pablo Picasso, les travaux de réaménagement du square ont démarré en novembre 2024 pour un montant de 224 000€. Dès le 1^{er} trimestre 2025, les habitants du quartier pourront profiter d'un espace agréable et planté avec une aire de jeux et un nouveau kiosque.

▪ **Les PAP en cours d'étude :**

	Calendrier prévisionnel de livraison 2025	Budget Prévisionnel
Aire de jeux de Grand Serré	1 ^{er} semestre	90 000,00 €
Aire de jeux de Plateau Goyaves	1 ^{er} semestre	90 000,00 €
Street Work Out de Plateau Goyaves	2 ^o semestre	90 000,00 €
Aire de jeux de Bellevue	2 ^o semestre	90 000,00 €
Aire de jeux de Maison Rouge	2 ^o semestre	90 000,00 €
Aire de jeux du TAPAGE	2 ^o semestre	90 000,00 €
Aire de jeux de Plateau Maison Rouge (SIDR Pont Neuf)	2 ^{ème} semestre	90 000€

6. La valorisation des espaces publics stratégiques

Dans une logique de résorption des friches et d'amélioration de la qualité urbaine et paysagère, la Collectivité a poursuivi en 2024 les études sur la requalification de certains espaces publics stratégiques :

- **Aménagement de la place des fêtes à La Rivière :** suite à une séquence de concertation citoyenne en novembre 2024, le projet a été validé et les travaux débuteront mi 2025 pour un budget prévisionnel de plus d'1 million d'euro. Il comprend la réhabilitation du boulodrome, la sécurisation de la voie d'accès au collège, l'optimisation du stationnement, la création d'une aire de jeux et d'un

amphithéâtre de plein air, l'implantation de kiosques à vocation économique et de nouvelles plantations.

- **Aménagement du parc paysager de Verval** : suite aux travaux de réaménagement du parking, de réhabilitation du boulo-drome et de gestion des eaux pluviales réalisés en 2024, une 2^e phase d'aménagement viendra progressivement embellir et valoriser ce site naturel et patrimonial. Il s'agira notamment de réaliser dans une première étape une grande aire de jeux, puis un parcours de santé, une aire de pique-nique et un belvédère.
- **Réhabilitation des espaces extérieurs de Moulin Maïs dans le cadre du projet Berceau Maloya** : ce site historique qui accueille des manifestations autour de la tradition créole (baptême couteaux, festivités du 20 décembre) a fait en 2024 l'objet d'études pour révéler tout son potentiel de transformation. La concertation se déroulera en 2025 avec pour objectifs : l'optimisation du stationnement, des plantations, la sécurisation des accès,... A terme, il s'agira également de renforcer la dimension touristique de ce site à haut potentiel par l'installation d'une offre de restauration de qualité.
- **Création d'un parcours de santé entre l'aqueduc du Gol et l'entrée de Ville** : En 2024, la Ville a acquis à l'euro symbolique le foncier le long de la ravine entre le radier et le pont de l'avenue principale. Il s'agit d'offrir par étape un espace de respiration et de déambulation pour les piétons et les cyclistes, tout en végétalisant le site. Ce projet est en lien avec le démarrage des travaux de la suppression des radiers des Trois Ravines, et notamment la création d'une voie verte.
- **Aménagement du parking paysager en face de l'école Alcide Baret (Gol les Hauts)** : dans la suite de l'aménagement du parc paysager et sportif du terrain Bory inauguré le 23 décembre 2024, la collectivité porte un projet de requalification d'un terrain actuellement en friche en face de l'école. Cette zone, inondée lors de fortes pluies, fera l'objet de travaux avec la réalisation d'un parking paysager de 35 places, d'une aire de stationnement pour les bus, et de cheminement piéton. Ce projet d'environ 450 000€ bénéficie d'une subvention fonds verts à hauteur de 268 241€. Les travaux devraient pouvoir débuter au plus tard en 2026
- **Requalification du parc de Gol les Hauts** : cet espace vert prisé par les habitants mériterait aujourd'hui un nouvel élan. En 2025, il s'agira de lancer les premiers travaux visant à améliorer la qualité de ce site par la réhabilitation des kiosques et sanitaires, l'installation de corbeilles ou encore de nouvelles plantations.

7. La sécurité du quotidien

Depuis 2020 et en continu, les moyens humains et matériels de la Police Municipale ont été considérablement accrus afin de développer ses missions. Les horaires de présence ont été étendus jusqu'à 23H et une brigade cynophile a été créée. Le renouvellement et l'extension de la flotte de véhicules de la PM seront poursuivis.

Fin 2024, une enveloppe supplémentaire de 250 000 € a été mobilisée dans le cadre du budget supplémentaire pour remettre à niveau le Centre de Supervision Urbaine, renforcer le nombre de caméras de vidéoprotection, ajuster et étendre le périmètre vidéoprotégé.

- **L'activité sur la voie publique**

Elle tend vers une nette augmentation, notamment en termes de sécurisation aux abords des établissements scolaires et dans le secteur de la gare routière avec des relevés d'infractions contraventionnelles et délictuelles. Il est toutefois à noter que le contexte des interventions est plus tendu (3 caillassages recensés en 2024 contre 1 en 2023) et que nos agents y font face avec détermination et professionnalisme.

Plusieurs actions de sécurisation ont été renouvelées en 2024, comme l'organisation de contrôles spécifiques dans les transports en commun de la ville sur une fréquence de 2 à 4 fois par mois, en partenariat avec les contrôleurs médiateurs sûreté de la Transdev, la gendarmerie nationale et les douanes. C'est ainsi que 48 contrôles ont été organisés pour 2024.

La police municipale a également piloté la sécurisation de manifestations à grands rassemblements, notamment en janvier pour le Cavadee qui a accueilli plus de 10 000 personnes, en juin pour la fête de la musique qui a accueilli plus de 4 500 personnes et en juillet pour la fête nationale qui a accueilli plus de 15 000 personnes. La doctrine d'emploi de notre police municipale s'oriente principalement sur la présence de voie publique, sur la sécurisation des transports, et sur des actions de prévention auprès de divers publics.

En 2025, parmi les perspectives, il est envisagé de permettre aux agents de notre police municipale d'accéder à une formation en secours tactique. Il s'agit de renforcer leurs capacités à proposer une prise en charge adaptée en tant que primo-intervenants sur la voie publique. Cette formation vise à leur fournir la méthode de prise en charge de blessés à l'arme blanche ou par balle, avec une trousse de premiers soins en dotation individuelle, et un sac de premiers secours tactique à dotation collective, en attente d'intervention des services de secours à la personne. Par ailleurs, il est prévu de poursuivre la dotation de la police municipale en boucliers et casques supplémentaires, qui constituent une EPI prioritaire

- **L'unité cynophile**

Le déploiement d'un chien de police depuis 2021 apporte une réelle plus-value à la capacité d'intervention de la police municipale. Elle a procédé à 110 interventions, dont 12 mises à dispositions, soit quasiment la moitié du nombre d'interventions total de la PM pour 2024. Elle a également assuré une mission d'appui sur 9 opérations conjointes avec la gendarmerie et les contrôleurs de bus.

Aussi, en 2025, l'objectif sera de conforter les moyens de cette unité cynophile afin de renforcer les capacités d'intervention et de sécurisation des espaces publics sensibles. Les conditions d'accueil des chiens de police seront aussi améliorées par la réalisation d'une infrastructure dédiée.

- **La prévention**

Dans le domaine de la prévention, la police municipale demeure ancrée auprès des institutions, avec la déclinaison d'un calendrier diversifié d'intervention auprès de plusieurs types de publics.

Les actions de prévention concernent le public scolaire et également les habitants des divers quartiers de la ville. Elles prennent forme par le biais d'ateliers d'éducation routière, du permis piéton, de prévention contre le risque de l'usage de l'outil numérique, de prévention contre les addictions, de prévention contre le harcèlement scolaire, mais également dans le rapprochement entre les jeunes et les institutions.

De plus, la police municipale participe très activement à l'inclusion sociale en permettant aux publics porteurs de handicap de bénéficier d'actions de sensibilisation. Plusieurs conventions de partenariat ont ainsi été conduites depuis 2021, sous l'impulsion de la police municipale.

Les actions de prévention de la police municipale ont pu être cofinancées par le biais du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Il s'agira en 2025 de s'organiser pour bénéficier de l'accompagnement de ce fonds. Cette démarche est d'autant plus importante que 2025 sera l'année de la mise en œuvre opérationnelle du rattachement du CLSPD au sein de la police municipale, avec le recrutement d'un coordonnateur financé à ce stade uniquement par la Ville.

En 2025, il s'agira pour la ville pour conforter et dynamiser son CLSPD de décliner son projet d'intermédiation sociale de proximité récemment lauréat d'un appel à projet du Département. Deux travailleurs sociaux seront recrutés dans ce cadre et viendront étoffer nos moyens humains dédiés à la prévention.

- **La vidéoprotection, la radiocommunication et les ASVP**

L'année 2025 sera aussi l'occasion de celle d'un nouveau tournant pour le centre de supervision urbaine (CSU) de la ville.

Après une panne du système en 2022, les démarches entreprises en vue de sa relance ont dans un premier temps permis de ne récupérer que partiellement la fonctionnalité des caméras et le système d'enregistrement demeure défaillant.

Dans ce contexte, la municipalité a souhaité se saisir de l'opportunité du budget supplémentaire 2024 pour mobiliser des moyens conséquents pour permettre la remise à niveau totale du système du CSU et l'extension du périmètre vidéoprotégé sur des espaces non couverts jusqu'ici et identifiés comme sensibles. L'année 2025 devra impérativement être celle de la concrétisation opérationnelle et totale de cette mobilisation. Le travail sera mené de concert avec la gendarmerie afin d'en optimiser l'efficacité et l'efficacéité.

B. UN PROJET EDUCATIF GLOBAL POUR FAIRE DE SAINT-LOUIS UN TERRITOIRE A HAUTE QUALITE EDUCATIVE

1. Pari tenu pour l'ouverture du nouveau groupe scolaire de la Zac Avenir

Au cours de l'année 2024, la Ville a poursuivi ses efforts pour garantir un environnement propice à la réussite éducative. L'évènement marquant a été à la rentrée d'août 2024, la mise en service du nouveau groupe scolaire de la Zac Avenir composé d'une école maternelle et d'une école primaire.

Au-delà des dépenses d'investissement pour réaliser les bâtiments et les espaces extérieurs, la ville a fait l'acquisition de tout le mobilier et des équipements numériques, des fournitures et du matériel pédagogique.

Une campagne de recrutement a été lancée pour recruter du personnel pour ce groupe scolaire.

Un évènement particulier, le baptême laïque du groupe scolaire aura lieu d'ici la fin du 1^{er} semestre 2025 et impliquera le Conseil municipal des enfants, les élèves de la nouvelle école ainsi que les habitants du quartier.

2. Données et bilan des actions en faveur de l'éducation pour l'année 2024

Aujourd'hui, la ville compte 32 écoles publiques, et 1 école privée sous contrat. 8125 enfants sont accueillis chaque jour dans les différents établissements dont 7 781 sont des rationnaires.

Les Instructions en Famille (IEF)

Au second semestre de l'année scolaire 2023-2024, 15 enfants ont suivi une IEF dont 3 par le CNED et 12 enquêtes administratives ont été menées par le service inscription scolaire. Pour la rentrée de janvier 2024, 15 déclarations ont été reçues pour une instruction en correspondance auprès du CNED.

Garderie du matin

La capacité d'accueil de la garderie du matin a été réévaluée afin de répondre à la demande des parents dans certaines écoles. En effet, elle est passée de 825 places depuis sa création à 1470 à ce jour soit une augmentation de près de 80%. Bien que n'ayant qu'une vocation de surveillance des enfants, nos garderies du matin sont désormais équipées de matériel ludique et pédagogique.

Projet Accueil Alimentaire (PAI)

238 PAI sont recensés actuellement contre 255 l'année dernière. Environ 90 % des PAI sont associés à l'asthme et 10 % aux convulsions, au diabète, à l'épilepsie et aux piqûres d'insectes (injections).

Projet NEFLE

Le projet NEFLE (Notre École, Faisons-la Ensemble) est une initiative éducative novatrice, soutenue par le Ministère de l'éducation nationale, qui vise à créer des liens solides entre les établissements scolaires, les familles et la communauté éducative locale.

Sur les 10 écoles de la commune qui ont répondu à l'appel à projet, trois ont été retenues par le Rectorat :

Ecoles	Intitulé du projet
Adrienne Lenormand	Aménagement des espaces pour un meilleur climat
Jean Macé	Aménagement des espaces pour un environnement d'apprentissage épanouissant et centré sur l'élève : classe flexible – laboratoire science et manipulation mathématique
Alcide Baret	Former des écocitoyens dans un environnement favorable

L'hôpital des nounours

Ce projet mené par l'association « Carabins de Bourbon » a rassemblé plus de 300 enfants de grande section sur 3 jours sur le site de Moulin Maïs. L'objectif était de familiariser et de sensibiliser les enfants avec le parcours de soins. La Ville a accompagné l'opération avec la mise à disposition des bus et du site.

La soirée des lauréats

Près de 300 jeunes diplômés ont participé à la soirée des lauréats qui a eu lieu 17 juillet 2024. Les chèques-cadeaux d'une valeur de 50€ ont été remis à chacun en récompense de leur réussite scolaire.

L'opération « Noël dans les écoles » et la « Christmas week »

En décembre 2024, les écoles ont accueilli l'opération Noël dans les écoles avec des animations dans chaque établissement scolaire et la remise à tous les enfants d'un jeu pédagogique. Véritable moment de féerie pour les enfants, cette action vise à rassembler la communauté éducative autour des enfants en cette période de fin d'année scolaire marquée par les festivités de Noël.

Une semaine de restauration améliorée est venue agrémenter le quotidien des enfants : les repas ont été sublimes avec des menus gourmands et festifs, offrant aux enfants une expérience culinaire enrichie. Pour couronner ces moments savoureux, un Père Noël en chocolat est venu apporter une touche de magie et de douceur.

Cette action est très appréciée par la communauté éducative, les parents et bien entendu par les enfants. À cette occasion, une invitation a été donnée aux parents élus délégués pour partager le repas avec les enfants.

Le plan de sécurisation des écoles

En 2024, dix écoles ont fait l'objet d'installation d'un système de vidéo-surveillance et d'alarme.

Pour compléter ces mesures de protection, il a été instauré pendant les vacances de juillet/aout, celles d'octobre et de décembre 2024, des opérations de rondes de sécurité, afin de limiter les intrusions, les dégradations et les vols pendant les périodes de grande fermeture.

Le développement du numérique

Le bond du numérique dans les écoles s'est poursuivi en 2024 avec des investissements qui nous permettent aujourd'hui d'afficher avec fierté que toutes les écoles de la ville sont sorties de l'état archaïque dans lesquelles elles ont été trop longtemps plongées en matière d'équipement pour entrer pleinement dans le 21^{ème} siècle (vidéoprojecteurs, ordinateurs, tablettes, enceintes bluetooth,...). Les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ont également été équipées avec une mise en exploitation à la rentrée de 2024.

Enfin la construction d'un nouveau réseau école a commencé et se poursuivra tout au long de l'année 2025.

Le programme pluriannuel des investissements sur le bâti scolaire a été accentué en 2024 à la suite des évènements climatiques de début d'année. De nombreux travaux ont ainsi pu avoir lieu pour agir en faveur de la rénovation énergétique, de l'adaptation au changement climatique afin d'améliorer le confort des usagers de l'école. (*cf partie patrimoine bâti du présent rapport*).

3. Les perspectives

Pour 2025, les actions seront pérennisées dans les écoles : petit déjeuner, christmas week, travaux d'amélioration sur le bâti scolaire, végétalisation des cours d'écoles, plan de sécurisation avec un renforcement du système de surveillance des accès.

▪ **La généralisation de la vidéo-surveillance**

Après les premières opérations en 2024, l'année 2025 doit permettre de sécuriser les 20 écoles non dotées de système d'alarme et de vidéo-surveillance.

Un marché de fourniture et de pose d'équipements de sécurisation (caméras et détecteurs anti-intrusion), a été lancé pour un coût estimé **de 150 000 €**, et les travaux seront concrétisés cette année.

Par ailleurs, un travail sur la sécurisation des accès aux écoles est à mettre en œuvre dans le cadre des dispositions VIGIPIRATE. Cette opération consiste essentiellement à la sécurisation des clôtures et des portails par un renforcement des installations avec la création des accès par ouverture automatique à partir des bureaux de direction des écoles, avec visiophone pour le contrôle sur les personnes.

Cette opération sera complétée par des installations des verrous de sécurité sur les portes de chaque classe et la dotation de valise PPMS (Plan de Protection et de Mise en Sureté).

▪ **Le Conseil Municipal des Enfants**

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) a été installé le 2 octobre 2024 après l'élection des 44 conseillers en septembre au sein de 22 écoles concernées de la ville.

Cette instance a d'ores et déjà pu se réunir pour définir les commissions thématiques et esquisser les premiers projets. En 2025, il s'agira de faire vivre le CME par la mise en place d'un rythme régulier de séances plénières et de commissions thématiques.

Les projets qui seront examinés porteront autour des 4 thématiques suivantes retenues par les jeunes conseillers municipaux :

1. Environnement, Développement durable, Cadre de vie
2. Sports, Culture et Loisirs.
3. Solidarité et Citoyenneté
4. Santé, Bien-être, Alimentation

Cette instance participative permettra aux jeunes conseillers de s'impliquer dans la vie locale et de mettre en œuvre des actions concrètes afin d'améliorer le cadre de vie de leurs écoles ainsi que de leurs quartiers. Pour ce faire, ils bénéficieront d'un accompagnement aussi bien des élus que des services compétents pour la mise en œuvre des projets.

▪ **L'accompagnement et le soutien des projets portés par les établissements**

L'accompagnement au projet NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble) porté par les écoles se poursuivra. Ces projets construits par l'ensemble de la communauté éducative contribuent à l'amélioration du cadre de vie des élèves. L'objectif étant d'encourager les démarches pédagogiques collaboratives, où les élèves, les enseignants, les parents et les partenaires extérieurs construisent ensemble leurs projets.

Il s'agira également d'aider les écoles à structurer leurs projets pour qu'elles s'inscrivent dans une vision durable et cohérente et de faciliter l'échange et la collaboration entre les écoles et les partenaires extérieurs afin de valoriser l'engagement des différents acteurs en leur donnant une place active et reconnue.

L'ambition est de devenir un véritable catalyseur des projets NEFLE en favorisant l'engagement collectif et l'innovation éducative.

▪ **Candidature au label « Ville amie des enfants »**

Le réseau « Ville amie des enfants » compte 300 collectivités enregistrées auprès de l'UNICEF France sur 5 engagements :

- Le bien être
- La lutte contre l'exclusion et les discriminations
- L'éducation
- La sensibilisation aux droits de l'enfant
- La participation

L'obtention du titre « ville amie des enfants » est le reflet de l'engagement politique de la ville pour une meilleure application des droits de l'enfant sur le territoire. La ville soumettra dès 2025 sa candidature à ce label.

4. La cité éducative

▪ **Bilan 2024**

L'enveloppe budgétaire a été entièrement consommée, avec l'intégralité des reliquats réaffectés à des actions éducatives pendant la pause méridienne et le temps périscolaire.

Une évaluation de la démarche de la cité éducative a été réalisée en 2024, accompagnant la demande de renouvellement du label pour la période 2025-2027.

Pour l'année 2024, la programmation annuelle a été décomposée en 70 actions pour un coût détaillé comme suit :

- Ingénierie : 67 936 €
- Sur la thématique « culture artistique et numérique » : 80 375 €
- Sur la thématique « Education au développement durable » : 44 764 €
- Sur la thématique « Orientation et insertion professionnelle » : 51 534 €
- Sur la thématique « Parentalité » : 79 399 €
- Sur la thématique « Prévention et citoyenneté » : 119 667 €
- Sur la thématique « Réussite scolaire » : 146 325 €

Dans le cadre du renouvellement du label "Cité éducative", il est proposé de continuer le travail engagé autour de trois axes stratégiques territoriaux.

- Réussir à tous niveaux et dans chaque territoire de la Cité Educative
- Apprendre et agir dans le monde d'aujourd'hui
- Mobiliser les intelligences

Toutes les actions visent à mettre en œuvre deux priorités transversales principales :

Priorité 1 : Développer la coéducation et la parentalité

Priorité 2 : Améliorer la réussite et l'ambition scolaire

Le plan d'actions est coconstruit en lien avec les divers dispositifs présents sur le territoire, tels que le Programme de Réussite Éducative (PRE), le Contrat de Ville, la Cité de l'Emploi, le CLS, le CLSPD, la Caisse des Écoles, et le Contrat Territorial Global (CTG)...

▪ Perspectives 2025

Le dispositif ayant été contractualisé pour une période triennale courant de 2022 à 2024, l'année 2025 devra être celle du renouvellement de la convention et de la signature d'un nouvel engagement triennal pour 2025-2027. Les axes stratégiques demeureront, tout comme les actions sur les publics âgés de 3 à 16 ans. Le travail sera en revanche renforcé en direction des enfants de 0 à 3 ans et des jeunes de 16 à 25 ans. Il conviendra également de démultiplier les actions sur le péri et l'extra-scolaire.

L'engagement financier annuel demeure inchangé, à savoir un budget global de 695 000 euros dont :

- Etat : 390 000 euros
- Commune : 290 000 euros (dont 90 000 euros de valorisation).
- Académie de La Réunion : 15 000€

Axe 1 : Réussir à tous niveaux et dans chaque territoire de la Cité Educative

Cet axe vise à assurer la réussite de tous les jeunes en activant divers leviers : les outils pédagogiques, le climat scolaire, le renforcement des parcours éducatifs allant de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, les initiatives de soutien à la parentalité, les rencontres entre les familles, les enseignants et les partenaires éducatifs afin de favoriser une meilleure compréhension mutuelle et renforcer la collaboration.

Axe 2 : Apprendre et agir dans le monde d'aujourd'hui

L'objectif de cet axe est de permettre aux élèves de comprendre et d'agir dans un monde en constante mutation tout en développant leurs compétences citoyennes, numériques,

culturelles et sociales. Il s'agit d'impliquer les enfants et les jeunes dans des actions concrètes telles que la solidarité, le développement durable et l'égalité, en adoptant une approche participative.

Un lien étroit est à construire avec le Conseil Municipal des Enfants pour encourager l'autonomie des jeunes mais également avec le monde économique et le tissu associatif.

Axe 3 : Mobiliser les intelligences

La cité éducative ne doit pas être considérée comme un dispositif additionnel, mais bien comme une démarche visant à fédérer de manière plus efficace l'ensemble des intervenants impliqués dans la réussite éducative sur le territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Des groupes de travail thématiques seront mis en place pour favoriser une synergie et promouvoir une approche partenariale cohérente et dynamique entre tous les acteurs éducatifs et sociaux du territoire. Cette collaboration permettra d'optimiser les ressources et les compétences, œuvrant ainsi en faveur de la réussite de chaque élève.

Le travail collaboratif avec le Programme de Réussite Éducative, qui se concentre sur les suivis individuels, sera renforcé par une stratégie éducative territorialisée.

Des actions spécifiques seront mises en place pour suivre les élèves en décrochage scolaire et/ou rencontrant des difficultés éducatives par le déploiement par exemple du projet « *Donn la main* ».

5. La Restauration collective

La municipalité inscrit la restauration collective dans une ambition d'amélioration continue pour servir des repas de qualité dans des conditions de travail plus optimales et des dépenses d'alimentation maîtrisées malgré l'ensemble des augmentations des matières premières.

BILAN 2024

▪ *La réhabilitation des cuisines et amélioration des conditions de travail*

Cuisine de Plateau Goyaves : Réfection des portes d'accès (56 515 €) qui a amélioré la sécurisation et les conditions sanitaires du bâtiment ; études de rénovation de la performance énergétique des chambres froides et des espaces réfrigérés (41 000 €) avec des travaux prévus en 2025 ; remplacement des équipements et matériels obsolètes ou détériorés (33 188 €)

Cuisine de la Palissade : Remplacement des petits équipements et matériels de la cuisine pour permettre le fonctionnement optimal de cette entité de production spécialisée dans la production des repas pour le portage à domicile et les crèches ; divers petits travaux d'entretien et de rénovation.

Moyens pour les agents : la dotation en EPI et habillement a été renouvelée pour l'année ; le logiciel Salamandre a été mis en place ; la formation à l'hygiène alimentaire et la mise à jour des connaissances pour l'élaboration des repas dans le respect des conditions d'hygiène a été poursuivie sur l'année 2024.

- **Amélioration et diversification des prestations**

L'opération petit déjeuner dans les écoles s'est déroulée du 28 octobre au 29 novembre dans tous les établissements scolaires du 1^{er} degré et a concerné 8 207 enfants. Cela a permis d'organiser une semaine autour des « petits déjeuners lontan » durant la semaine créole et de sensibiliser à l'importance du petit déjeuner traditionnel avec les équilibres nutritionnels nécessaires pour démarrer une journée d'école.

L'opération « petit déjeuner 2024 » a mobilisé tous les personnels de la cuisine centrale, des écoles, ainsi que les professeurs qui ont mené des actions pédagogiques sur l'importance du goûter le matin, sur les composantes énergétiques nécessaires et les apports nutritionnels. Le cout global de cette opération sur la période d'un mois de prestation a été de 112 801 €.

Durant la semaine créole, les repas servis ont mis en valeur les produits locaux. Cette action a permis de mettre en avant les menus traditionnels de La Réunion élaborés à partir de fruits, légumes locaux de saison.

La diversification et les équilibres nutritionnels des repas ont été accentués en 2024, avec notamment les repas à base de produits bio, et des repas végétariens. Des efforts d'amélioration ont aussi été fournis au niveau de la cuisine centrale de la Palissade pour conforter la qualité des repas des personnes âgées bénéficiaire du service de portage et des crèches.

Le traitement des biodéchets a démarré en 2024 dans quatre écoles (Adrienne LENORMAND, écoles maternelle et élémentaire de Plateau Goyaves, et Paul HERMANN). La mise en place de bio-composteur et la formation des agents des écoles concernées se sont déroulées durant le 1^{er} semestre de l'année 2024. L'opération a été confiée au prestataire « Les alchimistes », entreprise spécialisée avec un « maître composteur » et son coût était de 36 600 € financé à hauteur de 100 % au titre du FEDER.

PERSPECTIVES 2025

- **Poursuite des investissements**

Les travaux de réhabilitation des chambres froides et des espaces réfrigérés doivent débuter au premier semestre 2025 et devront nécessairement être accompagnés des travaux de sécurisation du système électrique et l'acquisition de groupes électrogènes afin de garantir la bonne qualité des produits stockés.

L'amélioration de la qualité du réseau actuel permettrait également de disposer de nouveaux matériels de cuisson pour les cuisines (fours) et des équipements de maintien en température et de laverie dans les satellites.

L'acquisition de matériel moins énergivore favoriserait une diminution des charges de fonctionnement mais également la réduction de l'empreinte carbone. Pour la cuisine centrale de Plateau Goyaves, il s'agit de remplacer les derniers équipements de cuisson obsolètes (marmites et sauteuses), et pour la cuisine centrale de la palissade, seront concernés le remplacement de la sauteuse, du piano feu et de la laverie, matériels qui sont devenus inopérants.

Par ailleurs, il s'agit de renforcer les capacités de stockage en froid positif et négatif de la cuisine centrale de la palissade.

Il convient en outre, de doter les restaurants non pourvus, d'armoires de maintien en température, gage d'une sécurité assurée dans la qualité des repas livrés par la cuisine et dans le respect des réglementations en vigueur.

La flotte de véhicules de la cuisine doit également être renouvelée pour assurer les distributions. Il y a lieu de faire l'acquisition de deux fourgons frigorifiques de grande capacité et d'un petit fourgon.

- **La gestion des ressources humaines**

Au regard de la pyramide des âges et de l'effectif particulièrement âgé, le remplacement et renforcement des postes de cuisiniers et de commis de cuisine constituent une priorité pour garantir un bon fonctionnement de la production, au sein des différentes cuisines. Une réorganisation de la direction sera par ailleurs opérée.

Les formations aux métiers techniques et dans l'hygiène alimentaire seront déployées pour le personnel de la cuisine.

- **Le développement des prestations**

L'amélioration des repas a été établie sur la base des orientations fixées par la loi EGALIM promulguée en 2018, complétée en 2021 par la loi Climat et Résilience, qui prévoit plusieurs dispositions qui ont pour but d'améliorer la qualité et la durabilité des repas servis dans le cadre de la restauration collective. Les repas de la cuisine sont confectionnés dans ce cadre.

La cuisine poursuivra l'opération de « petits-déjeuners à l'école » pour tous les établissements scolaires à raison d'une fois par semestre. Cette opération se fait en partenariat avec le Rectorat qui co-finance le projet.

Elle poursuivra et amplifiera les menus spéciaux lors des périodes particulières : semaine créole et christmas week notamment.

C. LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EPANOUISSEMENT HUMAIN

1. La politique sportive

Le bilan 2024 de la politique sportive à Saint-Louis est riche et reflète la dynamique engagée et sa montée en puissance dans le droit fil des engagements municipaux.

L'année 2025 verra la concrétisation de nouvelles démarches dans une logique de diversification de l'offre d'activités.

- **Bilan 2024**

La remise en état des sites et équipements sportifs

La politique sportive de la Ville a nécessité une démarche de réhabilitation des sites sportifs avec notamment :

- La réhabilitation du terrain synthétique du Ruisseau
- La réhabilitation de la piste athlétisme de Plateau Goyaves
- La réhabilitation des aires de Jeux de Jean Joly, de l'école Paul Hermann, de l'école de Ravine Piments
- La réhabilitation du terrain d'Ilet Furcy
- La réhabilitation des terrains de tennis à Saint Louis
- Le maintien en activité de la piscine de Saint-Louis avec une maintenance hebdomadaire et mensuelle
- La remise en conformité des gymnases de Roches Maigres, de Jean Joly ,d'Adrienne Lenormand et Hégésippe Hoarau avec un avis favorable des commissions de sécurité en 2024.
- La sécurisation et la maintenance des aires de jeux et des Street Workout d'Adrienne Lenormand, de Bois de Nèfles Cocos, du Parc Méroc.

Les animations et manifestations sportives

Le service des sports a organisé avec les éducateurs APS les activités suivantes :

- Les actions Sports Vacances (Janvier/Mars/Mai/Juillet et Octobre 2024) pour les 6/12 ans ;
- L'EMIS (École Municipale d'Initiation Sportive) de Mars à Décembre 2024 pour les 4/12 ans ;
- *Les actions liées à Terre des Jeux 2024* : SOP(Semaine olympique et Paralympique du 02 au 06 Avril 2024), SROP (Semaine réunionnaise Olympique et Paralympique), la JOP(Journée Olympique et Paralympique en Juin), la Journée paralympique (le 06 Octobre) et les Olympiades sportives (en Juillet et Août 24) ;
- Les interventions scolaires de Janvier à Décembre 2024 dans le cadre du « Label Grande Cause Nationale :30 minutes de sports par jour » ;
- La Caravane du Sport du CROS (juin 2024) et la Caravane des Sports dans les quartiers (Vacances d'Août et d'Octobre aux Canots, à Ilet Furcy, à Bellevue, au Tapage)
- L'accompagnement des associations sur les tournois (Futsal, Rugby citoyen, Football, Tennis de tables)

Par ailleurs, l'accompagnement des associations sportives du territoire a permis la réussite de ces évènements :

- Les tournois de Handball, basket, futsal , judo...
- Tous à la Zumba
- Gayar Dance
- Trail Fah'âme
- Les Foulées nocturnes de Saint Louis
- Trail des Masters 2ème édition
- Journée des Droits de la Femme « ça roule pour les femmes »
- La 2ème édition du Rugby Citoyen
- Les manches du championnat de Moto Cross
- Tournois pétanques
- Grand prix Cycliste de St Louis
- La 2ème édition de la Verticale des Makes
- Compétition de Fitness Mahavéli
- Les Foulée du Verval
- 1^{ère} édition Urban Trail

Le déploiement de Sport santé, Sport Nature et des activités aquatiques

La Ville a bénéficié du label « Sport Santé Bien Être » et s'emploie à initier le développement du Sport avec les agents ayant été certifiés « Sport Santé Bien Être » (SSBE) pour Tous . Les missions consistent à informer, à sensibiliser et à conseiller sur les bienfaits de l'activité physique et sportive, afin de lutter contre la sédentarité, d'orienter les personnes vers un parcours adapté et de mettre en place des créneaux d'activité physique pour Tous.

La dynamique enclenchée sur la thématique s'appuie notamment sur la signature en avril 2024 d'une convention avec l'OSTL de Saint-Pierre avec la mise à disposition de divers moyens matériels et humains.

Le sport santé sur le territoire communal est sur une belle dynamique avec plus d'une soixantaine d'inscrits au 1^{er} Octobre 2024.

Par ailleurs, les activités de Sport Nature ont été développées :

- Rando Nocturne avec la marche et le circuit VTT tous les derniers mardi du mois .
- La montée des Makes SOVETO
- Rando VTT au Moulin Maïs
- Randonnée découverte seniors La scierie
- Randonnée sentier Littoral

Concernant les activités aquatiques, les MNS des piscines ont été sollicités pour les interventions des collèges et lycées et sur les matinées « portes ouvertes » des piscines.

Par ailleurs, les dispositifs de l'État « Savoir Nager » ont été déployés :

- « Savoir nager » en ACM du 2 au 12 Janvier 24 (20 jeunes de 6/8 ans)
- « L'Aisance Aquatique » : (AAQ) pour les enfants de 3 à 6 ans (568 enfants)
- « J'apprends à Nager » (JAN) accueillant des enfants de 6 à 11 ans (245 enfants).

▪ Perspectives 2025

Pour 2025, il s'agira de poursuivre le programme d'investissement (réhabilitation des sites, nouveaux équipements), d'améliorer le fonctionnement de certains équipements et de répondre aux besoins et sollicitations des acteurs du sport qui œuvrent pour le territoire et ses habitants.

Les actions 2025 porteront principalement sur :

- La réhabilitation du terrain de football de Bois de Nèfles Cocos ;
- La création des terrains de Paddle et de Basket 3X3 à la Rivière ;
- La réhabilitation du plateau gris et la création d'une aire de jeux de Grand Serré ;
- L'étude pour la couverture plateau gris de l'école Paul Herman
- La concrétisation du projet de terrain Grands Jeux de Palissade ;
- Le lancement de l'étude sur la réhabilitation ou la reconstruction de la piscine de Saint Louis ;
- Des études de faisabilité pour la construction d'une nouvelle piscine ;
- Les travaux de reprise de la piscine de La Rivière ;

- L'étude de faisabilité pour le chauffage des bassins de la piscine de Saint Louis ;
- L'entretien et la maintenance des Street Workout
- La poursuite d'implantation des petits équipements de proximité dans les quartiers ;
- La continuité des actions du Label Terre des Jeux 2024 et 30 mn de Sport Quotidien ;
- La valorisation « *Saint Louis Ville Active et Sportive* » avec la demande du deuxième Laurier au niveau national ;
- La promotion du Sport Féminin (Semaine internationale de la Femme, Journée de la Femme) ;
- La promotion du Sport pour Tous (mixité, handicap) ;
- L'ouverture de la Maison Sport Santé et le déploiement des actions Sport Santé ;
- La création d'un parcours de santé ;
- La réhabilitation des éclairages des sites sportifs aux normes des compétitions fédérales des différentes ligues en lien avec le SIDÉLEC ;
- La poursuite d'accueil des événements sportifs et de loisirs de plein air à rayonnement régional (La Verticale des Makes, le Grand Prix Cycliste, le championnat de Moto-Cross, les Foulées Nocturnes, Village Sport Santé) ;
- L'acquisition de matériel pédagogique, à déployer sur les sites sportifs ;
- La poursuite du soutien des activités sportives dans les écoles ;
- L'investissement et la mise en place des outils numériques de gestion de service des sports.

2. La politique culturelle

▪ La lecture publique

La lecture publique est un axe essentiel de toute politique culturelle d'un territoire. Elle se met en œuvre à travers diverses actions, dispositifs et équipements dédiés. Elle ne peut se développer durablement que si elle constitue, à tous les échelons, un segment de politique publique. A Saint-Louis, la promotion et le développement de la lecture publique demeurent des axes importants du projet de mandature. Cela s'est concrétisé en 2024 par :

- ✓ L'amélioration des conditions d'accueil en termes de mobilier spécialisé ;
- ✓ L'acquisition de fonds documentaire pour l'ensemble des structures ;
- ✓ La signature du Contrat Territoire lecture (CTL) en partenariat avec la Direction des Affaires culturelles de La Réunion (DAC) ;

La bibliothèque de La Rivière ne peut plus, à elle seule, répondre complètement aux besoins des administrés en termes de surfaces et de services offerts. Sa refonte complète s'avère nécessaire afin d'accroître l'attractivité du lieu pour en faire un équipement culturel de proximité moderne et attractif pour la population.

Par ailleurs, le projet de création de la médiathèque au sein d'un centre culturel, dans le cadre du NPNRU du Gol, projet phare de la mandature (dont les études ont démarrées en 2024), viendrait combler le déficit en matière de surfaces consacrées à la lecture publique.

Si la création d'un tel équipement pour le territoire correspond à un réel besoin face aux multiples enjeux que recouvre le champ de la lecture publique, la réhabilitation de la bibliothèque actuelle demeure toute aussi nécessaire. Aussi, une cohérence devrait être trouvée dans l'élaboration d'un schéma directeur de la lecture publique, à travers des

équipements qui se complètent et qui font sens.

Les efforts entrepris par la collectivité pour l'amélioration des conditions d'accueil et de modernisation de ses outils seront poursuivis voire renforcés afin d'offrir aux administrés les moyens de s'informer, de se cultiver, de se distraire, de se poser tranquillement, en un mot de s'épanouir.

Aussi, pour 2025 les enjeux sont de deux ordres :

- Le déploiement du schéma directeur de la lecture publique
- Les réponses aux urgences du quotidien dans le fonctionnement des équipements existants (travaux de confort et de sécurité, modernisation et évolution de l'offre en termes d'outils, de supports et de fonds).

▪ *Les animations culturelles*

L'année 2024 a été marquée par le développement d'une offre d'animations encore plus fournie que les années précédentes sur la commune en termes de diversités de lieu, de qualités et de moyens alloués. Ces moments festifs ou commémoratifs participent à la vie de la cité et à son attractivité. Ils constituent des marqueurs de l'agenda municipal et confortent le lien social. Les événements sont organisés soit par la commune directement, soit par des associations ou autres partenaires de la collectivité.

En sus des événements annuels, 2024 a été marquée par le mois de la musique dans les quartiers : Plateau Goyaves, le Gol, La Rivière, l'Etang, Tapage ont accueilli en Juin de l'année dernière, des scènes en cœur de quartier.

Les incontournables fête de la musique, fête du 14 Juillet et du 20 décembre attirent de plus en plus de public et font de Saint-Louis, une destination sur la scène musicale de La Réunion.

Pour 2025, il s'agira de :

- Poursuivre la mise en œuvre des manifestations portées par la ville, et notamment de diversifier l'offre à travers les différents quartiers de la ville
- Poursuivre et améliorer le soutien de la ville sur les manifestations portées par les associations dans les différents quartiers
- Déployer le concept « Sin Lwi, Berso Maloya » notamment par des actions de valorisation de la richesse culturelle de notre territoire et des expositions tout le long de l'année, en particulier avec les associations, les écoles et les personnes âgées de la commune, mémoire de notre identité culturelle.
- De façon transversale, inscrire l'action des services dans le projet de schéma directeur culturel de la ville afin d'apporter une cohérence dans l'offre culturelle du territoire.

3. La politique patrimoniale

La collectivité porte une politique volontariste visant à faire connaître et à valoriser le patrimoine local dans toute sa diversité. Elle se fonde notamment sur des initiatives culturelles, éducatives ainsi que des événements de sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire.

Les actions phares de 2024 :

- Célébration des 290 ans de la chapelle du Rosaire avec des animations lontan mettant en valeur les modes de vie de l'époque,
- Restauration et mise en valeur de la statue de la « Vénus au Bain » qui a été réinstallée sur le site de l'ancien marché,
- Diagnostic des monuments historiques dans l'optique de leur préservation et valorisation,
- Initiation aux jeux lontan et traditionnels pour les scolaires,
- Commémoration de l'inscription du maloya au patrimoine immatériel culturel de l'UNESCO avec une action de sensibilisation dans le cadre des « mercredi jeunesse » encadrés par la caisse des écoles,
- Journées européennes du patrimoine avec une mise en valeur du thème « Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions »,
- Valorisation architecturale des cases créoles notamment par le biais d'une mission pédagogique en direction de lycéens encadrée par le CAUE.

En 2025, il s'agira notamment de :

- Poursuivre les études et engager la concertation autour du projet d'aménagement du site de Moulin Maïs pour devenir la vitrine du projet « Sin Lwi, Berso Maloya »,
- Valoriser les auteurs Saint-Louisiens et Riviérois, tels que Gilbert Aubry, Jacqueline Farreyrol et Boris Gamaleya, par une action pédagogique et de découverte au sein de 2 écoles,
- Mettre en lumière et valoriser le Cimetière du Père Lafosse
- Donner plus d'ampleur à la nuit des musées
- Poursuivre les démarches visant à l'acquisition, la sauvegarde et à la valorisation des Calbanons,
- Créer une action de promotion autour des *tambours malbars*
- Structurer un réseau de guide péi afin de mettre en valeur le patrimoine local,
- Poursuivre les démarches de protection et de valorisation du patrimoine bâti (canal des Aloès, Cases créoles,..)
- Accompagner le Karmon, notamment concernant les ateliers de conception de costumes,
- Constituer une mallette pédagogique Patrimoine-Education afin de renforcer la sensibilisation des plus jeunes.

4. La politique associative

▪ Le cap des 1 million de subventions aux associations d'ores et déjà franchi

Véritables acteurs de terrain sur le territoire, les associations et leurs bénévoles œuvrent tout au long de l'année au bénéfice de la population. Elles mettent en œuvre des activités dans différents domaines et participent à la cohésion sociale. Leur dynamisme contribue à faire vivre les quartiers, à animer la ville, à étoffer l'offre de services sur la commune pour tous les publics.

La commune s'est engagée dès 2020 à apporter un accompagnement progressif au tissu associatif année après année en fonction des marges de manœuvre budgétaires, pour redonner une impulsion aux activités associatives.

La politique associative se traduit par l'octroi de subventions, par la mise à disposition de moyens municipaux dès lors que l'intérêt local est avéré mais aussi par la structuration du dispositif d'accompagnement et d'accueil.

En 2024, suivant les chiffres du compte administratif provisoire, la ville a accordé aux associations (hors dispositifs contractualisés) des subventions en numéraire pour un montant total de 863 090 €, soit une hausse de + 37% par rapport à 2023 (628 700 €).

Domaine	Montant
Sport	654 390
Socio-culturelle	195 200 €
Environnement - Insertion	13 500 €
Total	863 090 €

Par ailleurs, le soutien financier de la collectivité aux projets associatifs dans le cadre des actions du contrat de ville et de la cité éducative se chiffre à 272 000€.

Actions du Contrat de Ville	117 000 €
Cofinancement des OVVV	5 000 €
Actions de la cité Educative	170 000 €
Total	272 000 €

Au total pour 2024, la Ville aura versé aux associations du territoire 1 135 090 € de subventions en numéraire et respecté ainsi l'engagement pris d'atteindre les 1 million d'euros avant la fin de la mandature.

- ***Focus sur le « forum des associations »***

La Ville a organisé la 1^{ère} édition du Forum des associations, le 1^{er} décembre 2024 au sein du complexe sportif de Roches-Maigres.

Il a rassemblé 68 associations dans les domaines du sport, de la culture, de la santé, de l'environnement et du social. Cet événement a permis de faire connaître au grand public la richesse du tissu associatif, de valoriser leurs activités et de créer un lieu d'échanges pour les associations entre elles.

Les perspectives pour 2025 consisteront à amplifier l'accompagnement de la collectivité, à renouveler le forum des associations et à préparer la mise en service de la maison des associations dont les travaux commenceront cette année.

En 2025, la collectivité mettra en œuvre des actions visant à faciliter les démarches administratives et à renforcer les capacités d'action des associations. Pour cela, deux axes stratégiques seront développés : la dématérialisation des demandes associatives et le renforcement des compétences des acteurs associatifs.

- ***Dématérialisation des demandes associatives***

Les associations sont des acteurs essentiels du dynamisme local, mais elles font face à des procédures administratives souvent complexes. Afin de faciliter l'accès aux dispositifs de soutien, d'améliorer le suivi des demandes et de permettre un traitement en temps réel, la

mise en place d'une plateforme numérique de gestion des demandes associatives sera intégrée aux priorités d'investissement. Cette solution, estimée à 80 000 €, permettra de simplifier et fluidifier les échanges entre les associations et la collectivité.

▪ Accompagnement et formation des associations

L'engagement associatif repose sur des bénévoles et des responsables qui doivent adapter leurs pratiques aux évolutions réglementaires et aux nouveaux enjeux du secteur. Afin de favoriser la montée en compétences des associations, des actions de formation et des réunions thématiques seront organisées, en mobilisant notamment le mécénat de compétences et des dispositifs d'ingénierie. La Ville mobilisera des moyens dédiés pour couvrir le financement des intervenants et les frais d'organisation de ces sessions.

Ces mesures s'inscrivent dans une volonté plus large de renforcer l'accompagnement des associations, de moderniser leurs interactions avec l'administration et de favoriser leur autonomie en facilitant l'accès aux ressources et aux expertises nécessaires à leur développement.

5. La politique de la ville

Le contrat de ville a fait l'objet d'un avenant signé par Madame le Maire et le Préfet en décembre 2023, prorogeant le dispositif pour **l'année 2024**.

L'année 2024 a de plus démarré avec une équipe opérationnelle au complet avec en conséquence un rééquilibrage des actions et des crédits fléchés sur l'ensemble des QPV et une véritable stratégie territoriale avec une juste place donnée à chaque dispositif de la politique de la ville.

L'ensemble de la programmation 2024 du contrat de ville été engagée lors du comité de pilotage du 22 mai 2024 en présence de Madame le Maire et de Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement, incluant les crédits contractualisés ainsi que ceux de l'ATFPB. Le financement des actions retenues a été entériné lors de la séance plénière du conseil municipal du 31 mai 2024.

Suite à la tenue de cette instance, l'Appel à Projet Quartier d'été et la mobilisation des crédits de droit commun de la Direction des Affaires Culturelles sont venus abonder 4 actions inscrites dans la programmation initiale. Deux actions de la programmation initiale ont également été annulées. Les 16 200 € correspondants à ces différents changements ont été réaffectés après concertation avec l'Etat sur trois nouvelles actions validées en conseil municipal du 29 octobre 2024.

En 2024, l'accent a été mis sur les axes suivants :

- Le renforcement du lien social et le développement de la santé au travers d'activités favorisant le bien-être et le développement personnel
- L'accès aux activités sportives culturelles et de loisirs
- L'interculturalité, l'intergénérationnel et la découverte du patrimoine culturel local
- La culture urbaine facteur de mobilisation chez les jeunes
- Le développement durable et l'amélioration du cadre de vie

4 dossiers ont également été validés pour le territoire de Saint-Louis à hauteur de 8 000 € chacun dans le cadre des financements régionaux de la politique de la ville relatifs aux

OVVV (Opérations Ville Vie Vacances) offrant à l'accès aux publics jeunes des quartiers prioritaires, en difficulté ou fragilisés, à des activités de loisirs durant les vacances scolaires.

A la programmation du contrat de ville, se sont ajoutées les actions engagées directement par les bailleurs sur les quartiers, au titre de l'ATFPB pour un montant de 473 597 €. Ces actions concernent principalement

- Le renforcement de la présence de proximité sur les quartiers et au sein des collectifs sociaux
- L'animation du lien social pour répondre à la très forte demande des habitants en termes d'animations notamment pour les plus jeunes,
- Les déchets et encombrants, le sujet de la propreté urbaine restant un enjeu important
- Le sur-entretien correspondant à des réparations et à l'enlèvement des tags et permettant de faire face aux dégradations sur certaines cités.

Les arbitrages en cours sur les orientations nationales imposent de construire la programmation 2025 en considérant plusieurs hypothèses. L'objectif est de continuer à assurer une cohérence territoriale des actions. L'évolution de la géographie prioritaire de la ville confirmée par décret du 27 décembre 2024 a conduit à l'intégration de deux nouveaux quartiers saint-louisiens (l'Étang et Plateau Goyaves) parmi les QPV. Ces nouveaux périmètres portent à plus de 22 500 le nombre d'habitants en quartiers prioritaires sur la commune (au lieu de 18 000 antérieurement).

En outre, il convient de souligner que malgré cet élargissement des périmètres, l'enveloppe budgétaire allouée par l'État demeure constante ; ce qui impose une re-ventilation des moyens pour garantir un impact équitable des politiques publiques sur les différents quartiers et ajuster les interventions en fonction des besoins réels des habitants. L'ambition locale est d'anticiper dès à présent leur prise en compte dans les dispositifs, afin de capter les financements et les ressources nécessaires à leur accompagnement dès que possible.

6. La dynamisation de la vie locale à l'échelle des quartiers

- *Le lancement de la phase opérationnelle de l'opération de réhabilitation des Maisons Communales de Proximité.*

Axe fort du programme de mandature, le déploiement des Maisons Communales de Proximité (MCP) reste un levier important pour organiser la vie démocratique locale et les actions citoyennes.

Pour cette année 2025, 06 MCP vont être réhabilitées, à savoir celles du Petit Serré, du Tapage, des Canots, de Bellevue, des Makes et enfin celle de la Chapelle. Ces opérations de réhabilitation s'élèvent à près d'1 million d'euros.

Une nouvelle MCP verra également le jour sur le quartier d'Ilet Furcy. Il est à noter que les études vont se poursuivre pour des créations de MCP sur les quartiers du Ruisseau et de Plateau Maison Rouge.

D'ici à la fin 2025 nous compterons donc 10 MCP réhabilitées sur les 14 existantes.

En 2024, 12 MCP ont fonctionné avec une offre de services et d'activités dont les plus significatives sont :

- la programmation des dispositifs de la politique de la ville (contrat de ville, cité éducative, cité de l'emploi) au sein des MCP situées en quartiers prioritaires
- les actions socio – culturelles et sportives des associations du territoire (couture, danse, sport, théâtre, dominos, loisirs créatifs, yoga du rire, chants....)
- le déploiement des dispositifs d'accès aux droits, notamment dans les quartiers des hauts grâce à l'acadis mobile du CCAS

La réhabilitation de la MCP de l'Etang s'inscrit dans une logique plus globale d'aménagement des espaces publics du quartier, incluant le site de l'ex-aquagloss. Il sera question de recréer un espace d'activités moderne, modulable et accessible à tous les habitants du quartier et des visiteurs.

La MCP du Gol connaîtra une seconde phase de réhabilitation, soutenue par les fonds de l'ANRU. Cette modernisation permettra de créer un nouveau « carrefour » d'échanges en redéfinissant les contours de la MCP et son articulation avec la maison de projet du Gol.

Ces opérations de réhabilitation des MCP s'accompagneront d'une opération de numérisation. En effet les MCP pourront être desservies de réseau internet (fibre ou ADSL) et ainsi être équipées d'espaces informatiques à destination des administrés.

▪ *La dynamisation de l'offre d'activités au sein des MCP*

Les maisons communales de proximité ont vocation à devenir des lieux de vie, où se retrouveront différentes générations, de catégories sociales et d'horizons différents. Ces sites doivent devenir des lieux de référence afin de favoriser la cohésion sociale, l'acceptation et l'inclusion de tous.

Afin de faciliter la communication entre ces différents publics, il convient de pouvoir proposer des activités qui serviront de vecteurs facilitant les échanges. Les activités qui se dérouleront dans les MCP devront répondre aux attentes du plus grand nombre. Chaque habitant de quartier doit pouvoir se retrouver dans le spectre d'activités qui sera proposé.

Ainsi, ce sont près de 300 000 euros qui seront consacrés afin de financer le lancement d'un Appel à Manifestations d'Intérêts visant à dynamiser l'offre d'activités au sein des MCP.

Les priorités seront les suivantes :

- Favoriser la cohésion sociale, l'acceptation et l'inclusion de tous
- Favoriser l'intergénérationnel et ainsi lutter contre l'isolement des populations les plus fragiles.
- Encourager l'épanouissement des jeunes des quartiers, et contribuer à la prévention de la délinquance en proposant des activités à leur destination, notamment sur le créneau 16h-20h.

Certaines actions retenues dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêts « Zarboutan nout vil' » se dérouleront également dans les MCP. Ces actions qui s'adresseront aux seniors de la ville permettront à ces usagers de se retrouver, de tisser du lien social et ainsi permettront de lutter contre leur sédentarité et leur isolement.

L'expérience du *défilé du 20 Désanm* ayant été concluante, le service MCP envisage de mener directement des actions en proximité, en lien avec les grandes dates du calendrier culturel saint-louisien, afin de permettre aux personnes des quartiers les plus isolés notamment de participer à ces moments de rassemblement festif (fête de la musique, Run Colorz festival, 20 Désanm'...).

- *Focus sur le Fonds d'initiative de proximité*

Depuis 2021, le dispositif du Fonds d'Initiative de Proximité s'est étendu aux quartiers non prioritaires de la politique de la ville.

Ce dispositif permet de soutenir les initiatives locales des habitants et des associations. De manière concrète, le FIP permet aux habitants des quartiers de partir à la découverte de pratiques et de sites culturels et patrimoniaux éloignés de leur quotidien. Il permet également de pouvoir lancer ou expérimenter de nouvelles activités dans les quartiers, notamment au sein des MCP.

En 2024 ce sont ainsi près de 64 projets qui ont été financés, pour un montant total de 52 000 euros.

En 2025, il s'agira de poursuivre la démocratisation de cet outil et de conforter son usage dans les quartiers, avec une attention plus soutenue pour les projets se déroulant à l'intérieur du quartier, dans ou autour de la MCP qu'il s'agit d'ancrer comme lieu de vie de référence au cœur du quartier.

- *Les Conseils Participatifs Citoyens (CPC)*

Il s'agira pour cette année 2025 de dynamiser cet outil de concertation. Le déploiement de la phase 2 de la réorganisation communale, avec l'émergence du service de la citoyenneté active devrait permettre de donner plus d'ampleur à ce dispositif.

Il s'agira notamment d'organiser des temps de valorisation et de développement de l'engagement citoyen (jeux citoyens inter-quartiers, participation au conseil municipal...) ou encore de former les inscrits des CPC à la démocratie locale.

Des temps de rencontres, d'échanges et de formation auprès d'organismes et d'associations spécialisés pourront être mis en place.

7. La santé

Depuis 2020, Saint-Louis s'est engagée dans une transformation territoriale visant à améliorer le cadre de vie et à réduire les inégalités. L'Analyse des Besoins Sociaux (2021) a identifié les priorités en accompagnement social, éducation, cohésion sociale, emploi et **santé**.

La santé constitue un vecteur essentiel de réduction des inégalités sociales et territoriales. La Ville de Saint-Louis souhaite renforcer son engagement sur cette lutte contre les inégalités par la structuration d'une politique locale de santé formalisée dans un Contrat Local de Santé (CLS). Ce CLS permettra de développer plus intensément un environnement favorable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie des habitants, en agissant sur les

axes prioritaires définis conjointement par la Commune et l'ARS en concertation avec les acteurs concernés, sur la base du diagnostic local de santé partagé établi par l'ARS. La politique de santé est ainsi déployée à Saint-Louis par les actions conjointes portées par la Ville et le CCAS et la mise en œuvre des axes du CLS.

En 2024, des actions significatives ont été menées :

- *Def sa coco* dans le cadre de la journée de lutte contre l'alcoolisation fœtale et la consommation de substances psychoactives
- Don de sang tout au long de l'année
- Sensibilisation à la santé sexuelle des dépistages rapides du VIH et de l'hépatite C ainsi qu'une distribution documentaire
- *Karting de l'espoir* dans le cadre de la lutte contre la mucoviscidose
- *Safthon* et *Aret ek saf* dans le cadre de la journée internationale de lutte contre le syndrome d'alcoolisation fœtale
- marche solidaire contre les violences intrafamiliales dans le cadre de la sensibilisation contre les violences faites aux femmes et enfants.

▪ **Focus sur le Contrat Local de Santé (CLS)**

Le CLS a été signé en 2024 pour la période 2024-2029. La gouvernance du CLS repose sur une collaboration entre la Ville, l'ARS, le CCAS et d'autres acteurs locaux. Une attention particulière est portée aux quartiers prioritaires pour maximiser l'impact.

Ce contrat cible la réduction des inégalités sociales et territoriales grâce à des actions adaptées en :

- Intégrant la santé dans les politiques locales de la ville ;
- Soutenant les porteurs de projets associatifs et professionnels ;
- Développant des dispositifs accessibles au plus grand nombre ;
- Coordonnant le tissu des acteurs (social, médico-social, sanitaire, insertion) dans une logique partenariale.

Son déploiement se fera en transversal sur les différents pôles partenaires de la ville et les acteurs associatifs et institutionnels au vu des axes stratégiques suivants :

- *Nutrition, diabète et activité physique,*
- *Autonomie et inclusion des personnes vulnérables,*
- *Santé mentale et addictions,*
- *Santé de la femme,*
- *Santé environnementale et cadre de vie,*
- *Attractivité et offre de soins*

Ces axes sont déjà couverts par certaines actions menées par la ville (récapitulatif 2024 susvisé) qui seront reconduites et valorisées dans le CLS. Ainsi, un plan d'actions correspondants aux axes construits dans la contractualisation sera constitué pour 2025. Le travail en lien avec les actions liées à la santé de la Cité Educative et du Contrat de Ville seront particulièrement ciblés.

▪ **Le Sport Santé**

Le Sport Santé est un marqueur fort illustrant la politique sportive dynamique engagée par la ville. La promotion de l'activité physique à tous âges et la prévention des maladies liées à l'excès de sédentarité sont autant d'axes à développer et à maintenir sur le territoire. A terme l'ouverture d'une Maison Sport Santé devrait aussi permettre d'œuvrer davantage pour l'amélioration de la santé des habitants par l'activité physique.

II. L'ANTICIPATION DES DEFIS DE DEMAIN

A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE INTEGREE AUX POLITIQUES PUBLIQUES

1. Le déploiement des actions transversales

Dans le contexte global de dérèglement climatique, les politiques publiques doivent plus que jamais prendre en considération les notions d'atténuation et d'adaptation à ces effets. La Commune garde en mémoire les épisodes cycloniques et pluvieux du début de l'année 2024 qui ont particulièrement frappé le territoire.

Il est donc nécessaire d'intégrer les notions de résilience, d'exemplarité et de transition écologique comme piliers des politiques publiques. **En 2024**, la cellule Développement Durable a permis d'initier la mise en œuvre transversale de cette stratégie de transition écologique.

Les projets engagés ou accompagnés, en co-construction avec les citoyens, le tissu associatif, et les acteurs du territoire, génèrent des retombées en termes de création d'emplois, de préservation des savoir-faire et impactent ainsi la qualité de vie des habitants. Il s'agit donc de promouvoir des projets ayant un effet levier, afin de démultiplier l'impact sociétal et environnemental de la dépense publique.

En 2024, cela s'est notamment traduit par :

- La réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et la mise en place d'un plan de transition qui ont été adoptés au Conseil Municipal de décembre,
- La mise en place de la Fresque du Climat au sein de la collectivité avec une soixantaine d'agents formée et 9 agents accompagnés pour devenir ambassadeurs de la Fresque,
- La sensibilisation de 2 000 jeunes de 3 à 12 ans au tri des déchets, gaspillage alimentaire et compostage dans le cadre des activités périscolaires, ainsi que des animations en lien avec la biodiversité dans le cadre des accueils collectifs de mineurs,
- La formation des agents du service entretien aux bonnes pratiques du tri en partenariat avec la CIVIS,
- Des formations à l'animation au développement durable pour les animateurs de la caisse des écoles & d'autres formations dispensées aux agents de la collectivité, dans le cadre de partenariat sur la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) & le tri/gaspillage alimentaire,
- La mise en place d'une déchetterie mobile au niveau de la Cité Bengali,
- Des animations & sensibilisation dans les quartiers dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable,
- Des actions visant à lutter contre les EEE avec l'association AVE2M pour l'abattage des tulipiers du Gabon situés au niveau de la MCP de Petit Serré & la signature d'une convention avec l'association IRI pour l'accompagnement à la lutte contre différentes EEE (corbeau, perruche à collier, arbre pieuvre),

- Une étude de pré-faisabilité pour le développement des énergies renouvelables conduite en partenariat avec le SIDELEC pour identifier les bâtiments communaux où il sera opportun d'installer des centrales photovoltaïques.

Perspectives 2025 :

- Poursuite des manifestations réalisées en 2024 et participation à de nouveaux événements (journée des Zones Humides, Festi-vélo...),
- Installation d'une centaine de corbeilles de rue afin d'améliorer la propreté,
- Études pour l'installation de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communaux,
- Mise à disposition de poubelles de tri dans les services communaux & lancement d'une campagne de communication interne,
- Mise à disposition d'éco-cup & bouteilles en verre afin de limiter la production de déchets par les services internes et lors des événements,
- Création d'une charte de pratiques éco-responsables pour l'organisation des manifestations,
- Lancement d'un diagnostic de présence des EEE sur le territoire communal,
- Lancement d'une étude sur un plan de mobilité d'administration,
- Poursuivre les sessions de Fresque du Climat afin de sensibiliser un maximum d'agents communaux.

2. Les mobilités douces

La politique de transition écologique du territoire se traduit également par un engagement fort en matière de promotion des mobilités durables. En 2024, la collectivité a ainsi finalisé son schéma directeur vélo, qui sera présenté début 2025, et a été lauréate du programme AVELO3 bénéficiant ainsi d'un financement à 100% pour le recrutement d'un chargé de mission mobilités douces. Dès lors, la collectivité est désormais outillée pour à la fois conduire des opérations d'aménagement en faveur des mobilités douces et conduire des actions de sensibilisation à destination du grand public.

Les projets d'ores et déjà entrepris en 2024

- l'itinéraire touristique modes doux et l'aménagement des espaces touristiques

L'étude a été finalisée et vise à relier l'entrée de ville du Gol à l'embouchure de l'Étang. Il s'agit également de réhabiliter les espaces de l'ancien Aquagliss afin d'organiser dans les meilleures conditions des événements (concerts, expositions, théâtre). Ce projet d'ampleur sera réalisé par étape avec les premières réalisations d'ici fin 2025 à proximité de la maison communale de proximité.

- la réhabilitation de l'ancien pont de chemin de fer & des abords

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de l'itinéraire touristique modes doux vise à assurer une connexion entre les quartiers de l'Étang, de la ZAC Avenir et l'entrée de ville. Il s'agit de réhabiliter l'ancien pont CFR en valorisant ce patrimoine symbolique de l'histoire industrielle de la commune tout en créant un nouveau cheminement piéton et vélo. Le projet d'ensemble d'aménagement qui sera réalisé progressivement, est estimé à environ 1 million d'euros. Il bénéficie d'une subvention de 100 000€ du Fonds de mobilité active et une demande de financement est en cours au titre du FEDER. Cette démarche se poursuit et l'objectif est de démarrer les travaux au plus tard en 2026.

- **liaison douce entre le chemin Kerveguen et Plateau Goyaves**

La création d'une passerelle piétonne de 37 mètres entre ces 2 quartiers permettra notamment aux nombreux collégiens de se déplacer de manière sécurisée. En 2025, il s'agira de faire avancer les études et la recherche de financements afin de pouvoir entrer en phase travaux dès 2026.

- **l'aménagement d'une voie verte le long du chemin Auguste Larré et du chemin la Ovette**

Actuellement, cette voirie fortement fréquentée, est dépourvue d'espace dédié et sécurisé pour les piétons et les vélos, cette voirie fait l'objet d'étude et de discussion foncière afin de réaliser un projet d'ensemble. En 2025, l'enjeu est de finaliser les études et les négociations foncières pour permettre la réalisation d'un projet d'ensemble.

- **le déploiement du programme d'action avelo3**

La Commune de Saint-Louis est lauréate du dispositif AVELO3. Cette intégration au programme sur la période 2024-2027 permet de bénéficier d'un financement pour le recrutement d'un chargé de mission mobilités actives (en poste depuis octobre) et pour les actions de sensibilisation/animation.

Ce programme vise à :

- Développer un réseau sécurisé et continu pour les vélos,
- Créer des infrastructures adaptées à tous les publics,
- Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens,
- Réduire l'usage des véhicules motorisés,
- Encourager les trajets domicile-école et domicile-travail à vélo,
- Sensibiliser et former les citoyens,
- Renforcer les compétences et la culture vélo via des ateliers et des animations,
- Contribuer aux objectifs environnementaux,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements urbains.

- **Perspectives 2025**

- Création de pédibus pour les élèves des écoles tests afin d'encourager les trajets collectifs à pied pour les trajets domicile-école,
- Premiers travaux de sécurisation autour des établissements scolaires (signalétique, marquage au sol, zone 30) afin d'apaiser la circulation en faveur des piétons,
- Achat de vélos à assistance électrique afin de permettre des déplacements en mode doux des agents sur le territoire communal,
- Animation du programme SRAV (Savoir Rouler à Vélo) et lancement des premières formations dans les écoles,
- Organisation d'ateliers de réparation vélo pour se réapproprier le vélo comme mode de transport,
- Installation de stationnements vélos supplémentaires,
- Organisation d'événements vélo (Festi-Vélo) et de balades à vélo.

3. La préservation des espaces naturels sensibles : l'Étang du GoL

L'étang du Gol, espace naturel remarquable par la diversité de sa faune et de sa flore, est un joyau dont la valorisation se poursuit. En 2024, l'organisation du **1^{er} festival ornithologique** a mis en lumière la biodiversité unique et remarquable de ce site. De même, la première édition des **Jeux de l'Étang** a permis de redonner vie à l'étang avec une pratique éco-responsable d'activités nautiques.

En 2025 la commune poursuivra le partenariat avec le conservatoire du Littoral et la CIVIS, gestionnaire du site, afin de mettre en œuvre le plan de gestion du site. La valorisation de cet espace doit être accéléré, notamment en :

- * préfigurant d'un espace dédié au projet (mise en place d'une exposition permanente, espace de valorisation de l'activité économique du site,...)
- * en lançant une étude sur l'aménagement de l'entrée de site (pont RN1).

Il s'agira également d'amplifier la dynamique amorcée avec les jeux de l'étang et le festival ornithologique et de proposer d'autres manifestations éco-responsables à destination du grand public (journée des zones humides, randonnées nature, animations sur les insectes, les espèces endémiques notamment).

4. L'éco-quartier de l'étang

Le projet d'éco-quartier est lancé à travers l'accompagnement du CEREMA suite à la sélection de la Ville dans le cadre de l'appel à projet EcoQuartier 2030. En 2024, le diagnostic a été enrichi, notamment avec l'action « approche sensible à vélo ».

Pour rappel, ce projet vise à :

- Permettre une meilleure résilience face aux risques naturels
- Conserver l'identité culturelle et historique du quartier tout en l'ouvrant sur le grand territoire
- Développer la mixité sociale tout en préservant l'authenticité et le caractère de ce quartier
- Préserver et mettre en valeur l'environnement naturel unique
- Adapter les infrastructures et réseaux pour permettre un fonctionnement harmonieux du quartier
- Articuler les mutations de l'habitat et de la zone commerciale

La déclinaison opérationnelle de l'ambition d'écoquartier nécessite une ingénierie dédiée. La Ville a sollicité à cet effet, le Fonds Vert auprès de l'Etat et a été retenue en novembre 2024. Le financement obtenu à hauteur de 80% sur 03 ans soit 180K€ permettra de disposer d'une ressource dès le 1^{er} semestre 2025.

En parallèle, le sujet de la gestion des risques naturels est traité à travers la demande de la Commune auprès de la CIVIS (au titre de sa compétence) concernant la réalisation de deux études permettant de préciser la connaissance sur le quartier de l'Étang, et d'analyser la faisabilité d'un ouvrage d'atténuation de la houle. Une de ces études est aujourd'hui bien avancée mais la Commune a sollicité la CIVIS pour des compléments qui restent en attente de suite au niveau de l'intercommunalité. La Ville de Saint-Louis continue donc de se mobiliser pour faire avancer ce dossier et disposer d'éléments fiabilisés pour poursuivre la concertation citoyenne.

B. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

1. LE NPNRU : *Le Gol i dékol*

En 2024, le programme de renouvellement urbain pour le quartier du Gol est entré pleinement en phase opérationnelle et a connu une étape importante de mobilisation des partenaires concernant le devenir de la Cité Kayamb. En parallèle, la concertation citoyenne a rythmé tout au long de l'année l'avancée du projet.

C'est, en effet, la concertation citoyenne qui, en 2023, a permis d'initier une évolution du projet concernant les démolitions / réhabilitations de la Cité Kayamb. A ce titre de mi-2023 à mi-2024, des études complémentaires et des négociations avec l'ensemble des partenaires et financeurs, ont permis de faire évoluer le projet pour le rendre plus réaliste et en adéquation avec les attentes des habitants.

La co-construction avec TEREOS - Quartier Français Aménagement sur l'entrée de ville a également bien avancé avec l'élaboration d'un plan guide partagé par tous. De même, les études sur le secteur collège sont en cours afin d'adapter au mieux la programmation aux besoins du territoire dans un souci de mixité.

Les premiers travaux ont également débuté (parc paysager & sportif secteur piment, réhabilitation de la maison de projet, square Bory Saint Vincent, école transitoire). Cela s'illustre également par une nette augmentation des crédits engagés pour la conduite du projet de renouvellement urbain (12.3 millions d'euros).

Le NPNRU c'est un budget total de **plus de 155 millions d'euros jusqu'en 2030** avec différents partenaires financeurs. **La part communale est de 73 millions d'euros** et bénéficie de plus de 42 millions d'euros de financements. En 2024, le plan de financement a été consolidé avec notamment l'évolution de la participation de l'ANRU **et l'engagement financier supplémentaire de partenaires :**

- CIVIS + 2.9 millions,
- Département +2.5 millions,
- État au travers du Fonds Vert + 814 000€.

▪ *Synthèse de l'avancée du projet en 2024*

- Procédures réglementaires : instruction en cours pour la modification du PLU et l'évaluation environnementale,
- Finalisation de la procédure de désignation du concepteur-réalisateur pour mener les opérations de déconstruction et reconstruction des écoles Edmond Albius et Sarda Garriga pour un montant de travaux de 26,4 M€,
- Lancement des travaux sur le Parc Piment pour 4 M€,
- Lancement des travaux d'aménagement et réhabilitation extérieure de la Maison du projet/MCP du Gol pour 1 M€,
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Gymnase, de la Maison des associations et de la Salle des fêtes et lancement des études de conception au niveau APD pour un montant de 13 M€ de travaux,

- Poursuite des études concernant l'aménagement autour de la Cité Kayamb avec une finalisation des orientations finales dans le cadre de la concertation menée avec les habitants,
- Actions d'aménagement transitoire avec les habitants pour la définition d'espace éphémère avec l'organisation des premiers ateliers concertés avec les habitants.

▪ **Focus sur la concertation**

- Concertation préalable réglementaire de décembre 2023 à début mars 2024 impliquant près de 200 habitants,
- Concertation avec le jeune public autour du projet d'école transitoire et des futures écoles entre avril et juin,
- Séquence d'échanges autour du relogement de Kayamb en octobre,
- Balades urbaines, micro-trottoir et enquête en ligne dans le cadre de la reconfiguration de Kayamb entre octobre et décembre.

▪ **Focus sur la gestion urbaine de proximité**

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) s'enrichit afin d'améliorer la qualité du cadre de vie pour et avec les habitants pendant la phase chantier.

Les actions suivantes seront poursuivies :

- Pour l'habitat : Energie Reunion (ex-SPL Horizon) a lancé la réalisation de premiers diagnostics d'habitation du quartier du Gol afin de répondre aux enjeux de dépendance énergétique,
- Pour le cadre de vie : en collaboration avec le contrat de ville, l'association Ti'Planteur a organisé des ateliers de plantation et mise en valeur des accotements de rue avec les habitants,
- Pour la gestion des déchets : en collaboration avec la CIVIS, des actions de sensibilisation sur le tri et sur les biodéchets ont été organisées sur le quartier y compris le don de composteur individuel, ainsi que l'organisation d'actions du type « cleaning day » pour nettoyer les ravines du quartier,
- Pour la jeunesse : la concertation avec les scolaires dans le cadre du partenariat avec le CAUE sur l'aménagement d'un parc paysager au cœur de Kayamb, l'aménagement paysager extérieur à vocation pédagogique de l'école Pablo Picasso et la sensibilisation au développement durable par le prisme de l'aménagement.

▪ **Perspectives 2025**

Le programme de renouvellement urbain pour le quartier du Gol poursuivra sa dynamique opérationnelle avec de nouveaux travaux lancés.

Opérations de constructions :

- Poursuite des études de conception pour la construction du Gymnase, la salle des fêtes et de la maison des associations. Le permis de construire sera déposé et les premiers travaux lancés.
- Poursuite des études pour les opérations de déconstruction et reconstruction des écoles Edmond Albius et Sarda Garriga et lancement de la déconstruction de l'école Sarda Garriga,
- Livraison des travaux pour la réhabilitation et l'aménagement extérieur de la Maison de Projet / Maison Communale de Proximité),
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le Centre Culturel.

Opérations d'aménagement :

- Les travaux pour l'aménagement du secteur autour de la ravine Piment seront en voie d'achèvement,
- La poursuite des études concernant l'aménagement du secteur autour de la Cité Kayamb donneront lieu au démarrage d'une première tranche de travaux sur la partie haute du secteur autour de la Maison du projet,
- Les actions de co-conception d'aménagement transitoire avec les habitants aboutiront à la réalisation d'espace éphémère en cœur de Cité,
- Les études concernant la réhabilitation des 102 logements non démolis de la Cité Kayamb seront poursuivies,
- Les études se poursuivront pour l'aménagement du secteur Collège/Gol Bacquet,
- Les études se poursuivront pour l'aménagement et de requalification de l'Avenue Pasteur,
- Les études seront lancées pour l'aménagement de l'entrée de ville depuis le rond-point de l'usine jusqu'à l'entrée de quartier au rond-point dit Marcel,
- Les études seront lancées pour l'aménagement du secteur à proximité de l'usine sur les terrains TEREOS pour développer et valoriser ce foncier en connexion avec les grands équipements construits.

Par ailleurs, la Commune se montre particulièrement vigilante concernant l'insertion des habitants du quartier via le lancement des marchés publics pour la réalisation des travaux. Ainsi, près de 15 000 heures d'insertion seront clausées, En parallèle, la mission d'étude sur la modernisation des voiries et espaces publics hors périmètre du NPNRU sera poursuivie afin d'engager des travaux sur certaines portions du quartier.

La concertation se poursuivra également avec notamment des séquences comme :

- Les enquêtes publiques organisées au cours du 1^{er} semestre (modification PLU et évaluation environnementale de projet),
- Les échanges avec le jeune public en lien avec le CAUE, la Cité éducative et le contrat de Ville,
- Les balades urbaines, micro-trottoir et enquête en ligne dans le cadre de la reconfiguration d'espaces,
- Les temps festifs et fédérateurs,
- Les CPC et autres temps de rencontre avec les élus,
-

2. Les procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme

▪ La révision générale du PLU

En 2024, la concertation s'est poursuivie avec 3 ateliers de concertation et une réunion publique axée sur le Projet d'Aménagement et de Développement du Territoire (PADD). Celui-ci a été validé en conseil municipal le 29 octobre. Il s'agit d'une étape importante permettant de fixer la stratégie de développement à horizon 10 – 15 ans.

La stratégie de développement territorial du PADD est basée autour d'un triptyque fondateur :

- ***un territoire exemplaire, résilient et durable***

- **une ville dynamique et solidaire**
- **une terre d'authenticité et de valeurs**

Les objectifs sont les suivants :

- Effectuer un rattrapage en matière de développement et ainsi repositionner notre ville à l'échelle du bassin sud.
- Renforcer le développement économique du territoire (et la création d'emploi) avec notamment la création de nouvelles zones d'activité économique.
- Répondre à la crise du logement en confortant les polarités de Saint-Louis et de la Rivière, et structurer une nouvelle polarité à Bois de Nèfles Cocos.
- Structurer le développement dans les Hauts et les mi-pentes.
- Renforcer la dynamique agricole de notre territoire.
- Développer la mise en tourisme en favorisant l'écotourisme basé sur une protection et une valorisation de notre patrimoine naturel et paysager.
- Créer les équipements publics de proximité qui font défauts à notre territoire comme par exemple une maison funéraire, un cimetière ou encore des équipements sportifs et culturels.
- Favoriser les modes doux et les transports en commun et réaliser les infrastructures routières nécessaires (liaison RN1-RN5 / Pont du Ouaki /).

En 2025, les études règlementaires (plan de zonage, règlement,..) seront poursuivies avec une étape majeure de travail collaboratif avec les services de l'Etat. L'objectif est ainsi de disposer d'un avant-projet du PLU (phase « arrêt ») d'ici fin 2025. L'arrêt du PLU correspond à la phase technique et réglementaire où les grandes orientations vont être retranscrites à l'échelle de chacune des parcelles. Ce calendrier est volontariste, mais sa concrétisation dépendra aussi de la capacité d'écoute de l'État et de sa prise en compte des spécificités de notre territoire. Cela d'autant plus que la mise en révision du Plan de Prévention des Risque (PPR) que la Ville avait sollicité dès octobre 2022 n'avait pas obtenue dans un premier temps de suite favorable et que la décision a finalement été prise mi 2024 par l'Etat de mettre le PPR en révision à partir de cette année 2025...

▪ Les autres procédures

La procédure liée à la révision allégée du projet de suppression des radiers de Trois Ravines a été approuvée en conseil municipal du 04 mars 2024. C'était un préalable indispensable au lancement opérationnel du projet de suppression des radiers dont les travaux vont débuter en 2025.

La procédure liée à la révision allégée du PLU pour le NPNRU permettant notamment de développer le quartier en entrée de ville et sur le secteur collège est en cours. Une enquête publique s'est déroulée début 2025 avec une approbation prévue mi 2025.

Par ailleurs, la procédure liée à la modification simplifiée du PLU concernant la mise à jour des emplacements réservés et de suppression d'erreur matérielle devrait être finalisée au 2^o semestre 2025.

Enfin, en octobre 2024 une procédure liée à la modification simplifiée du PLU concernant l'observatoire des Makes a été lancée par délibération du Conseil Municipal. Il s'agit de

permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général qui était jusque-là bloqué par une application stricte de la loi Littoral. Cette opération vise à la construction de bâtiments de petites tailles (environ 40 m²) pour accueillir le CNES et ArianeGroup. De nouvelles constructions sont également prévues pour améliorer le fonctionnement du site et permettre l'essor de l'association gestionnaire. Cette procédure devrait être finalisée au 2^o semestre 2025.

3. Les actions en faveur de l'Habitat

Au regard de la crise du logement à La Réunion (plus de 48 000 demandes de logement social en attente dont plus de 1 900 à Saint-Louis), la Collectivité s'est engagée dans une politique volontariste visant à soutenir la production de logements et répondre ainsi, au regard de ses moyens limités, à la demande des habitants.

Plusieurs projets se sont ainsi poursuivis en 2024 :

- **Opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) Gol Baquet** : les études et les enquêtes sociales réalisées par la SHLMR (aménageur retenu en décembre 2023) se sont poursuivies. Le projet a été actualisé afin de répondre aux demandes des occupants et prévoit un bâtiment collectif de 22 logements sociaux, 8 lots libres et 20 LLS de « type maison de ville ». Les travaux d'aménagement vont débuter mi 2025, le permis de construire du bâtiment collectif est en cours d'instruction et la maîtrise foncière de la seule parcelle n'appartenant pas à la collectivité est maintenant assurée.
- **Opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) Bel Air** : les études ont été affinées notamment dans le but de stabiliser le bilan financier de l'opération qui a été transmis au Comité Technique Départemental RHI en juillet. Dans ce cadre, le déficit de l'opération sera pris en charge à 80% par l'État. En 2025, la démarche de projet se poursuivra notamment avec le lancement de la consultation pour désigner le concessionnaire d'aménagement.
- **Création de logements d'urgence** : Ce projet innovant (fondé sur la mise à disposition de fonciers communaux) doit permettre d'augmenter les solutions d'hébergements d'urgence sur le territoire communal. Ces logements sont destinés à loger de manière temporaire les personnes en souffrance (incendies de leurs habitations, violences conjugales, dégâts dans le logement). La Commune de Saint-Louis, en partenariat avec la SODEGIS, le CCAS et le CIAS, portent deux projets (2 T2 à Saint-Louis & 1T2 – 1T4 à La Rivière). Les permis de construire sont aujourd'hui accordés, les demandes de financement en cours d'instruction et les conventions de gestion en cours de finalisation. Le démarrage des travaux devrait intervenir au 2^o semestre 2025.
- **Lancement de 2 appels à projets pour la création de logements sociaux** : afin d'augmenter l'offre en logements locatifs sociaux sur son territoire et de répondre à la demande de la population, la ville a lancé 2 appels à projets pour la réalisation de logements sociaux sur 2 fonciers portés par l'EPFR pour le compte de la Commune. Sur le secteur de Bois de Néfles Cocos, la SIDR a été désignée pour la réalisation d'une opération de 23 logements aidés. Le permis est actuellement en cours d'instruction. A Gol les Hauts, des négociations sont en cours avec les bailleurs afin de retenir le meilleur projet. Un troisième appel à projet pour la réalisation de

logements aidés devrait être lancé sur le secteur du centre-ville courant 2025 pour la réalisation d'une opération d'environ 10 logements.

- **Opération Programmée pour l'amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain (RU)** : La Commune est également engagée, via la CIVIS, dans une étude OPAH – RU. Après une année 2024 d'études et de négociations sur le montage du projet, 2025 devrait permettre la concrétisation de la convention OPAH-Renouvellement Urbain avec la constitution d'une équipe de suivi-animation, pilotée par la CIVIS, dans le but d'accompagner techniquement et administrativement les ménages souhaitant rénover leur logement.

En complément de ces opérations, la Ville agit au travers de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme lancée en 2022, du plan d'action foncier intercommunal (PAFI) en cours d'étude, de la mise en œuvre du Contrat de Mixité Sociale (actualisé en juin 2024) ou encore de la démarche Action Cœur de Ville dont la ville est lauréate depuis octobre 2023.

4. Les projets sous maîtrise d'ouvrage du Département

➤ **L'aménagement de la rue du Général de Gaulle et la réalisation des ouvrages d'arts des Trois Ravines**

Ce projet tant attendu, porté par le Département, vise à supprimer 3 radiers et à sécuriser les déplacements. Il représente un investissement de plus de 20 millions d'euros dont plus de 8 millions pour la Ville. En 2024 des étapes importantes ont été franchies avant le lancement opérationnel du projet : la révision allégée du PLU a été adoptée ainsi que le plan d'alignement. De même les dernières acquisitions foncières ont été réalisées. Par ailleurs, le Département a obtenu fin 2024 les dernières autorisations environnementales.

La Ville veillera à ce que les engagements pris par le Département pour que les travaux du franchissement du radier des Trois-Ravines débutent avant fin 2025.

➤ **L'implantation d'un centre d'incendie et de secours (CIS) à Bois de Nèfles Cocos**

Ce projet dont les travaux devaient débuter en 2025 est aujourd'hui retardé au regard d'une étude programmatique et de conception complémentaire. La Ville de Saint-Louis a insisté pour que le permis de construire puisse être déposé en 2025 et pour que les travaux débutent réellement en 2026.

➤ **Pont du Ouaki**

Le radier actuel du Ouaki assure la continuité de la RD3 rive droite du bras de Cilaos (Saint-Louis) jusqu'à la RD26 située en rive gauche pour rejoindre le pont de l'Entre-Deux. Il est soumis à des crues torrentielles périodiques entraînant la submersion régulière du radier qui est souvent complètement emporté et la fermeture de la route, accentuant les difficultés de circulation. Le sujet de la construction d'un Pont du Ouaki est particulièrement ancien et la municipalité actuellement en exercice n'a pas manqué de souligner au Département l'importance d'une priorisation de ce projet dès le début de la mandature 2020-2026. Il s'agit de construire un ouvrage qui puisse résister aux intempéries. Les études sont en cours (le Département a fait appel au CEREMA – Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement – en 2023) et la Ville a demandé au Conseil Départemental d'accélérer le calendrier et de consolider l'ingénierie de projet à cet effet. L'enjeu est de faire avancer les études et la recherche de financement afin de lancer une phase de concertation sur ce projet d'avenir dès les premiers résultats disponibles.

5. Les projets sous maîtrise d'ouvrage de la CIVIS

➤ Les avancées du projet de reconversion de l'ancien centre artisanal du bois

Ce projet de redynamisation économique vise à conforter la Rivière en mettant en lumière la filière bois & artisanat d'art avec une pépinière (environ 850 m² soit près de 8 ateliers) et un atelier partagé de type FabLab. Il comprend également un espace de promotion du territoire et la création de nouveaux lieux de vie (2 restaurants et des espaces publics qualitatifs) & un parking en sous-terrain.

En 2024, le candidat du concours d'architecture est désigné et le permis de construire en cours d'instruction. Les premiers travaux vont débuter au 2^o semestre 2025.

➤ Les projets en souffrance au niveau de la CIVIS, pour lesquels la Commune va réaffirmer ses besoins de concrétisation

Les études pour conforter & créer des Zones d'Activités Économiques afin de favoriser le développement local, de répondre aux besoins des entreprises et de créer des emplois locaux. La commune de Saint-Louis a sollicité la CIVIS pour des études de modernisation des zones d'activités existantes, l'extension de la zone d'activité de la Rivière, la réalisation de 4 locaux d'activités pour soutenir l'installation des entreprises sur la ZAE de La Rivière.

La passerelle de l'Étang pour rendre concret et praticable la promenade littorale depuis l'étang Salé et accroître ainsi l'attractivité du quartier de l'Étang. La Ville veillera à ce que la Civis respecte ses engagements de remettre sur les rails ce projet vieux de plus de deux décennies.

Le transfert du stade Théophile Hoarau a fait l'objet d'une première délibération de la CIVIS en avril 2024. La Ville attache une importance particulière à ce que les suites soient données en termes de gestion administrative de ce dossier notamment avec la réunion de la CLECT pour rendre concret le transfert afin de programmer le travaux d'investissement sur cet équipement. En 2025, il s'agira notamment dans le dialogue budgétaire entre la commune et l'intercommunalité de trouver les voies et moyens de concrétiser au plus tôt le projet de réhabilitation du terrain synthétique (dit « terrain B »).

6. Les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Région en attente de concret

➤ La liaison RN1-RN5

Il est à rappeler que ce projet indispensable à la fluidification de la circulation du centre-ville de Saint-Louis et à l'amélioration de la desserte de La Rivière et de Cilaos est identifié au Schéma d'Aménagement Régional (SAR) depuis 2011. Son opportunité relève de l'évidence. La collectivité régionale sollicitée à multiples reprises sera à nouveau interpellée par la Ville pour définir dans le cadre des études confiées à la SPL Maraina, une hypothèse technique ambitieuse qui réponde aux enjeux globaux d'aménagement et de développement. La Ville ne se satisfera pas d'une demi-solution au rabais qui ne prenne pas en compte toute la dimension de ce projet de liaison. L'objectif est bien de relier l'entrée de Saint-Louis à partir du pont de la rivière Sainte Etienne à La Rivière en déviant les flux des quartiers agglomérés de Saint-Louis.

➤ La Voie Vélo Régionale

Cette infrastructure pour modes doux doit permettre de relier les communes de l'île par des aménagements sécurisés pour les cyclistes. La portion entre l'Etang Salé et l'entrée de ville de Saint-Louis est aujourd'hui en étude suite à la résolution des problématiques foncières. Les travaux pourraient débuter en 2026. Concernant la traversée du centre-ville, les études sont désormais terminées et il est indispensable que la Région inscrive cette opération à son budget. La Ville avait déjà inscrit cette volonté dans ses orientations budgétaires pour 2024 et la réitère avec l'espoir qu'elle ne reste pas lettre morte.

C. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

1. La politique de développement économique local

▪ La redynamisation du territoire : « Action Cœur de Ville 2 »

Le programme Action Cœur de Ville a franchi plusieurs étapes clés suite à l'adhésion, obtenue à titre dérogatoire, de la commune en octobre 2023.

Désormais, la revitalisation des centres-villes de Saint-Louis et de La Rivière a été lancée, officiellement lors du COPIL de février 2024 en présence du Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et du Préfet. En juin 2024, le directeur de projet dédié grâce au co-financement (50% ANAH / 30% CIVIS) a été recruté pour piloter ce dispositif.

En août 2024, lors du deuxième COPIL, les premières actions stratégiques et de pilotage ont été validées, marquant ainsi une avancée significative dans la mise en œuvre concrète du programme. Ces actions ont également été présentées et validées par le conseil municipal ainsi que le Comité Régional des Financeurs (CRF) marquant ainsi une étape clé dans l'élaboration de la stratégie territoriale.

Par la suite, en décembre 2024, les nouvelles fiches actions transversales et opérationnelles ont été présentées et validées lors du COPIL n°3, renforçant ainsi le cadre stratégique et opérationnel du projet.

Le soutien de la Banque des Territoires dans le cadre de ACV gagnera en structuration dans l'année à venir. Il s'agira de concentrer ses outils sur des périmètres précis et de lancer des études ciblées. Ce programme s'inscrit dans une démarche pluriannuelle dans le cadre d'une enveloppe dédiée à hauteur de 150 000 € qui sera allouée par la Banque des territoires jusqu'à l'achèvement du dispositif ACV.

Une stratégie de revitalisation pour les 2 centralités de la commune

L'affirmation de nos centralités créoles au cœur du bassin Sud

Faire de l'authenticité la source du renouveau et de la résilience
des centralités de Saint-Louis et de la Rivière

Saint-Louis, un centre-ville haut en couleurs où il fait bon vivre et travailler

Un cœur battant à redécouvrir invitant à l'échange, au partage et à la déambulation

La Rivière, une polarité dynamique et accueillante

Une vitrine de l'art de vivre et des savoirs-faires créoles

Des actions de court, moyen et long terme

Les 49 actions identifiées dans Action Cœur de Ville visent à enrayer la spirale du déclin en agissant rapidement sur les leviers d'action immédiatement mobilisables, tout en structurant progressivement une approche intégrée de requalification du bâti et des espaces publics. Il s'agit de :

- Prendre des mesures immédiates pour dynamiser l'activité et l'attractivité des centres-villes. Cela peut inclure des initiatives telles que l'organisation d'événements, la promotion du commerce local, l'amélioration de la convivialité des espaces publics, etc. L'objectif est de créer un environnement dynamique et attractif qui encourage les habitants et les visiteurs à fréquenter le centre-ville, stimulant ainsi l'économie locale ;
- Bâtir une vision à plus long terme, qui consiste à mettre en place une stratégie globale et cohérente, largement concertée et co-portée par les forces vives et les partenaires de la Ville, pour améliorer le cadre bâti et les espaces publics des centres-villes. Cela peut inclure des projets de rénovation urbaine, de revitalisation des quartiers, de création de nouveaux équipements publics, etc. L'objectif est d'engager une transformation profonde et durable des centres-villes, en prenant en compte les différents aspects de leur développement urbain, social, économique et environnemental.

Focus sur les premières réalisations

- Comité de revitalisation de proximité : pour assurer une mise en œuvre concertée et partagée des actions de revitalisation des centres-villes, il s'agit de rassembler les acteurs économiques locaux, des forces vives du territoire et des représentants de la collectivité. Une première réunion d'information préfigurant ce comité s'est tenue le 16 décembre dernier.
- Reconversion de l'ancienne école des sœurs : Le site de l'ancienne école des sœurs est un espace stratégique pour la commune de Saint-Louis. Un appel à projet à

destination d'opérateurs est en cours pour transformer ce site en un pôle économique dynamique, combinant commerces et équipements tertiaires. Des études d'aménagement temporaire pour préfigurer la transformation de ce lieu ont également été lancées.

- Atelier des Territoires : pendant une semaine, dans le cadre d'une mission financée par l'Etat, les partenaires du territoire, les élus et les services ont travaillé sur la mutation des sites suivants : entrée de ville de La Rivière, secteurs Plaza Vieux Moulin & Mairie de Saint-Louis.

L'année 2024 a permis de structurer la phase administrative, d'acter la stratégie de revitalisation, de mobiliser les partenaires et de solliciter les co-financements.

En 2025, il s'agira de déployer les actions suivantes :

- Évènement de lancement en mode « Créathon » pour réfléchir collectivement sur le devenir d'un site pilote (le Ô'Baradiar) et penser son aménagement temporaire.
- Stratégie de marketing territorial et de développement touristique afin de s'éloigner de l'image de "ville de passage" et positionner la ville en tant que destination attractive et dynamique.
- Ingénierie d'urbanisme transitoire pour préfigurer la transformation des friches ou espaces peu utilisés.
- Maisons de projet itinérantes pour créer une vitrine du projet urbain, permettant d'exposer les différents chantiers prévus, de recueillir les avis citoyens et d'organiser des temps de concertation réguliers.
- Installation des aménités urbaines avec dans un premier temps, la pose de corbeilles et de bancs.
- Élaboration d'une charte urbaine pour embellir la ville.
- Renaturation pour créer une ville plus agréable.
- Poursuite des études concernant la mutation des friches et les aménagements temporaires notamment dans la suite des Ateliers des Territoires.

▪ **Le dispositif « quartier productif »**

Le dispositif Quartiers Productifs s'inscrit dans une démarche stratégique pour garantir un développement économique équilibré sur la commune tout en apportant une attention particulière en direction des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Quelques projets saillants amorcés en 2024

Développer un cadre de proximité pour les entreprises de la commune

- Le soutien à la **création d'un Carrefour de l'Entrepreneuriat** : en partenariat avec « Initiative Réunion Entreprendre », cet espace ambitionne de faciliter l'accès des porteurs de projets aux ressources entrepreneuriales. C'est l'ancienne PMI située à l'entrée de Saint-Louis sur la rue principale qui accueillera ce Carrefour de l'entrepreneuriat. Les démarches d'acquisition de ce bien auprès du Département ont été initiées en 2024 afin de disposer pleinement de ce lieu stratégique pour le développement et l'attractivité du centre-ville de Saint-Louis. Les études préalables à sa rénovation ont été lancées et seront finalisées début 2025. Ces premières

étapes permettent d'envisager l'ouverture de ce carrefour d'ici la fin du 1^{er} semestre 2025.

- Dans le cadre du programme **Quartiers Productifs**, la commune travaille avec l'ensemble des opérateurs de la création d'entreprise qui animeront l'espace afin de jouer un rôle de proximité et de garantir sa visibilité auprès des créateurs d'entreprises ou des entreprises en cours de développement. A ce titre, des permanences de la chargée de relation entreprises et du développeur économique de la commune seront organisées sur ce site dès son ouverture.
- **La reconversion du site O'Baradiar** : Ce lieu sera transformé en une vitrine pour les projets issus des QPV, intégrant une programmation qui valorise l'entrepreneuriat et les services de proximité. Une étude de faisabilité a été menée afin de définir au mieux la programmation à mettre en œuvre et le modèle économique permettant de redonner vie à cet espace en l'ouvrant à de nouvelles fonctions. Les résultats de cette étude seront portés début 2025 permettant d'initier de nouveaux projets dès le démarrage de l'année prochaine.

Offrir des opportunités d'implantation et de développement aux entrepreneurs et entreprises issues des QPV

- Lancement d'une étude pour évaluer le potentiel de consommation locale, en lien avec la Banque des Territoires. Cette initiative permettra de mieux structurer l'offre sur ces segments et d'accompagner les porteurs de projet afin de les attirer sur la commune.
- Signature d'une convention entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la commune de Saint-Louis qui officialise un engagement commun autour des métiers de la réparation.

Garantir la mise en réseau et l'implication de nos forces vives

- Mobilisation des acteurs économiques à travers des événements et des initiatives structurants. Les Cafés de l'économie initiés fin 2023 se sont réunis deux fois, autour du volet "Développement économique" du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et sur la thématique "Artisans et développement durable", avec un focus particulier sur les métiers de la réparation.

Perspectives 2025

La commune de Saint-Louis souhaite affirmer son rôle de moteur économique et social sur le territoire, tout en poursuivant un développement harmonieux et durable. Elle s'appuie sur des investissements réfléchis et des partenariats solides, dans l'objectif de répondre aux attentes des habitants et de préparer l'avenir avec ambition et responsabilité.

Ainsi en 2025, les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises seront renforcés, avec des actions concrètes telles que :

- **L'ouverture du Carrefour de l'entrepreneuriat** porté par Initiative Réunion Entreprendre. Cet espace permettra de simplifier le parcours des entrepreneurs sur la commune et en particulier pour les publics issus des quartiers prioritaires. Le lieu s'appuiera sur la facilitation des démarches administratives des entrepreneurs ainsi

que sur le déploiement d'un programme de formations et d'ateliers pour favoriser l'émergence de projets viables et innovants.

- **La nouvelle dynamique économique autour du O'Baradiar.** Il s'agira de bâtir un lieu central dans le soutien ciblé aux entreprises artisanales et aux acteurs de l'économie circulaire, en lien avec les engagements de la commune en matière de développement durable. En 2025, les travaux de réhabilitation et de modernisation de l'espace auront lieu permettant les premières transitions dans l'usage de ce foncier.
- Développement de la connaissance du territoire communal et de son tissu socio-économique afin de faciliter l'installation de nouveaux opérateurs sur la commune. **L'étude de potentiel de consommation** qui démarrera au premier semestre permettra de mieux connaître les pratiques de consommation, la zone de chalandise du territoire. Cette étude permettra d'accompagner au mieux les porteurs de projet dans leur étude de marché et dans l'adaptation de leurs produits sur le territoire saint-louisien.
- Sur le secteur du Gol, une expérimentation sera lancée de manière plus structurante autour des déchets BTP émanant des opérations de déconstruction dans le cadre du NPNRU dans une **approche d'économie circulaire***. Un diagnostic et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettront à la commune de mieux identifier les gisements de déchets du BTP disponibles et d'améliorer leur valorisation à échelle industrielle mais aussi plus locale en lien avec la préfiguration d'une plateforme de traitement local.

Par ailleurs, la commune place **l'économie sociale et solidaire (ESS)** et l'insertion, au centre de ses priorités. En 2025, les efforts porteront sur le développement de partenariats avec les structures de l'ESS pour répondre aux besoins de la population tout en créant des emplois pérennes. Le soutien aux initiatives locales favorisant l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi sera renforcé.

▪ *L'animation économique du territoire*

Pour soutenir et dynamiser l'activité économique et venir en appui aux acteurs économiques, la Commune a soutenu des animations sur l'espace public lors des périodes à enjeux commerciaux (Saint-Valentin, rentrée des classes, fête de la Saint-Louis, fête du Rosaire, fête des mères, fête des pères, braderie commerciale du mois de juillet, village de Noël, marché aux fleurs de la Toussaint, Noël...). Une convention de partenariat pluriannuelle entre la Ville et l'ACISL, avec des fiches actions définissant les engagements des parties, a été adoptée en Conseil Municipal de Juin 2024 afin de conforter les animations commerciales et de maximiser les retombées pour le territoire.

En 2024, la dynamique a été particulièrement au rendez-vous, notamment concernant la braderie commerciale (+ 40 exposants par rapport à 2023). De même, un événement commercial « Happy Week End » a connu un fort succès avec près de 130 forains présents sur les 3 jours. Il est également à noter que la fréquentation a été supérieure pour les Villages de Noël de La Rivière et de Saint Louis.

Par ailleurs, les appels à candidatures lancés pour la restauration rapide lors des grands événements de la ville ont permis de structurer efficacement l'offre alimentaire, en répondant à la fois aux besoins des visiteurs et aux contraintes logistiques des événements. L'augmentation du nombre de candidatures et des recettes en 2024 par rapport à 2023 démontre une dynamique positive. De même en 2025, 3 appels à candidatures seront lancés pour l'occupation de kiosques à vocation économique. Le déploiement de nouveaux kiosques se poursuivra également en centre-ville de Saint-Louis et de la Rivière.

La Charte Locale des Entreprises Citoyennes a été déployée en 2024. Le travail avec les auto-écoles de la Commune autour du « Permis Citoyen » a permis d'engager la collaboration avec ces structures et d'aboutir à la signature de 12 entreprises sur le sujet de l'insertion professionnelle. Sur le volet de l'engagement dans des pratiques durables et responsables, 4 entreprises ont manifesté leur intérêt à devenir signataires. Ce dispositif illustre l'ambition de la commune de promouvoir un développement économique durable et inclusif qu'il conviendra d'amplifier.

En 2025, l'objectif est de conforter et de structurer les animations en lien avec l'Association des Commerçants et Industriels de Saint-Louis, notamment dans le cadre de « Action Cœur de Ville » et de développer l'offre de kiosques à vocation économique sur le territoire.

De manière générale, il s'agit de renforcer le soutien à l'animation économique et à la gestion des espaces à vocation économique et **d'accroître l'attractivité des événements tout en maintenant des coûts maîtrisés**, en favorisant l'innovation, la diversification des activités et l'attractivité de notre territoire.

2. La politique de développement touristique

La collectivité a pour ambition d'impulser, d'organiser et mettre en œuvre une mise en tourisme globale du territoire en valorisant son potentiel. Il s'agit de façonner une dynamique de développement local en mobilisant les acteurs publics et privés en se fondant sur la dimension expérientielle qui pourrait s'exprimer comme tel :

*Ville de contrastes,
Saint-Louis incarne par son essence les harmonies réussies
entre tradition et modernité,
entre montagne et océan,
entre chaleur tropicale et fraîcheur des alizés.
Composée de plusieurs quartiers, chacun avec sa propre identité et son charme,
elle se découvre et s'apprécie au fil des jours,
le temps de faire vibrer tous ses sens : en savourant les spécialités créoles,
en s'émerveillant devant les paysages grandioses des Makes,
en respirant les arômes envoûtants des épices dans les ti marchés,
en écoutant les rires des habitants lors des fêtes traditionnelles
et les chants d'oiseaux lors du festival ornithologique,
ou en déambulant à pied, à vélo dans nos entiers,
où chaque coin révèle une nouvelle facette
de cette ville chaleureuse et accueillante.*

En 2024 les principales actions de promotion du territoire se sont développées autour des événements suivants :

- **1^{er} festival ornithologique à l'Étang du Gol les 15 et 16 novembre 2024** pour sensibiliser le public, notamment scolaire, à la biodiversité exceptionnelle du site. Ce festival représente une belle opportunité pour Saint-Louis de mettre en avant son patrimoine naturel tout en sensibilisant la population à la protection de l'environnement. En réunissant des passionnés, des experts et le grand public, cet événement est amené à devenir un rendez-vous incontournable pour les amoureux de la nature et contribuer à la préservation des richesses écologiques de La Réunion.
- **1^{ère} édition des jeux de l'Étang du 12 au 15 août 2024** sur le site de l'Étang du Gol, avec pour objectifs de promouvoir le tourisme local, d'offrir des activités ludiques et récréatives à tous les publics, et de dynamiser la vie sociale de la commune. Une grande première depuis des décennies, a été la mise en place d'activités nautiques (pédalo et canoé). Cela a été rendu possible grâce à la mobilisation de la ville et à la mise en place de mesures de protection de l'environnement et des usagers.
- **Structuration d'un partenariat** entre les communes de Mamoudzou et Saint-Louis au regard de la richesse et de la diversité culturelle de nos territoires et des liens existants.
- **La fêt kann**, qui s'est déroulée sur 2 jours afin de rendre plus visible cet évènement qui célèbre la richesse et la diversité des produits dérivés de la canne à sucre. C'est une véritable vitrine de l'histoire agricole et économique du territoire.
- **4 « ti marché passion »** dans les Hauts et les écarts (Les Makes, Ilet Alcide, Tapage et Canots) pour dynamiser ces territoires et révéler leurs richesses agricoles et artisanales.
- **Action les « jours de la nuit »** pour sensibiliser la population à la pollution lumineuse et à la protection des jeunes pétrels de Barau.
- **1^{ière} édition du trail « Fah'Âme »** de 55 km qui, en lien avec un marché artisanal, est une initiative permettant de dynamiser le territoire et la diversité des paysages des Hauts.

Perspectives 2025

Il s'agit de développer les actions engagées les années précédentes en renforçant d'une part la mobilisation des acteurs du territoire et d'autre part les modes de communication pour maximiser les retombées locales.

Les actions phares prévues en 2025 :

- Confortement des actions d'animation et de mise en découverte du territoire,
- Ouverture du « point info tourisme » à la MCP du Ouaki,
- Mise en tourisme des spots inédits de la Commune avec une approche plus structurée,
- Lancement d'un concours des plus belles photos de Saint-Louis,
- Développement des « ti marché passion » dans les Hauts et les écarts,
- Organisation de la 2^e édition du festival ornithologie et du Trail Fah'Âme,
- Organisation des Jeux de l'Étang au moins deux fois l'année tout en étant vigilant en matière de préservation de l'environnement,
- Valorisation des sentiers de randonnée du territoire,
- Déclinaison de la dimension touristique du projet *Sin Lwi, Berso Maloya*

3. La politique de développement agricole et rural

Les Hauts de Saint-Louis couvrent 65% du territoire communal et se caractérisent par un patrimoine naturel, agricole et culturel riche et diversifié. De ce fait, il s'agit de mettre en

valeur les Hauts, et ses terroirs, en tant qu'expression d'un art de vivre unique, profondément ancré dans des valeurs de solidarité, dans l'identité créole et dans un lien authentique avec la nature environnante. Ce projet s'inscrit dans une démarche de préservation et de transmission d'un héritage riche, façonné par la tradition orale et porté par un esprit entrepreneurial dynamique. En plaçant la ruralité et les Hauts au centre de ses priorités, la Municipalité affirme sa volonté de promouvoir un développement harmonieux et respectueux des spécificités locales.

▪ **Un soutien affirmé au développement des Hauts**

Ces actions visent notamment à multiplier des animations de proximité telle que les « Ti marchés passion » mais également à développer des permanences des services publics au sein des Maisons Communales de Proximité.

En 2024, une des avancées notables a été la prise en compte des villages et des hameaux des Hauts dans le cadre de la modification du Scot Grand Sud portée par le SMEP. La mobilisation de la commune de Saint-Louis a été payante puisque des zones de développement sont désormais réglementairement permises à proximité des zones déjà urbanisées.

Cependant, la loi Elan et la loi Littoral ne prennent toujours pas en compte les spécificités des Outre-Mer, et la mobilisation de la collectivité reste entière pour permettre un développement harmonieux et respectueux de nos traditions.

D'un point de vue réglementaire, une autre avancée est celle du développement du projet de l'observatoire des Makes qui était jusqu'à lors bloqué. En 2025, les autorisations administratives pourront ainsi être délivrées.

En 2025, il s'agira de poursuivre cette dynamique de développement et de continuer à structurer le réseau d'acteurs dans le soutien des porteurs de projet en lien notamment avec le Groupe d'Action Local Grand Sud (GAL).

▪ **L'accompagnement des porteurs de projets agricoles**

En 2024, la Commune a également engagé, avec le Département et la Chambre d'agriculture, une démarche pour bâtir une nouvelle Charte Agricole, véritable outil de développement et d'animation partenariale de la politique agricole. Cette Charte vise notamment :

- Le développement de filières agricoles : structurer et diversifier les activités pour valoriser les productions locales.
- L'amélioration des infrastructures : moderniser et adapter les équipements aux besoins des agriculteurs.
- La reconquête des terres en friches : optimiser l'usage des espaces agricoles pour répondre à la demande croissante en production locale et durable.
- L'optimisation des ressources : intégrer des approches innovantes pour une gestion efficiente des moyens humains, techniques et financiers.

La phase diagnostic est actuellement en cours et la concertation avec les exploitants agricoles se déroulera en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre des forts épisodes pluvieux de décembre 2023 & janvier 2024, le service agricole a mis en place un accompagnement spécifique pour les agriculteurs concernant les dossiers d'indemnisation. Cette aide administrative de proximité, en lien notamment avec le Département et la Chambre d'agriculture, a bénéficié à 21 exploitants.

En 2024, le service agricole en lien avec le service urbanisme a également poursuivi sa mission d'accompagnement afin de consolider les dossiers présentés en CDPENAF. **En 2025**, il s'agira de poursuivre cette dynamique.

▪ **La protection & la valorisation des terres agricoles et des productions**

- **Le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)**

Le PAEN est un outil de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles en cours de développement sur le territoire. Il s'agit de bâtir un véritable projet de territoire agricole dont la concertation et le travail technique sont engagés depuis 2022. **En 2024**, un pré-projet a été finalisé techniquement mais il est maintenant nécessaire de poursuivre les travaux sur la révision générale du PLU. En fonction de ces avancées, **en 2025** de nouveaux temps de concertation avec les partenaires et les exploitants agricoles seront lancés.

- **L'extension des périmètres irrigués**

Les travaux d'extension portés par le Département du périmètre irrigué du Bras de Cilaos dans les secteurs de Pièce Louise, Les Canaux et l'Éperon permettront à terme d'irriguer 160ha de terres agricoles.

La majeure partie du nouveau réseau est opérationnelle depuis fin 2024. Seule une petite section dans la partie « Ouest » reste à achever en 2025.

Par ailleurs **en 2025**, le Programme Départemental Opérationnel pour l'accès à l'eau dans les hauts (PRODEO) sur les secteurs des Makes, de Bois de Nèfles et du Tapage porté par le Département se poursuivra.

- **La modernisation des voiries agricoles**

Les précipitations de début 2024 liées aux passages des cyclones BELAL et CANDICE ont fortement dégradé les voiries agricoles. Ainsi, les accès aux exploitations agricoles ont été rendus difficiles et l'activité des agriculteurs a été durement impactée. C'est dans ce cadre que la collectivité a souhaité donner un nouvel élan au plan de modernisation des voiries agricoles communales qui concerne les secteurs prioritaires suivants :

Nom du chemin / Quartier	Linéaire (mètre linéaire)	Financement envisagé	Temporalité
Lallemand - Tapage	910	80% FEADER 20% Commune <i>Budget prévisionnel : 400 000€</i>	Dossier de demande de financement : 2024 Réalisation : 2024 – 2025
Bois Noir - Tapage	2 600	100% Commune	Réalisation : 2024 – 2025

Trompette D'or - Tapage	600	100% Commune	Réalisation : 2024 -2025
Ligne Charlette	850	80% FEADER 20% Commune	Dossier de demande de financement : 2025 Démarrage des études : 2025
Pièce Louise/Pièce Ernest – Bellevue	900	80% FEADER 20% Commune	Dossier de demande de financement : 2025 Démarrage des études : 2025
Brûlé – Tapage	900	80% FEADER 20% Commune	Dossier de demande de financement : 2025 Démarrage des études : 2025
Larré - Ruisseau	1 750	80% FEADER 20% Commune	Dossier de demande de financement : 2025 Démarrage des études : 2025
Pièce Louise/Pièce Ernest – Bellevue	900	80% FEADER 20% Commune	Dossier de demande de financement : 2025 Démarrage des études : 2025
Bras Lory – Les Canots	1 500	80% FEADER 20% Commune	Dossier de demande de financement : 2025 Démarrage des études : 2025

Le projet de requalification du chemin agricole Charles Lallemand au Tapage a connu des avancées notables avec notamment des régularisations foncières et le dépôt de la demande de subvention au niveau du FEADER. Les travaux sont estimés à environ 400 000€.

En 2024, d'autres travaux ont concerné les chemins Trompette d'Or et Bois Noirs. Par ailleurs **en 2025**, une étude globale sera lancée pour moderniser d'autres voiries agricoles, notamment à Bellevue, au Tapage et au Ruisseau, afin de renforcer les activités cannières et les projets de diversification agricole, tout en soutenant l'élevage.

- **Le soutien à l'écoulement de la production agricole**

Les deux marchés forains hebdomadaires de Saint-Louis et de La Rivière consolident leur ancrage territorial dans une optique de proximité et de circuit court. **En 2024**, 18 nouvelles demandes ont été enregistrées pour le marché de La Rivière et 20 demandes d'inscription pour le marché de Saint-Louis.

En 2025, la stratégie de dynamisation sera confortée dans le but de permettre un meilleur écoulement des productions à l'échelle locale et de répondre aux attentes des habitants. Une attention particulière sera apportée à la mobilisation des producteurs du territoire dans le cadre d'une nouvelle offre d'évènementiel économique de proximité tel que les « Ti marchés passion ».

- **La valorisation des fonciers agricoles appartenant à la Commune**

La commune possède une dizaine de parcelles pour une surface de 4 hectares. Ces fonciers sont pour la plupart non irrigués, difficiles d'accès et de petite superficie. Cependant, la commune souhaite s'engager dans une démarche visant à valoriser ces terres, notamment au travers de ces deux actions :

- Lancement d'une réflexion pour déterminer le devenir des terres agricoles communales. Cette démarche inclura une analyse des options de gestion, telles que la location ou la vente des parcelles. La commune privilégiera des solutions durables et adaptées aux besoins des porteurs de projets.
- Structuration des partenariats notamment avec la SAFER afin de sécuriser la gestion et l'attribution des terres.

Cette stratégie vise à transformer les terres en friche en espaces agricoles productifs, en répondant à la fois aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire.

D. LA POLITIQUE D'INSERTION

Les enjeux du territoire en termes de politiques publiques liées notamment à l'accompagnement social, aux politiques éducatives, de cohésion sociale et en faveur de l'emploi sont majeurs à Saint-Louis.

La politique d'insertion vise à accompagner les personnes en difficulté sociale ou professionnelle pour qu'elles retrouvent une place active dans la société. Elle s'inscrit dans une démarche plus large de lutte contre l'exclusion sociale et économique.

Cette politique repose sur une collaboration entre la municipalité, le tissu associatif, les entreprises, les institutions publiques, plus particulièrement avec France Travail dans le cadre de la loi du 18 décembre 2023 relative au Plein Emploi, mais également avec les autres collectivités locales notamment le Département dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (PDI). Elle s'inscrit également en lien fort avec le Contrat de Ville et ses dispositifs connexes tels que le NPNRU du Gol, le PRE, Action Cœur de Ville, ainsi qu'avec le CCAS.

1. La Cité de l'emploi

L'année 2024 a été une année de transition pour la Cité de l'Emploi au regard de la loi pour le Plein Emploi qui devrait se déployer en 2025. Face à la baisse des financements de l'Etat, la Commune a été amenée en 2024 à accroître de nouveau sa participation avec un financement porté à hauteur 71 500€ (contre 20 000€ au début du dispositif en 2021).

Le bilan des actions de 2024 fait état de près de 500 demandeurs d'emplois qui ont pu bénéficier d'un accompagnement lié à la cité de l'emploi au travers des actions proposées. Par ailleurs, la présence dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) a été renforcée avec des permanences régulières de la Conseillère à l'Insertion Professionnelle (CIP) de Proximité.

▪ Rétrospective 2024 des actions phares

- Cité Tour : découverte des métiers en tension avec la visite d'entreprises et de centres de formation (secteur du commerce, restauration, des services à la personne et du développement durable),
- Action Prépa Job Dating,
- Sensibilisation et formation à l'artisanat pour les habitants des QPV,
- BAFA Citoyen,
- Entrepreneurat Restauration Innovante,
- Une action « Défi 48H pour un CV »,
- Start-up Weekend ESS,

- *Bee Créatives* dans nout kartier,...

- **Zoom sur des actions spécifiques**

Action 1 jour, 1 quartier : Dans le cadre de la stratégie pauvreté, l'enjeu est de pouvoir intervenir de façon itinérante au sein des quartiers et des écarts, auprès d'un public éloigné de l'emploi, pour identifier les talents, et valoriser les compétences transversales dans un parcours de redynamisation afin de favoriser l'insertion socio-professionnelle. Plus de 360 personnes ont été touchées grâce à ces 30 actions de proximité.

Appel à projet Impact 2024 Action ParcoursSport 'plus vite, plus haut, plus fort - ensemble' : Ce programme, porté par la Mission Locale Sud, a permis de mobiliser des jeunes éloignés de l'emploi en combinant sport et insertion professionnelle. Au total, 84 jeunes ont participé, démontrant que le sport peut être un levier efficace pour l'insertion sociale et professionnelle, en surmontant des obstacles tels que le manque de confiance en soi ou les difficultés d'engagement dans des parcours de formation.

Pour 2025, après les résultats positifs de la Cité de l'Emploi portée par la Commune de 2020 à 2024, la commune souhaite poursuivre son action dans une démarche de proximité tout en tenant compte des changements induits au niveau national autour du Pacte Plein Emploi.

En effet, la Cité de l'Emploi a permis de créer une belle dynamique sur le territoire entre les partenaires notamment en mobilisant davantage le droit commun et en bâtissant des actions spécifiques. En 4 ans d'expérimentation et d'adaptation, une synergie d'action avec nos partenaires a permis à la Collectivité de jouer pleinement son rôle d'animatrice du réseau emploi et insertion.

Cette méthode, cette philosophie et les moyens mis par la Commune ont porté leurs fruits. Or, avec la réforme engagée la Ville alerte sur différents risques :

- ralentissement de la dynamique
- inadaptation de la nouvelle terminologie « Pacte Plein Emploi » pour une commune avec un taux de chômage de 34% qui risque fort de créer de la désillusion et une défiance
- détérioration du rôle pivot des Communes en tant qu'acteur de proximité
- grandes incertitudes concernant le financement par l'Etat

Pour la Commune, l'enjeu est de :

- Favoriser l'emploi inclusif
- Accompagner les entreprises locales
- Lever les freins à l'emploi
- Renforcer les synergies locales

Par ailleurs, la collectivité répondra aux appels à projets afin de mobiliser davantage les financements de droit commun.

2. Les différentes actions avec les autres acteurs du service public de l'emploi

En 2024, les actions partenariales ont été amplifiées en favorisant la proximité dans les quartiers. **Pour 2025**, la municipalité entend renouveler les actions de proximité avec les partenaires publics pour conforter la dynamique engagée, notamment au regard de l'évolution nationale prévue concernant la Cité de l'Emploi.

- **Rétrospective des actions phares**

Forum « Bee Créatives – Osons au féminin » : Cet évènement s'inscrit dans la promotion de l'égalité professionnelle et entrepreneuriale dans les quartiers prioritaires de la ville en lien avec Beelab (Incubateur au féminin) porté par le Réseau Initiative Réunion, et la CIVIS. Plus de 175 personnes ont participé au forum.

Forum des métiers de la sécurité et séminaire cynotechnique : Organisé en partenariat notamment avec le cynogroupe de la Base Navale de la Marine Nationale. Plus 475 personnes ont participé à l'évènement.

Job dating dans le domaine du Commerce : en partenariat avec France Travail plus de 530 demandeurs d'emploi ont participé à cette matinée pour rencontrer plus d'une trentaine d'entreprises représentée et près d'une centaine de postes (CDI et CDD) a été proposée.

Saint-Louis Express : en lien avec France Travail et la Mission Locale, cette action visait à réaliser un évènement "hors des murs" sous forme d'un rallye inspiré de "Pékin Express", destiné à mettre en relation des jeunes demandeurs d'emploi et des entreprises de Saint Louis.

- **Zoom sur des actions spécifiques**

Lancement du dispositif du Permis Citoyen.

Dans un contexte où l'emploi reste difficilement accessible, la mobilité professionnelle demeure un levier majeur pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. C'est pour agir sur ce frein que la Ville de Saint-Louis et son CCAS ont tenu à se saisir des moyens du Pacte de Solidarité Territoriale (PST) signé avec le Département pour proposer une aide financière de 900€ en faveur des jeunes de 18 à 31 ans inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle et dont le projet nécessite une aide au déplacement. En contrepartie, les jeunes bénéficiaires de ce dispositif devront réaliser 30 heures d'engagement volontaire citoyen qui se traduiront par une action bénévole à dimension sociale, solidaire, humanitaire, culturelle ou sportive, au sein d'une association ou d'une structure habilitée. Ce sont plus de 80 jeunes qui ont pu bénéficier de cette aide fin 2024, utilisable auprès des 12 auto-écoles de Saint-Louis qui ont rejoint la démarche en signant la charte locale des entreprises citoyennes.

Recrutement et accueil des volontaires en service civique

Depuis décembre 2021, au total 109 jeunes ont pu bénéficier d'une mission de Service Civique de 8 mois sur les thématiques du sport, de la solidarité, de l'environnement et de la culture et loisirs. En 2024, la commune a souhaité renforcer son accompagnement et un agrément collectif valable 3 ans a été accordé par la DRAJES pour l'accueil de 50 nouveaux jeunes (par an).

Pour 2025, les manifestations, comme le village de l'emploi et de l'insertion, seront renouvelées. Au regard de son succès, le dispositif permis citoyen sera également relancé tout comme celui de l'accueil de jeunes en service civique.

Par ailleurs, la Ville et son CCAS examineront la possibilité de mettre en place un accompagnement spécifique pour les femmes âgées de 30 à 50 ans, qui disposent de peu d'aides relevant du droit commun et qui doivent également être soutenues dans leur accès à l'autonomie et aux opportunités qui leur sont offertes.

3. Accompagnement à l'entrepreneuriat & l'insertion par l'activité économique

En 2024, la mission accompagnement à l'entrepreneuriat s'est développée avec notamment :

- L'accueil de 51 porteurs de projets qui ont été orientés vers les structures d'accompagnement tel que Beelab, ADIE, Cité Lab, France Travail, CCIR, CMAR.
- L'animation de la charte des entreprises citoyennes : signature des premières conventions pour 12 auto-écoles du territoire et des échanges en cours avec d'autres entreprises.
- L'appui au recrutement sur les clauses d'insertion : en collaboration avec la CIVIS, facilitatrice sur les clauses sociales, concernant notamment les projets d'aménagement et de construction portés par la collectivité.
- L'accompagnement des Ateliers Chantiers Insertions et des chantiers d'Insertions du territoire dans leur processus de recrutement : positionnement de demandeurs d'emploi, participation au job dating de sélection des candidats (ACI Run Fabrik, ACI Terres des Makes,...).
- Le confortement du partenariat avec l'ADIE, notamment l'organisation d'un marché éphémère où des entrepreneurs ont pu mettre en avant leur savoir-faire et proposer leur produit au public, la mise en place de permanences sur les marchés.

En 2025, la collaboration avec les partenaires sera renforcée et élargie, avec notamment le déploiement de chantiers pédagogiques, la création de nouveaux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ainsi que l'intensification des actions communes, en particulier en lien avec l'ADIE.

III. LA POURSUITE DE LA REFONDATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET L'ACCELERATION DE SA MODERNISATION

A. ORGANISATION DES RESSOURCES, RENFORCEMENT DES MOYENS ET MISE EN PLACE DE NOUVEAUX OUTILS

1. La poursuite de la phase 2 de la réorganisation des services et du renforcement des capacités d'ingénierie et d'encadrement

Fin 2023, la délibération actant l'entrée dans la phase 2 de la réorganisation des services a été validée en conseil municipal. Cette phase 2 est articulée autour d'objectifs définis à l'épreuve de la réalité du quotidien :

- Revisiter certains périmètres de directions à la faveur d'une meilleure réactivité et d'une plus grande proximité des services concernés,
- Renforcer et développer certaines missions dans une logique opérationnelle plus efficiente,
- Fusionner des directions ou services qui concourent à la réalisation d'objectifs convergents.

Si la mise en œuvre de l'étape 2 de la réorganisation a pu être ralentie par les difficultés liées à la fidélisation de l'encadrement supérieur et le recrutement des cadres intermédiaires, elle a pu néanmoins trouver une application concrète par des arrivées de ressources nouvelles au sein de la collectivité. Ainsi le pôle développement durable s'est étoffé en ingénierie interne, la direction du patrimoine bâti s'est restructurée, une DRH a été nommée et les postes sur les fonctions supports (finances et commande publique) ont fait l'objet de jury de recrutement.

L'adaptabilité de l'organisation face aux enjeux d'amélioration du service public est nécessaire. Des périmètres de direction vont pouvoir être revus notamment en ce qui concerne les services techniques ou encore les droits à la personne.

Les recrutements indispensables à la structuration des pôles en déficit d'encadrement va se poursuivre d'autant plus qu'ils constituent un point de recommandation prioritaire de la CRC qui avait déjà souligné le faible taux d'encadrement dans ses rapports antérieurs de 2013 et 2016.

Le taux d'agents A et B en capacité d'encadrement est de 5,26 % au 31/12/2024. Malgré la progression de 1 point, il demeure particulièrement faible alors que la Ville a déployé depuis 2020, une politique de renforcement de son encadrement dynamique et utile.

En effet, la collectivité a activé plusieurs leviers : les nominations à la suite de réussites aux concours ou examens professionnels ou encore les nominations dans le cadre de promotion interne et d'avancement de grade.

Le déploiement de la démarche pluriannuelle de renforcement des capacités d'encadrement, d'ingénierie et de gestion de proximité approuvé par délibération d'octobre 2024 s'inscrit dans cet objectif global. La déclinaison de la délibération qui a débuté dès l'entrée en vigueur de la délibération, sera poursuivie en 2025.

2. La modernisation du service public communal

▪ L'innovation du « Portail citoyen »

La municipalité nourrit une volonté forte d'approfondissement de la qualité de la relation entre les citoyens et les services municipaux. L'enjeu est d'être au rendez-vous d'un service rendu efficace et efficient, de limiter les tracasseries administratives et de simplifier les démarches pour tous.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la démarche de renforcement de la digitalisation des services et l'initiative de lancement d'un portail citoyen « 100% made in La Rivière » pour moderniser la relation citoyenne et être plus performant dans la gestion des différentes demandes des administrés.

La première brique de ce portail concerne la prise de RDV en ligne pour rencontrer la maire ou rencontrer un élu. A terme, ce portail citoyen s'enrichira de nouvelles fonctionnalités, avec notamment la possibilité de signaler des dysfonctionnements urbains.

- **La poursuite du développement numérique de la collectivité**

Alors que 70% du parc informatique de la collectivité a d'ores et déjà été renouvelé, en 2025 les services poursuivront cette dynamique de renforcement et de déclinaison du plan.

Des actions ont été menées en vue de la sécurisation de l'infrastructure des serveurs et des postes de travail dans le cadre du déploiement d'action en cyber sécurité

En outre, il conviendra d'identifier les voies et moyens pour accentuer les possibilités de communication interne en direction des agents qui ne disposent pas à ce jour de mails professionnels.

Enfin, une réflexion sur l'accessibilité numérique et une stratégie numérique responsable (pour répondre à nos obligations légales) a été engagée et sera parachevée en 2025.

- **Logistique**

La modernisation de l'appareil communal passe également au-delà des aspects numériques ci-dessus évoqués par une évolution des moyens logistiques et de leur gestion.

Ainsi, il s'agira notamment de renouveler le matériel de la commune et d'investir dans l'acquisition de chapiteaux, tables, chaises, isolements,... afin de limiter drastiquement le recours aux locations.

Afin de faciliter la concrétisation de l'acquisition de ces nouveaux moyens et permettre l'optimisation de leur entretien et gestion, il est primordial pour la collectivité de résoudre la problématique du stockage du matériel. Une des pistes envisagées concerne la mobilisation de l'espace actuellement occupé par des véhicules devant être mis à la réforme.

S'agissant du matériel roulant et au regard de la volonté de réserver les investissements réalisés depuis le début de la mandature sur le parc automobile, il convient par ailleurs au niveau du garage municipal de mettre en place une zone de lavage qui respecte les conditions réglementaires et environnementales. En outre, durant l'année 2025, il sera également question de la sécurisation du garage et du parc automobile par la mise en place d'un système de vidéo-protection.

Une formation des agents au bon usage et entretien du matériel communal sera mise en place.

B. LA DECLINAISON DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

La conduite de la politique des ressources humaines comme celles des autres politiques publiques s'inscrit dans un contexte institutionnel inédit marqué par l'absence de vote de la loi de finances avant le 31 décembre 2014 et la fragilité gouvernementale contribuant à l'incertitude financière liée à la dégradation actée des finances publiques. Cela renforce l'exigence de maîtrise de la masse salariale et incite à la prudence dans le pilotage de la masse salariale.

Les paramètres exogènes (augmentation du SMIC, augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL, la refonte du régime indemnitaire du cadre d'emploi de la police municipale) pèsent sur l'évolution de la masse salariale.

Attachée à la maîtrise des paramètres endogènes telles que les heures supplémentaires et les astreintes, la collectivité a poursuivi sa dynamique de rigueur en la matière par le biais d'une refonte du régime des astreintes. En 2025, il s'agira également d'actualiser les délibérations relatives à l'IHTS, toujours dans une logique de maîtrise.

Par ailleurs, il est à noter que l'année 2024 a permis la régularisation de situations administratives antérieures : la mise en œuvre des décisions de justice dans le cadre du contentieux des retraits de titularisations a été soldée et entièrement intégrée au budget et le Supplément Familial de Traitement (SFT) a été intégré à la rémunération des agents contractuels concernés.

1.La concrétisation de nombreux chantiers RH

La restructuration et l'organisation de la direction des ressources humaines est en ordre de marche pour mettre en œuvre les nombreux chantiers de la politique RH. Il conviendra cependant de renforcer les effectifs de la DRH, notamment pour remplacer les départs à la retraite sur des postes clés mais aussi pour mieux dimensionner les moyens humains utiles.

En 2024, plusieurs actions ont pu être initiées à la faveur de meilleures conditions pour les agents :

- De **nouvelles modalités de gestion des astreintes** municipales ont été adoptées en mars 2024. Cette révision vise à garantir une gestion plus efficiente des astreintes, pour d'une part assurer la continuité du service public et d'autre part responsabiliser les agents concernés et garantir la bonne application des mécanismes de compensation.
- **Le règlement intérieur (RI)** qui n'était plus adapté et qui comportait des dispositions imprécises, a été révisé à la suite des séquences de co-construction avec les représentants des organisations syndicales. Ce travail collaboratif a abouti à la réalisation d'un outil en conformité avec la réglementation en vigueur, **enrichi et plus lisible** pour le personnel de la collectivité. Le nouveau règlement intérieur a été adopté par le Conseil municipal en octobre 2024.
- **Le Plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2026** a également été adopté par le conseil municipal en octobre 2024. Ce plan d'action est une déclinaison opérationnelle tendant à réduire les écarts constatés en

matière d'égalité professionnelle en activant la politique relative aux Ressources Humaines menée par la collectivité en direction de ses agents.

- Les modalités de mise en œuvre du **Compte Personnel de Formation** ont été validées par délibération d'octobre 2024. Ce dispositif de financement de la formation permet aux agents d'accéder à une qualification et de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Le plan de formation sera présenté durant l'année 2025.
- **La participation financière de la commune à la garantie Prévoyance** : Fin 2024, la collectivité a décidé de participer financièrement à la couverture du risque prévoyance à hauteur de **9 € brut par agent et par mois** (au lieu des 7€ brut minimum obligatoire). Cette participation intervient dans le cadre de la prise en compte du bien être des agents communaux. Elle vise à la fois à leur offrir une protection accrue contre les aléas de la vie tels que l'invalidité, l'incapacité de travail ou le décès et à préserver leur pouvoir d'achat.
- En 2025, la collectivité définira le niveau de participation au financement des garanties de Prestation Sociale Complémentaire (PSC) dans le domaine de la santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident).
- **Les heures supplémentaires** : Après avoir réussi le tour de force de limiter les heures supplémentaires payées dès le début de la mandature, il s'agit à présent d'aller au-delà du regard budgétaire et purement quantitatif sur ce sujet pour développer une approche davantage qualitative des heures supplémentaires payées ou récupérées. L'objectif est d'aboutir à la mise en place d'un système plus fiabilisé et plus sécurisé des modalités de paiement et de récupération à partir de données objectives.
- **La mission handicap** : La collectivité s'est engagée dans un plan pluriannuel en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation d'handicap. A cet effet, une convention a été signée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en date du 18 juillet 2022. Ce plan d'action a permis de mettre en place :
 - des actions de maintien dans l'emploi des Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) au travers des préconisations médicales, des aménagements de poste ou encore des réaffectations
 - des actions de communication et de sensibilisation dans le cadre du DUO DAY

Le taux de travailleurs handicapés est supérieur à 6% en 2024 pour 95 BOE, répartis sur les catégories A, B et C.

La stratégie de poursuite de maintien du taux d'emploi à 6% ainsi que l'intégration des personnes en situation d'handicap s'articuleront autour d'un renforcement des 3 axes principaux : recrutement (apprentissage, contrats aidés PEC et accompagnement individualisé d'agents dans leur démarche de reconnaissance RQTH) ; maintien dans l'emploi, et information-sensibilisation, notamment par la formation des managers, des équipes RH ainsi que tous nouveaux agents.

2. La mise en œuvre des recommandations de la CRC

La collectivité a fait l'objet de recommandations de la CRC dans le domaine des ressources humaines, dans le cadre du contrôle des comptes et de gestion portant sur les années 2018 à 2023. Après ses deux contrôles exercés en 2013 et 2016 qui s'étaient conclus par un grand nombre d'observations sur les ressources humaines, la CRC a souligné les progrès réalisés sous la nouvelle mandature mais en mettant également en exergue le chantier colossal qui reste à conduire au sein de la commune sur le volet RH.

Tel qu'il se présente aujourd'hui avec ses problématiques structurelles de surdimensionnement et de déficit d'encadrement, l'appareil communal résulte du façonnage des gestions passées.

L'équipe municipale élue depuis mi-2020 a inscrit au cœur de son projet de mandature la nécessaire transformation de l'administration communale. Il s'agit d'un enjeu central de la refondation de l'administration, qui exige énergie et pédagogie pour sa mise en œuvre mais qui s'inscrit aussi dans un temps long compte tenu de l'ampleur des évolutions à apporter : diffusion d'une réelle culture du service public, renforcement des compétences et de l'ingénierie interne, acculturation sur les modes de faire, développement des process, amélioration des pratiques etc.

En ce sens, la collectivité approuve l'ensemble des observations de la Chambre qui concourent à la transformation de l'appareil communal, particulièrement en ce qui concerne les axes de progrès en matière de gestion des ressources humaines.

A l'occasion du bilan de mi-mandat posé en juillet 2023, cet enjeu des ressources humaines avait même été identifié par la Maire et son équipe comme étant le chantier prioritaire de la seconde partie de mandature, maintenant que celui des finances a pu être pris en charge, revisité et amélioré sur la période 2020-2023.

C'est donc un véritable chantier de reconstruction qui a commencé à être conduit avec des premières fondations posées. Il doit désormais s'amplifier et s'accélérer. Consciente du poids du passé mais soucieuse de relever le défi, l'équipe municipale prendra appui sur les observations de ce ROD cahier 1 de la Chambre pour atteindre les objectifs fixés en matière de refonte et de modernisation de la GRH communale.

C'est ainsi qu'en 2025, les chantiers relatifs à la modernisation des processus RH au moyen de la digitalisation des outils RH, au renforcement de la DRH par le levier du recrutement et celui de la montée en compétences des équipes seront priorisés.

Pour mémoire, les recommandations formulées par la Chambre sont :

- N°1 : assurer la formation effective de tous les élus titulaires d'une délégation de fonction (*mise en œuvre en cours*)
- N°2 : Instaurer des projets de service
- N°3 : élaborer les lignes directrices de gestion formalisées et opérationnelles d'ici le premier trimestre 2025 (*mise en œuvre en cours*)
- N°4 : Tenir un tableau des emplois selon les dispositions de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique en précisant pour chaque emploi l'ensemble des grades possibles et d'assurer une plus forte concordance entre le tableau des effectifs autorisés et

les emplois réellement pourvus en limitant les emplois vacants aux seuls emplois momentanément non pourvus

- N°5 : Améliorer le taux d'encadrement dans l'ensemble des pôles (*mise en œuvre en cours*)
- N°6 : Limiter le recours aux contrats à durée déterminée pour répondre à un besoin non permanent du service aux hypothèses prévues par les dispositions de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique dès à présent (*mise en œuvre en cours*)
- N°7 : Se doter d'un système automatisé de contrôle du temps de travail.
- N°8 : Définir par délibération le champ des bénéficiaires des heures supplémentaires ainsi que les modalités de paiement
- N°9 : Se mettre en conformité avec l'article L. 423-3 du code général de fonction publique en se dotant d'un plan de formation pour l'ensemble des agents de la collectivité.

En outre, afin de tenir compte des recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes dès son rapport de 2016, une réflexion sur les actions à mener en termes d'absentéisme sera engagée en 2025.

En outre, compte tenu des difficultés de recrutement liées à la perte de l'attractivité de la fonction publique conjuguées à la concurrence accrue entre employeurs publics pour attirer les agents, une véritable stratégie d'amélioration de l'attractivité des postes pourra utilement être définie au cours de l'année 2025.

Une feuille de route claire, appuyée par un suivi rigoureux permettra de relever les défis pour 2025.

Parallèlement à ces nombreux chantiers, en tant qu'accompagnateur de la transformation, la DRH participera à :

- La mise en place de conditions contribuant à maximiser le niveau d'engagement et de compétences des agents
- la transformation managériale pour accompagner les agents dans la montée en responsabilité et dans la prise en compte des enjeux comme la concertation citoyenne ou la transition écologique.

3. L'amélioration continue des conditions de travail et des outils de gestion

Malgré un taux d'administration exceptionnellement important mais très mal réparti cependant, la collectivité progresse dans ses dépenses liées aux besoins des agents.

Aussi, les conditions de travail des agents font l'objet d'amélioration progressive, année après année avec notamment la dotation en EPI, l'acquisition d'outillages et de matériels, l'augmentation du confort au travail, le renouvellement de la flotte automobile et informatique, l'équipement en mobilier, le déploiement de nouveaux outils etc.

En effet, le numérique et ses usages sont au cœur d'un vaste mouvement de transformation de notre économie, de construction du lien social et de nouveaux services aux usagers. Dans le cadre du développement des outils numériques au sein de la Commune de Saint-Louis, il sera mis en place un nouvel outil de type « Système d'Information Géographique » (SIG) beaucoup plus adapté aux besoins actuels, plus facile d'utilisation et plus agile dans le traitement des données que celui utilisé actuellement. Cette application permettra à tous les services générateurs de données de créer, gérer et rendre accessible ces données aux

autres services (internes et externes). Ce système sera déployé au 1^{er} semestre 2025 afin de faciliter le suivi et la mise en œuvre des politiques publiques.

En outre, la ville a fait l'acquisition de l'outil « Portail Citoyen », développé par de jeunes Riviérois, pour faciliter la relation citoyenne/service municipal et être ainsi plus performant dans la gestion de la demande citoyenne.

Par ailleurs, des travaux importants ont été réalisés en 2024 :

- Des travaux de réhabilitation électrique et d'étanchéité dans le bâtiment Hyppolite Foucque ont démarré en 2023 et se sont terminés fin 2024. En 2025, des travaux d'amélioration des sols et de peinture seront réalisés.
- Un espace d'attente ombragé à l'extérieur du service état civil de Saint-Louis a également été réalisé au niveau du service état civil afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers.
- Les travaux de réhabilitation électrique et d'étanchéité de l'hôtel de ville ont été réalisés pour sécuriser les circuits électriques et mettre fin aux coupures intempestives d'électricité à chaque averse, pour optimiser les consommations électriques et moderniser l'ensemble des installations devenues extrêmement vétustes.
- La salle d'honneur Simone Veil a fait l'objet de travaux de modernisation et d'équipement.

Enfin, il est à préciser que la collectivité a signé un bail, pour mettre à disposition des organisations syndicales, un local approprié pour l'exercice de leurs missions. Les travaux d'aménagement démarrent en début d'année pour une mise en service avant la fin du premier semestre 2025.

Pour 2025, la municipalité poursuivra ses actions d'amélioration des conditions de travail des agents, tant les retards accumulés en la matière sont importants, en particulier sur le bâti administratif communal.

- **La consolidation de la refonte et la modernisation des archives municipales**

En 2023, le recrutement du directeur des archives a permis d'activer la stratégie de préservation, de sécurisation et de valorisation des archives communales entreprise par la mandature 2020-2026.

En effet, le directeur a démarré les chantiers prévus à chacun des axes de sa feuille de route 2024 posant les bases d'une gestion documentaire intégrée et pérenne assurant une sécurisation renforcée des documents ainsi qu'une accessibilité accrue aux informations pour l'administration et le public.

- **Axe 1 : Amélioration des espaces et préservation des archives**

Les travaux de sécurisation, d'étanchéité et de rénovation du local sont terminés. Ils permettent d'améliorer les conditions de travail et d'optimiser l'utilisation de l'espace, de sécuriser les lieux, d'optimiser la performance énergétique du bâtiment et de supprimer la problématique récurrente d'infiltrations d'eau permettant de préserver l'intégrité des archives conservées.

L'année 2024 a marqué la fin de la prestation assurée par Archives Réunion, incluant la destruction des documents éliminables entreposés à l'ancienne école Saint-Joseph de Cluny.

En 2025, une priorité sera donnée au niveau des conditions de stockage et de préservation des archives de la DRH.

- **Axe 2 : Modernisation et gestion des ressources archivistiques**

En 2024, la collectivité a entamé les démarches pour intégrer le projet ANET (Archivage Numérique en Territoires) destiné à aider les porteurs de projet dans les différentes étapes de leur projet d'archivage numérique. La délibération d'août 2024 a approuvé la convention relative à la constitution du groupement de commandes « Archivage numérique » entre la CIVIS, les 6 communes membres de l'intercommunalité et le Centre Intercommunal d'Actions Sociales.

La participation de la collectivité à ce groupement de commande permettra l'activation de la phase préliminaire à la mise en œuvre d'un Système d'Archivage Electronique.

S'agissant du volet RH, en 2024, les agents ont été mobilisés dans un cycle de formation spécifique aux archives. Les besoins supplémentaires en formation seront intégrés dans le plan de formation qui sera adopté en 2025. En outre, des mobilités internes pourront s'effectuer afin de renforcer les équipes.

S'agissant des outils, un module d'archivage sera intégré dans la solution de gestion électronique de document CINCOM, en remplacement du Système d'Information Archivistique (SIA) devenu obsolète, pour assurer une conservation optimisée et évolutive du patrimoine archivistique.

- **Axe 3 : Visibilité de la direction des archives pour en faire un outil pleinement partagé.**

Bien que des avancées notables avec certains services (notamment les Ressources Humaines, l'Urbanisme et la Direction des Services Techniques) ont pu être menées durant l'année 2024, les objectifs fixés à l'axe 3 visant à renforcer la visibilité de la Direction des Archives demeurent et s'inscrivent dans un temps plus long.

En effet, d'une part, les étapes nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et d'organisation de visites-conseils requièrent une préparation plus longue qu'envisagé. D'autre part, parmi les prérequis à ce programme figurent la formation des agents du service, l'élaboration d'une stratégie de communication et la création de supports adaptés aux divers canaux de diffusion.

La poursuite de ce chantier se prolongera durant l'année 2025.

Au-delà de la poursuite en 2025 des actions prévues aux différents axes mentionnés plus haut, les actions supplémentaires programmées sont les suivantes :

- Poursuite des opérations de classement des archives dans la continuité de ce qui a été réalisé depuis 2023 dans la cadre de la gestion des arriérés.
- Le recours à une prestation spécialisée pour la restauration et la préservation des documents concernés est rendu nécessaire compte tenu du volume important de

documents accumulés, des conditions de conservation dégradées et de l'état général préoccupant des archives.

- Amélioration des capacités de stockage et de la conservation : la centralisation des archives en un lieu unique constitue un objectif à long terme. En effet, à ce jour, le manque d'espace empêche les versements des services producteurs, rend difficile l'organisation du tri et de la consultation, et ne permet pas une séparation entre les bureaux et le magasin d'archivage, dans le respect des normes de conservation édictées par le Service interministériel des Archives de France (SIAF). Parallèlement aux recherches d'un lieu unique et adapté de stockage et de conservation des archives, l'installation temporaire de bâtiments modulaires à usage de bureaux est actuellement à l'étude en collaboration avec la direction du patrimoine bâti. S'agissant des volets sécurisation des espaces et amélioration des conditions environnementales, les locaux seront équipés de dispositifs anti-intrusion, anti-incendie et de systèmes de surveillance thermique et hygrométrique.

ANNEXE : La programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2027

ANNEXE : La Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2021-2027

Liste des programmes		TOTAL 2021-2026	TOTAL 2021-2027	RETROSPECTIVE				PROJECTION DE DEPENSES		
n°	Libellé			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà
001	PG VOIES H - Programme de requalification des voiries des Hauts	2 435 058	2 435 058			1 633 425	307 912	493 721		
002	PG KERVEGU - Requalification du chemin Kerveguen - études et premiers travaux	2 506 534	2 784 119			84 119	122 415	680 000	1 620 000	277 585
003	PG VOIRIE - Programme de modernisation de la voirie communale	22 819 358	26 819 358	3 713 957	1 464 279	3 819 819	4 523 303	5 298 000	4 000 000	4 000 000
004	PG RADIERS - PROG SUPPRESSION DES RADIERS	2 218 960	2 218 960				18 960	1 025 000	1 175 000	-
005	Construction des ouvrages d'art sur 3 ravines	3 250 000	6 250 000					250 000	3 000 000	3 000 000
006	PG AMENAGT - Aménagement des centres-villes de Saint-Louis et de La Rivière	2 650 446	2 650 446				16 446	1 634 000	1 000 000	-
007	PG EL PUB - Programme de rénovation de l'éclairage public	955 510	2 211 852			177 344	128 166	200 000	450 000	1 256 342
008	PG EL RUR - Programme d'électrification rurale et urbain	1 588 760	2 468 000	455 185				833 575	300 000	879 240
009	PG AVENIR - Construction d'un groupe scolaire de 24 classes dans la Zac Avenir	15 259 821	15 259 821	300 000	4 523 449	3 593 248	6 643 124	200 000	-	-
010	PG BAT COM - Programme de réhabilitation du patrimoine bâti communal	7 878 908	7 878 908	176 193	445 778	1 025 547	2 193 965	2 389 000	1 648 425	
011	PG BAT SCO - Programme de réhabilitation du bâti scolaire	8 380 294	9 388 838	811 271	520 645	1 179 580	1 968 798	2 900 000	1 000 000	1 008 544
012	PG ADAP - Agenda d'Accessibilité Programmée	940 704	2 145 830	54 700	33 270	1 364	226 952	105 000	519 418	1 205 126
013	PG FUNERALI - Construction de maisons funéraires	1 830 550	1 830 550			52 506	279 469	1 450 000	48 575	
014	PG BIBL RI - Réhabilitation de la bibliothèque de la Rivière	386 941	465 736			100 736	14 093	1 772	36 205	234 135
015	PG MCP - Création et rénovation des maisons communales de quartiers	2 927 124	2 927 124	1 348	146 673	91 951	202 152	1 600 000	885 000	
016	PG SPORT - Programme de réhabilitation et de création d'équipements sportifs	4 830 087	4 830 087	253 657	426 161	440 119	1 014 252	2 545 000	150 898	-
017	PG PISCINE - Réhabilitation de la piscine de Saint-Louis et La Rivière	974 469	974 469	5 411	13 013	46 046	75 920	630 000	204 079	-
018	PG CT CULT - NPNRU Le Gol - Construction d'un centre culturel	1 801 795	8 900 000			5 130	36 665	400 000	1 360 000	7 098 205
019	PG SALLE - NPNRU Le Gol - Construction d'une salle des fêtes	1 563 302	3 634 750			-	1 552	980 000	581 750	2 071 448
020	PG KIOSQUE - Réalisation de kiosques économiques	720 645	720 645		1 200	450	138 669	361 000	219 326	
021	PG NUM - Plan numérique dans les écoles	1 747 344	1 747 344	27 183	88 119	1 332 042	73 526	200 000	26 474	
022	PG GYM - NPNRU Le Gol - Construction d'un gymnase et de la maison des associations au Gol	5 469 905	13 562 500	24 000	-	467 370	78 535	1 450 000	3 450 000	8 092 595
023	PG EDMOND - NPNRU Le Gol - Démolition et reconstruction de l'école Edmond Albius	6 799 223	14 756 000		-	36 950	62 273	1 250 000	5 450 000	7 956 777
024	PG SARDA - NPNRU Le Gol - Démolition et reconstruction de l'école Sarda Garriga	3 444 455	11 663 750			40 259	1 641 711	612 485	1 150 000	8 219 295
025	PG COLLEGE - NPNRU Le Gol - Aménagement secteur collège	350 000	950 000				-	-	350 000	600 000
026	PG KAYAMB - NPNRU Le Gol - Aménagement secteur Kayamb	4 485 570	8 500 000	27 782	38 314	259 050	435 424	1 235 000	2 490 000	4 014 430
027	PG PASTEUR - NPNRU Le Gol - Aménagement Avenue Pasteur en QPV et HORS QPV	3 601 727	9 500 000			34 389	147 338	250 000	3 170 000	5 898 273

ANNEXE : La Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2021-2027

Liste des programmes		TOTAL 2021-2026	TOTAL 2021-2027	RETROSPECTIVE				PROJECTION DE DEPENSES		
n°	Libellé			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà
028	PG PIMENT - NPNRU Le Gol - Aménagement secteur Piment	4 703 497	4 750 000			14 719	438 778	2 650 000	1 600 000	46 503
029	PG NPNRU - AMO NPNRU	432 910	1 171 800		20 000	20 000	36 935	213 000	142 975	738 890
030	PG PROJGO - PROG REHAB MAISON DE PROJET DU GOL NPNRU	1 218 186	1 302 000			8 612	111 147	1 060 000	38 427	83 814
031	NPNRU Le Gol Bacquet- Construction logements-Aménagement RHI Gol Bacquet	-	300 000			-	-	-	-	300 000
032	PG RHI - Bel Air - Résorption de l'habitat insalubre	-	900 000					-	-	900 000
033	PG ACQ FON - Programme d'acquisitions foncières hors EPFR	1 156 417	1 156 417	84 717	464 972	16 728	-	490 000	100 000	
034	PG INFO - Programme de modernisation du parc informatique communal et scolaire et du renforcement de l'infrastructure	2 452 580	2 552 580	286 859	382 652	830 594	422 211	430 264	100 000	100 000
035	PG AUTO - Programme de renouvellement du parc automobile et engin	3 069 688	3 089 364		1 288 329	454 749	306 610	800 000	220 000	19 676
036	PG OUTIL - Programme de réoutillage des services communaux	3 608 638	3 608 638	296 987	760 023	779 816	925 273	750 000	96 539	
037	PG BORY - PROG TERRAIN BORY	1 299 334	1 299 334				640 093	409 241	250 000	
038	PG PAP - Petits aménagements de proximité	2 001 419	2 001 419			397 141	357 394	1 211 668	35 216	
039	AMGTZONES - Aménagements de zones	210 501	210 501				210 501	-		
040	PG ACQ - PROG ACQ FONCIERES	801 196	1 201 196				1 196	400 000	400 000	400 000
041	PG - Aménagement paysager et valorisation touristique du patrimoine	1 024 949	2 556 404				-	500 000	524 949	1 531 455
Total dépenses programme		133 796 807	193 573 798	6 519 250	10 717 613	16 857 160	23 789 437	37 922 159	37 991 186	59 776 993

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 974-219740149-20250319-DCM002_2025-DE